



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2015

Bilan 2015

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », **cette 15^e édition du rapport a pour objectif de présenter la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et ses activités.**

Etabli sur l'année civile, ce rapport préparé par les services, est adressé par le Président, en début d'année 2015 **au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.**

Il doit faire l'objet **d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique** au cours de laquelle les délégués de la commune au Conseil Communautaire sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 15^e édition du rapport d'activités de la Communauté de Communes présente **les actions de la structure intercommunale de l'année 2015.**

Parmi les points forts de cette année, retenons notamment :

- La prise de compétence **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au 1^{er} janvier 2015**
- Le passage à la **Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)** sur le territoire intercommunal au 1^{er} janvier 2015
- L'engagement de la **démarche sociale intercommunale**
- La mise en place **d'un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme** de ses communes membres (hors Rumilly) au sein du service urbanisme et foncier de la Ville de Rumilly depuis le 1^{er} juillet 2015
- L'inauguration du balisage du sentier de randonnée « **Les Balcons de la Montagne des Princes** » le **4 juillet 2015**
- La création **d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU)** sur le périmètre du territoire intercommunal
- **Le transfert des services de transports scolaires** du Département de Haute-Savoie à la Communauté de Communes (devenue **Autorité Organisatrice de la Mobilité**)
- **La journée dédiée à la découverte du territoire** avec les élus des communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Les notifications de l'ensemble **des lots du marché public de construction du gymnase intercommunal** fin 2015
- La délibération du Conseil Communautaire du 2 novembre 2015 sur **le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du préfet de Haute-Savoie** et le dépôt **d'un amendement à ce schéma** en décembre 2015

Vous souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !

Le Président,

Pierre BLANC

Sommaire

ÉDITORIAL _____	2	DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT _____	44
SOMMAIRE _____	3	PÔLE SOCIAL _ _ _ _ _	44
CARTE D'IDENTITÉ _____	4	PARTENARIAT SOCIAL _ _ _ _ _	50
REPÈRES _ _ _ _ _	4	HABITAT _ _ _ _ _	51
TERRITOIRE _ _ _ _ _	6	GENS DU VOYAGE _ _ _ _ _	59
PARTENAIRES _ _ _ _ _	9	ENVIRONNEMENT _____	60
INSTANCES _ _ _ _ _	12	EAU ET ASSAINISSEMENT _ _ _ _ _	60
COMPÉTENCES _ _ _ _ _	18	ORDURES MENAGÈRES _ _ _ _ _	63
HISTORIQUE _ _ _ _ _	20	TOURISME, SPORT ET CULTURE _____	65
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) _ _ _ _ _	24	OFFICE DE TOURISME DE L'ALBANAIS EN PAYS DE SAVOIE _ _ _	65
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME _____	25	SENTIERS DE RANDONNÉES _ _ _ _ _	69
LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL _ _ _ _ _	25	CINÉMA DE PLEIN AIR _ _ _ _ _	72
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE _____	28	ÉVEIL MUSICAL DANS LES ÉCOLES _ _ _ _ _	73
ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MADRID À RUMILLY _ _ _	28	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS _____	74
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES _ _ _ _ _	29	RESSOURCES HUMAINES _ _ _ _ _	74
ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACCESSIBILITÉ _____	31	MUTUALISATION DES SERVICES _ _ _ _ _	77
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE _ _ _ _ _	31	FINANCES _ _ _ _ _	83
LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL ET LE GYMNASE INTERCOMMUNAL _ _	32	MARCHÉS PUBLICS / AFFAIRES JURIDIQUES _ _ _ _ _	102
INFRASTRUCTURES _ _ _ _ _	37	SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE _ _ _ _ _	107
ACCESSIBILITÉ _ _ _ _ _	38	COMMUNICATION _ _ _ _ _	108
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS _____	39	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL _ _ _ _ _	110
DÉPLACEMENTS _ _ _ _ _	39	COORDONNÉES DU SERVICE _ _ _ _ _	123
TRANSPORTS SCOLAIRES _ _ _ _ _	40		

Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

L'intercommunalité permet aux communes qui le désirent de gérer en commun des activités ou des services publics ou de se regrouper autour d'un projet permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire.

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. Elle permet aux communes de se regrouper au sein d'un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**.

Ce type de regroupement permet de répondre à 2 objectifs très différents :

- **La gestion commune de certains services publics locaux** (ramassage des ordures ménagères, transports urbains...) ou la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle. Dans ce cas, les communes recherchent une forme de coopération intercommunale relativement souple ou associative.

- **La conduite collective de projets de développement local.** En faisant ce choix, les communes optent pour une forme de coopération plus intégrée ou fédérative.

La première forme de coopération correspond principalement à **une intercommunalité de gestion**, tandis que la seconde est **une intercommunalité de projet**.

Le financement de l'intercommunalité ne sera pas le même suivant que le regroupement intercommunal est de type associatif ou fédératif.

L'intercommunalité associative est dite sans fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle dépend de contributions des communes ou communauté de communes membres dont la quote-part est en principe fixée par les statuts de l'établissement. C'est le cas par exemple du **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)**.

L'intercommunalité fédérative connaît un régime de fiscalité propre, ce qui permet aux communautés de disposer de recettes fiscales directes. C'est le cas par exemple de la **Communauté de Communes du Canton de Rumilly**.

Les différentes formes d'EPCI

Depuis l'adoption de la réforme territoriale de 2010, sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (art. L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT) :

- **les syndicats de communes** (créés par la loi du **22 mars 1890**)
- **les communautés de communes** (créées par la loi du **6 février 1992**)
- **les communautés urbaines** (créées par la loi du **31 décembre 1966**)
- **les communautés d'agglomération** (créées par la loi du **12 juillet 1999**)
- **les syndicats d'agglomération nouvelle** (créés par la loi du **13 juillet 1983**)
- **les métropoles** (créées par la loi du **16 décembre 2010**)

Initialement conçue comme une gestion commune de services de base, la coopération intercommunale est devenue une coopération intercommunale de projet.

Au 1^{er} janvier 2016 la France compte **2062 EPCI à fiscalité propre** :

- **13 métropoles** : 1 créée dans le cadre de la loi de 2010 (*Métropole Nice Côte d'Azur*), 10 créées en 2015 à la suite de l'adoption de la loi MAPTAM (*Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Grenoble, Montpellier et Brest*), et 2 métropoles à statut particulier créées au 1er janvier 2016 : la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Métropole du Grand Paris. La métropole de Lyon, créée par la loi MAPTAM, est une collectivité territoriale et non une intercommunalité.
- **11 communautés urbaines** : *Clermont, Paris-Saclay, Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Mulhouse Alsace Agglomération, Orléans Val de Loire, Roissy Pays de France, Saint-Germain Boucles de Seine, Toulon Provence Méditerranée, Tours, Val Parisis et Versailles Grand Parc*
- **196 communautés d'agglomération**
- **1842 communautés de communes** (1090 à fiscalité professionnelle unique et 752 à fiscalité additionnelle)

(Source : *Études et statistiques locales de la Direction Générale des Collectivités Locales*)

Les communautés de communes

Créée par la loi du 6 février 1992, la communauté de communes regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cette double condition n'est pas exigée pour les communautés de communes nées avant la loi du 12 juillet 1999.

Elle associe des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Visant à renforcer les intercommunalités, la loi NOTRe du 7 août 2015 a fait passer le seuil pour constituer celles-ci de 5 000 à 15 000 habitants et prévoit qu'elles seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations sont toutefois prévues pour les zones de montagne et les territoires peu denses, pour lesquels un seuil minimal de 5 000 habitants est possible. De même, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins et récemment constituées pourront être maintenues

Au 1^{er} janvier 2016, il existe 1842 communautés de communes. Exemples : Communauté de Communes du Canton de Rumilly, Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA), Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA).

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Transfert de l'intégralité de l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités économiques et ajout de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (le 1^{er} janvier 2017)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (le 1^{er} janvier 2018)

Compétences optionnelles (3 à exercer parmi 6)

- la protection et la mise en valeur de l'environnement

- la politique du logement et du cadre de vie
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire
- tout ou partie de l'assainissement

Les communautés de communes éligibles à la dotation d'intercommunalité bonifiée doivent exercer au moins 4 des 7 groupes de compétences suivants :

En matière de développement économique :

- l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire
- les actions de développement économique d'intérêt communautaire

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- le schéma de cohérence territoriale et le schéma de secteur
- les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire

La politique du logement social d'intérêt communautaire et l'action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire :

la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

En matière d'assainissement :

l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif

Pour en savoir plus

vie-publique.fr : portail édité et géré par la direction de l'information légale et administrative (Dila) dans le cadre de sa mission générale d'information et de documentation sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne, a pour but de faciliter l'accès des citoyens aux ressources et données utiles pour appréhender les grands sujets qui animent le débat public français.

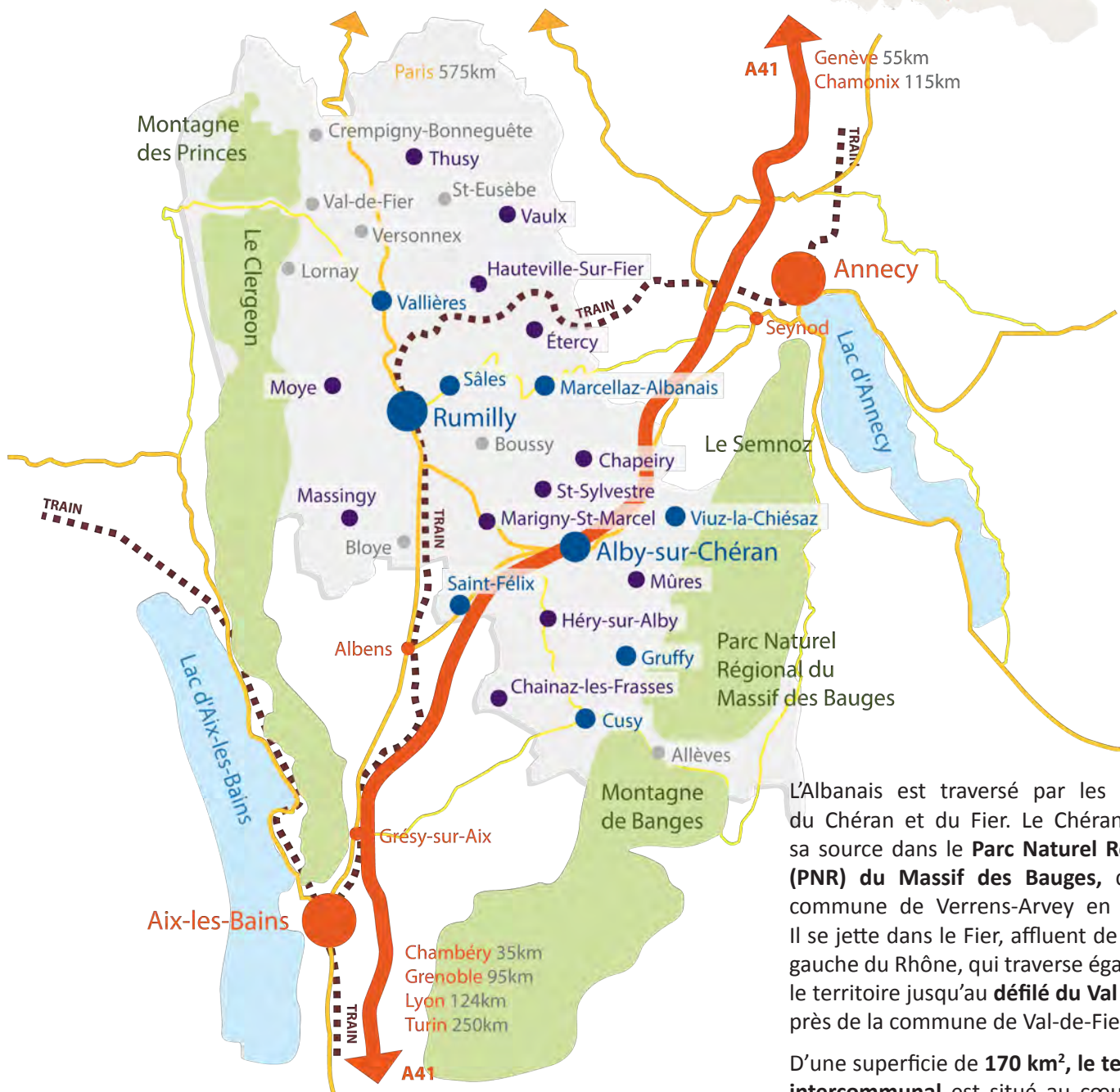
collectivites-locales.gouv.fr : portail de l'État au service des collectivités afin de rassembler les informations relatives aux collectivités locales produites par les ministères de l'Économie et de l'Intérieur.

banatic.interieur.gouv.fr : portail d'information de référence sur l'intercommunalité de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Géographie de l'Albanais

L'Albanais se situe en région Rhône-Alpes, sur 2 départements : la Haute-Savoie (74) et la Savoie (73). Le territoire est proche des lacs d'Annecy et du Bourget (20 mn) mais aussi d'Aiguebelette (35 mn) et du Léman (1h).

C'est un bassin de basse altitude encadré par deux massifs montagneux : le prolongement du Jura à l'Ouest (montagne des Princes et du Clergeon) et les premiers contreforts des Alpes à l'Est (Semnoz et Mont-Revard).



L'Albanais est traversé par les rivières du Chéran et du Fier. Le Chéran prend sa source dans le **Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges**, dans la commune de Verrens-Arvey en Savoie. Il se jette dans le Fier, affluent de la rive-gauche du Rhône, qui traverse également le territoire jusqu'au **défilé du Val de Fier** près de la commune de Val-de-Fier.

D'une superficie de **170 km²**, le **territoire intercommunal** est situé au cœur de la Haute-Savoie.

L'intercommunalité en Albanais

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly (74)

18 communes
29 166 habitants*
170,81 km²

Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Étercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, **Rumilly (chef-lieu)**, Sâles, Saint-Eusèbe, Thusy, Val-de-Fier, Vallières, Vaulx et Versonnex

La Communauté de Communes du canton d'Albens (73)

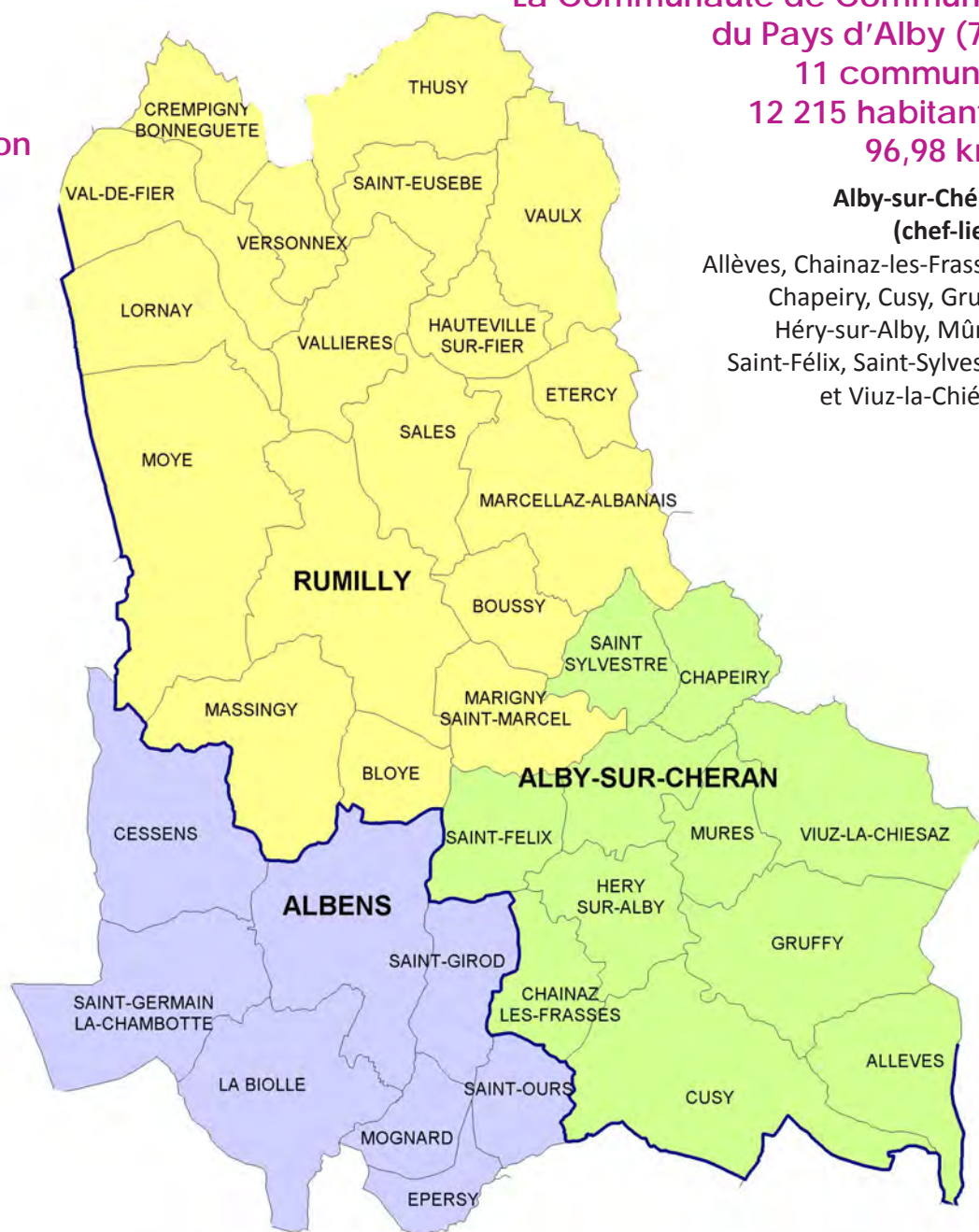
8 communes
8 711 habitants*
69,5 km²

Albens (chef-lieu), La Biolle, Cessens, Épersy, Mognard,

La Communauté de Communes du Pays d'Alby (74)

11 communes
12 215 habitants*
96,98 km²

Alby-sur-Chéran (chef-lieu), Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz

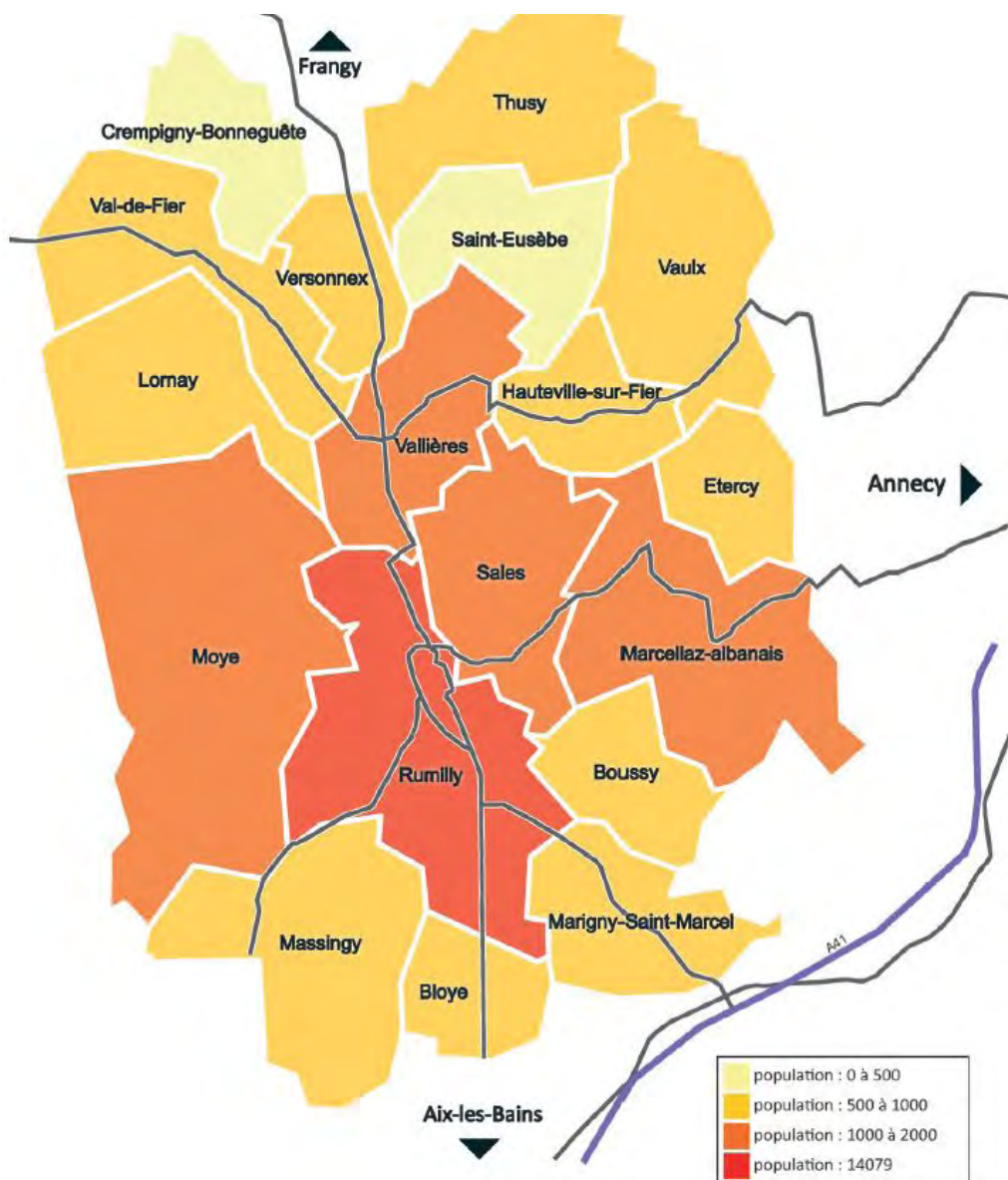


Le canton de Rumilly, qui réunit les territoires des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby, appartient au **département de la Haute-Savoie** et le canton d'Albens au département de la Savoie. La séparation de l'Albanais entre ces deux départements a eu lieu en **1860**, lors de **l'Annexion du duché de Savoie à la France**.

Sur le plan historique, l'Albanais couvre un territoire un peu plus large que le « **pays de l'Albanais** ». Se rattachent également à l'Albanais historique une partie des cantons de **Seynod** (Chavanod, Montagny-les-Lanches, Quintal, Cran-Gevrier, Seynod, anciens villages de Balmont et de Vieugy) et de **Grésy-sur-Aix** (Grésy, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Offenge-Dessous, Montcel), aujourd'hui tournés respectivement vers les agglomérations d'**Annecy** et d'**Aix-les-Bains**.

* Populations légales 2012 en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (INSEE)

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly



18 communes unies pour l'aménagement et le développement du territoire

Une superficie de 170 km²

29 166 habitants au 1^{er} janvier 2015 (Insee)

Accès

En voiture

Le canton est accessible depuis l'autoroute A41 et les principaux axes de :

- Genève (55km) / Thonon-les-Bains (97km) / Chamonix (98km) / Aoste (151km) au nord
- Annecy en 20 minutes à l'est
- Aix-les-Bains en 20 minutes, et Chambéry (35km) / Lyon (124km) / Turin (250km) au sud

Vous pouvez également consulter le site du Conseil Général de Haute-Savoie pour le **covoiturage** :

www.cg74.fr

En train

La commune de Rumilly est desservie par le réseau de train SNCF : www.voyages-sncf

En car

Des lignes régulières de cars LIHSA traverse le canton :

- Ligne 31 Rumilly/Alby/Annecy
- Ligne 32 Rumilly/Lovagny/Annecy
- Ligne 33 Rumilly/Marcellaz-Albanais/Annecy.

Pour plus de renseignements : Veolia Transport 04 50 01 08 61

Les structures intercommunales en Albanais



Communauté de Communes du Canton de Rumilly (74)

18 communes adhérentes

Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Étercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, **Rumilly**, Sales, Saint-Eusèbe, Thusy, Val-de-Fier, Vallières, Vaulx et Versonnex



Communauté de Communes du Pays d'Alby (74)

11 communes adhérentes

Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz.



Communauté de Communes du Canton d'Albens (73)

8 communes adhérentes

Albens, La Biolle, Cessens, Épersy, Mognard, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Girod et Saint-Ours.



Syndicat mixte intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais

2 adhérents :



Communauté de Communes du Canton de Rumilly



Communauté de Communes du Pays d'Alby

15 membres au Conseil Syndical :

- 10 titulaires / 10 suppléants
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 5 titulaires et 5 suppléants
Communauté de Communes du Pays d'Alby



SITO A Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais

3 adhérents :



Communauté de Communes du Canton de Rumilly



Communauté de Communes du Pays d'Alby



Communauté de Communes du Pays d'Albens

20 membres au Conseil Syndical :

- 9 titulaires / 9 suppléants
Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 6 titulaires et 6 suppléants
Communauté de Communes du Pays d'Alby
- 5 titulaires et 5 suppléants
Communauté de Communes du Canton d'Albens



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)

Elus adhérents :

- 7 titulaires / 7 suppléants de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au Comité de Direction

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
10 adhérents, dont le SITO A



Partenaires

Le service eau et assainissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède des sources internes et externes, gérées en partenariat par ces structures intercommunales :

ADHÉSION DIRECTE

<p>Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse</p> <p>Communes desservies : Rumilly, Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Massingy</p> <p>Elus adhérents au Comité Syndical : 14 titulaires / 7 suppléants CC Canton Rumilly</p> <p>4 titulaires / 2 suppléants CC Canton d'Alby</p> <p>2 titulaires / 2 suppléants CC Canton Albens</p>	<p>Syndicat des Lanches</p> <p>Communes desservies : Etercy, Marcellaz- Albanais</p> <p>Elus adhérents au Comité Syndical : 5 titulaires / 3 suppléants CC Canton Rumilly</p> <p>5 titulaires / 3 suppléants CC Canton d'Alby</p> <p>2 titulaires / 1 suppléant Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A)</p>	<p>Syndicat des eaux de Bellefontaine</p> <p>Communes desservies : Crempigny-Bonneguête, Versonnex</p> <p>Elus adhérents au Comité Syndical : 6 titulaires et 4 suppléants CC Canton Rumilly</p> <p>Soit 50% du comité pour Crempigny-Bonneguête et Versonnex</p>	<p>Syndicat du Rigolet</p> <p>Commune desservie : Massingy</p> <p>Elus adhérents au Comité Syndical : 2 titulaires et 1 suppléant CC Canton Rumilly</p>	<p>Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy</p> <p>Elus adhérents : 2 représentants CC Canton de Rumilly 1 représentant SIGAL 1 représentant SMIAC</p>
<p>SMDEA Syndicat Mixte Départemental d'eau et d'assainissement</p> <p>Elus adhérents : 1 titulaire et 1 suppléant CC Canton Rumilly</p>				

Intermédiaires

ADHÉSION INDIRECTE

<p>Syndicat intercommunal des Utilisateurs du Point d'Eau de chez Grillet (SIUPEG)</p> <p>Communes desservies : Sâles, Marcellaz-Albanais, Etercy, Rumilly, Boussy, Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Massingy</p> <p>Adhésion indirecte :</p> <table border="0"> <tr> <td>Véïse 6 titulaires - 6 suppléants</td> <td>Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants</td> </tr> <tr> <td>Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants</td> <td>C2A 6 titulaires - 6 suppléants</td> </tr> </table>	Véïse 6 titulaires - 6 suppléants	Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants	Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants	C2A 6 titulaires - 6 suppléants	<p>SILA Syndicat Mixte du Lac d'Annecy</p> <p>Adhésion indirecte par l'intermédiaire du SITO</p>
Véïse 6 titulaires - 6 suppléants	Les Lanches 2 titulaires - 2 suppléants				
Fier et Usses 2 titulaires - 2 suppléants	C2A 6 titulaires - 6 suppléants				

POUR INFORMATION

<p>SIABC Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran</p> <p>Adhérents : les communes adhèrent individuellement</p>	<p>SMIAC Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran</p> <p>Adhérents : CCPA, CCCA, CC Coeur des Bauges, le SIABC</p>
---	---

Autres structures en Albanais

**Comité d'Action
Economique (CAE)
« Rumilly-Alby
Développement »**

Comité de suivi

3 représentants
CC Canton Rumilly
3 représentants
CAE

**Aide à Domicile
du Canton de Rumilly
(ADCR)**

**Conseil
de Surveillance et
d'Orientation (CSO)**

5 représentants
CC Canton Rumilly

**Centre Hospitalier
mairie de Rumilly**

**Conseil
de Surveillance et
d'Orientation (CSO)**

1 représentant
CC Canton Rumilly

Les structures départementales et régionales

**Agence
Régionale de Santé
(ARS)
Rhône-Alpes**

1 représentant
CC Canton Rumilly
(adhésion pour
représenter seulement
le centre hospitalier
de Rumilly)

**Etablissement
Public Foncier
de Haute-Savoie
(EPF74)**

5 titulaires
et 5 suppléants
CC Canton Rumilly

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Haute-Savoie (SDIS74) :**

Des candidats titulaires et suppléants
sont désignés pour chaque EPCI
parmi lesquels seront élus
les 4 représentants titulaires et
suppléants des EPCI de Haute-Savoie
pour siéger au Conseil
d'Administration du SDIS 74

2 suppléants
CC Canton Rumilly
au Conseil d'Administration

Fonctionnement des instances en intercommunalité

Vers un renforcement de la légitimité démocratique des intercommunalités

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires a modifié les règles de désignation des représentants des communes au sein des intercommunalités pour assurer leur élection directe par les citoyens au sein des communes de 1000 habitants et plus.

Les conseillers communautaires sont désormais élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans. On distingue néanmoins deux situations :

- Dans les communes de 1000 habitants ou plus, les conseillers communautaires sont élus directement par les citoyens au scrutin de liste. Deux listes distinctes représentant les candidats au mandat de conseiller municipal et au mandat de conseiller communautaire doivent

être constituées sur un seul et même bulletin de vote.

- Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés après l'installation du conseil municipal en respectant l'ordre du tableau qui établit la liste du maire, adjoints et conseillers municipaux.

Fort d'une légitimité démocratique renforcée, le Conseil Communautaire ne pourra, par conséquent, plus voir sa composition bouleversée en application de l'article L. 2121-33 du CGCT. Là où les conseillers communautaires seront directement désignés (communes de 1000 habitants et plus), le conseil municipal ne pourra plus procéder à tout moment au remplacement de ses représentants au sein du conseil communautaire.

Chaque commune dispose d'au moins un siège au sein du conseil communautaire. En dehors des communautés urbaines et des métropoles, aucune commune ne peut disposer à elle seule de plus de la moitié des sièges.

Répartition des sièges au Conseil Communautaire

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a fixé de nouvelles règles de composition et de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Pour le mandat 2014-2020, conformément à l'arrêté préfectoral N°2013-301-0007 du 28 octobre 2013, le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'établit comme suit :

Communes	Nombre de délégués titulaires au Conseil Communautaire	Désignation de délégués suppléants au Conseil Communautaire
Bloye	1	1
Boussy	1	1
Crempigny-Bonneguête	1	1
Etercy	2	0
Hauteville-sur-Fier	2	0
Lornay	1	1
Marcellaz-Albanais	2	0
Marigny-Saint-Marcel	2	0
Massingy	2	0
Moye	2	0
Rumilly	18	0
Saint-Eusèbe	1	1
Sâles	2	0
Thusy	2	0
Val-de-Fier	1	1
Vallières	2	0
Vaulx	2	0
Versonnex	1	1
TOTAL	45	7

Le Conseil Communautaire : 45 élus au service du canton

Composé de **45 délégués titulaires** et **7 délégués suppléants**, le Conseil Communautaire règle par ses délibérations **les affaires relevant de la compétence de la communauté de communes** en application du principe de spécialité, et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

L'assemblée délibérante se réunit environ **tous les mois et demi**, sur convocation du Président soit au siège de la Communauté de Communes soit dans un lieu choisi par le Conseil Communautaire dans l'une des communes membres (2 fois/an).

Dans le fonctionnement du mandat 2014-2020, le Conseil communautaire se déroule de la façon suivante : **une partie publique** sur les sujets soumis à délibération et **une partie privée** sur l'actualité des projets.

18 communes	Population*		Délégués titulaires	Délégués suppléants	
Rumilly	13 892	18	Pierre BECHET - Danièle DARBON - Serge DEPLANTE Viviane BONET - Raymond FAVRE - Jean-Pierre VIOLETTE Serge BERNARD-GRANGER - Sandrine HECTOR Béatrice CHAUVETET - Michel ROUPIOZ Isabelle CARQUILLAT - Martine BOUVIER Frédérique CHARLES - Daniel DEPLANTE - Jacques MORISOT Isabelle ALMEIDA - Michel BRUNET - Jean-Rodolphe JARRIGE		
Marcellaz-Albanais	1821	2	Jean-Pierre LACOMBE - Sylviane VEYRAT-CHARVILLON		
Sâles	1666	2	Pierre BLANC- Mylène TISSOT		
Vallières	1491	2	François RAVOIRE - Valérie POUPARD		
Moye	1058	2	Christian HEISON - Martine VIBERT		
Thusy	922	2	Joël MUGNIER - André BARBET		
Vaulx	867	2	Alain GERELLI - Philippe HELF		
Massingy	858	2	Jean-Michel BLOCMAN - Elisabeth PORRET		
Hauteville-sur-Fier	845	2	Roland LOMBARD - Bernard CARLIOZ		
Etercy	710	2	Jacques COPPIER - Lionel SALSON		
Marigny-Saint-Marcel	671	2	Henry BESSON - Jean-François LAMBERT		
Versonnex	560	1	Marie GIVEL	1	Guy BROISSAND
Val-de-Fier	558	1	Patrice DERRIEN	1	François BERAUD
Bloye	540	1	Philippe HECTOR	1	Patrick DUMONT
Boussy	527	1	Sylvia ROUPIOZ	1	Pierre MAISON
Lornay	506	1	Laurence KENNEL	1	Philippe CAMUS
Saint-Eusèbe	447	1	Jean-François PERISSOUD	1	Marcel BOUVIER
Crempigny-Bonneguête	272	1	Alain ROLLAND	1	Joël SONDARD
TOTAL	28 211	45		7	

*Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 (INSEE)

Les élus de la Communauté de Communes

Pour ce mandat 2014-2020, le président Pierre BLANC est accompagné de 9 vice-présidents délégués dans la conduite de la politique de la collectivité.



Les élus du Conseil Communautaire

Le Président

- Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes
- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire.
- Il est tenu de rendre compte au Conseil Communautaire des affaires réglées dans le cadre de ses délégations
- Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- Il est le supérieur hiérarchique des services de la Communauté de Communes et nomme le personnel
- Il représente juridiquement la Communauté de Communes en justice, ainsi que dans les diverses instances
- Il peut donner délégation à un ou plusieurs Vice-présidents
- En cas d'empêchement ou d'absence, le Président est suppléé dans ses fonctions par un Vice-président dans l'ordre du tableau

Le Président est monsieur **Pierre Blanc**, élu une première fois le 7 avril 2008 et réélu le 14 avril 2014.

Il succède à monsieur **André Feppon**, Président lors de la création de la structure intercommunale jusqu'en 2008.

Les Vice-présidents

Les Vice-présidents et les autres membres du Bureau sont successivement élus selon le même mode de scrutin que le Président. Leur élection est liée à celle du Président : une nouvelle élection du Président conduit à une nouvelle élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Ils **représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences** de la communauté.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par le Conseil communautaire dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante et d'un nombre maximum de 15 vice-présidents.

L'Exécutif

L'exécutif est composé des **10 membres élus suivants : le Président et les 9 Vice-Présidents.**

Il propose au bureau les orientations de travail et débat sur tous les sujets de l'actualité de la Communauté de Communes.

Il se réunit toutes les 2 semaines en fonction de l'actualité.

L'Exécutif s'est rassemblé 20 fois en 2015.

Le Bureau

Le bureau est composé de **22 membres** (soit **un membre par commune, 4 membres pour la Ville centre Rumilly et 1 membre supplémentaire pour la commune dont est issu le Président et le conseiller général**).

Il définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une ins-

tance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose au Président les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire pour décision. Il se réunit régulièrement environ tous les mois ou mois et demi.

Le Bureau s'est rassemblé 11 fois en 2015.

Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux. La loi du 17 mai 2013 relative aux élections locales a modifié les règles de désignation des représentations des communes au sein des intercommunalités pour assurer leur élection directe par les citoyens au sein des communes de 1000 habitants et plus. Les conseillers sont désormais élus en même temps et dans les mêmes conditions que les conseillers municipaux, pour un mandat de 6 ans.

Composé de **45 délégués titulaires**, le **Conseil Communautaire règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes** en applica-

tion du principe de spécialité, et ceci en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

Il se réunit environ **tous les mois et demi**, sur convocation du Président soit au siège de la Communauté de Communes soit dans un lieu choisi par le Conseil Communautaire dans l'une des communes membres (2 fois/an).

Il se déroule de la façon suivante : **une partie publique** sur les sujets soumis à délibération et **une partie privée** sur l'actualité des projets.

En 2015, le Conseil Communautaire **s'est réuni 8 fois**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 45 délégués titulaires



BUREAU

Pierre BLANC Président Maire de Sâles	Sylvia ROUPIOZ 1 ^{ère} Vice-présidente Chargée de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme Maire de Boussy	Pierre BECHET 2 ^{ème} Vice-président Chargé du Développement Economique Maire de Rumilly	François RAVOIRE 3 ^{ème} Vice-président Chargé des Finances et de l'Administration Générale Maire de Vallières	Jean-Pierre VIOLETTE 4 ^{ème} Vice-président Chargé des Equipements, des Infrastructures et de l'Accessibilité Maire adjoint de Rumilly	Roland LOMBARD 5 ^{ème} Vice-président Chargé des Transports et des Déplacements Maire d'Hautesville-sur-Fier	Viviane BONET 6 ^{ème} Vice-présidente Chargée du Développement Social et du Logement Maire Adjointe de Rumilly	Jean-Pierre LACOMBE 7 ^{ème} Vice-président Chargé de l'Environnement Maire de Marcellaz-Albanais	Jacques MORISOT 8 ^{ème} Vice-président Chargé du Tourisme, du Sport et de la Culture Conseiller municipal à Rumilly	Jean-François PERISSOUD 9 ^{ème} Vice-président Chargé des relations avec les communes et de la Communication Maire de Saint-Esèbe
--	--	---	---	---	---	---	---	--	--

Christian HEISON Conseiller Général Maire de Moye	Philippe HECTOR Maire de Bloye	Alain ROLLAND Maire de Crempigny-Bonnegréte	Jacques COPPIER Maire d'Etercy	Laurence KENNEL Maire de Lornay	Henry BESSON Maire de Marigny-Saint-Marcel	Jean-Michel BLOCMAN Maire de Massingy	Mylène TISSOT Maire Adjointe de Sâles	Joël MUGNIER Maire de Thusy	Patrice DERRIEN Maire de Val-de-Fier	Alain GERELLI Maire de Vaulx	Marie GIVEL Maire de Versomex
--	--	---	--	---	--	---	---	---------------------------------------	--	--	---

Lionel SALSON Etercy	Bernard CARLIOZ Hauteville-sur-Fier	Sylviane VEVRAT-CHARVILLON Marcellaz-Albanais	Jean-François LAMBERT Marigny-Saint-Marcel	Elisabeth PORRET Massingy	Martine VIBERT Moye	Isabelle ALMEIDA Rumilly	Serge BERNARD-GRANGER Rumilly	Martine BOUVIER Rumilly	Michel BRUNET Rumilly	Isabelle CARQUILLAT Rumilly	
Frédérique CHARLES Rumilly	Béatrice CHAUVETET Rumilly	Danièle DARBON Rumilly	Daniel DEPLANTE Rumilly	Serge DEPLANTE Rumilly	Raymond FAVRE Rumilly	Jean-Rodolphe JARRIGE Rumilly	Sandrine HECTOR Rumilly	Michel ROUPIOZ Rumilly	André BARBET Thusy	Valérie POUPARD Vallières	Philippe HELF Vaulx

Les délégations des vice-président(e)s (mandat 2014-2020)

Aménagement du territoire et de l'urbanisme

1^{er} Vice-présidente : Mme Sylvia ROUPIOZ

Développement économique

2^e Vice-Président : M. Pierre BECHET

Finances et administration générale

3^e Vice-président : M. François RAVOIRE

Équipement, Infrastructures et Accessibilité

4^e Vice-président : M. Jean-Pierre VIOLETTE

Transports et Déplacements

5^e Vice-président : M. Roland LOMBARD

Développement social et Logement

6^e Vice-présidente : Mme Viviane BONET

Environnement

7^e Vice-président : M. Jean-Pierre LACOMBE

Tourisme, Sport et Culture

8^e Vice-président : M. Jacques MORISOT

Relations avec les communes et Communication

9^e Vice-président : M. Jean-François PERISSOUD

Des compétences propres au service du territoire

Les **commissions** sont formées par le Conseil Communautaire et sont **permanentes**. Elles sont organisées en fonction **des compétences** de la Communauté de Communes et **présidées par les vice-présidents**. En charge de la préparation des projets et le suivi des actions, elle n'ont cependant aucun pouvoir de décision et **émettent de simples avis**, en formulant par exemple des propositions avec des rapports

sur les affaires étudiées. Ces rapports font l'objet de présentation devant le Bureau et le Conseil communautaire.

La composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre **l'expression pluraliste des élus** au sein de l'assemblée intercommunale.

Les commissions opérationnelles (mandat 2014-2020)

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Développement économique
- Environnement
- Développement social et logement
- Transports et déplacements
- Tourisme, Sport, Culture

Les commissions fonctionnelles (mandat 2014-2020)

- Finances
- Appel d'offres
- Achat public

Les commissions consultatives (mandat 2014-2020)

Elles peuvent également être créées par le Conseil Communautaire sur **tout problème d'intérêt intercommunal concernant tout ou partie du territoire** et être consultées par le Président concernant des projets intéressant **les services publics et les équipements de proximité** par exemple.

Fixées par délibération, leurs compositions peuvent s'étendre à **des membres extérieurs** (représentants d'associations locales).

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Commission de délégation de service public
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Compétences obligatoires (selon les statuts)

Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SIGAL)
- Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concertées à vocation économique
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Actions de développement économique

- Etudes, réalisation et gestion de nouvelle(s) zone(s) d'activités économiques intercommunales (non commerciales) au 7 juillet 2003, répondant à l'un des critères suivants :

- les zones industrielles et tertiaires situées dans un triangle Rumilly-Alby-sur-Chéran-Albens sur le territoire de la Communauté de Communes

- les zones de plus de 2 ha avec ou sans contiguïté
- l'extension de + 3 ha des zones existantes au 7 Juillet 2003
- Partenariat avec le Comité d'Action Economique « Rumilly-Alby Développement » (CAE)
- Création et gestion d'une bourse de locaux et de foncier disponibles (CAE)
- Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (Plateforme d'Initiative Locale gérée par Initiative Grand Anney).
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique : financement des travaux du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences optionnelles (selon les statuts)

Protection et mise en valeur de l'environnement

Eau potable

Assainissement

- Réalisation, mise à jour et suivi du schéma général d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes
- Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)
- Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Etude et réalisation d'un Centre d'Enfouissement Technique de classe III
- Elimination et valorisation des déchets des ménages (SITOA)

Tourisme, Sport, Culture

Politique touristique intercommunale :

- Promotion touristique du territoire (Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie)
- Sentiers de randonnées (pédestre, VTT, équestre) :
 - schéma directeur des sentiers
 - création, balisage et entretien
- Signalétique touristique

- Contrat Bassin du Fier et du Lac d'Anney : études et élaboration

Logement et cadre de vie

- Accueil des gens du voyage : création et gestion d'une aire de grands passages (suivi des stationnements, révision du schéma départemental)
- Politique en faveur du logement :
 - Programme Local intercommunal de l'Habitat (PLH)
 - Programme intercommunal de rénovation de l'habitat ancien (OPAH)
 - Lutte contre l'habitat indigne : Programme d'Intérêt Général (PIG)

Politique sportive intercommunale :

- Sentiers de randonnées
- Création, aménagement et entretien du gymnase du futur collège implanté sur le territoire, portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif (avec le Conseil Général de Haute-Savoie)

Politique culturelle intercommunale :

- Eveil musical dans les écoles
- Développement de la lecture à domicile pour les personnes âgées ou personnes porteuses d'un handicap
- Cinéma de plein air
- Favoriser l'accès à Internet pour tous

Compétences facultatives (selon les statuts)

Services à la population

Petite enfance :

- Création et gestion d'un **Relais Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Création et exploitation d'une **halte-garderie itinérante intercommunale**

Personnes âgées et handicapées :

- **Service intercommunal de portage de repas à domicile**
- Partenariat associatif avec l'**ADCR**
- Services de proximité : **Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais (SIGAL)**

Publics en difficulté :

- chantiers d'insertion

Jeunesse : échange d'informations et d'expériences des collectivités locales sur les politiques jeunesse et les actions de soutien à la parentalité

Prévention de la délinquance : création d'un observatoire

Accessibilité : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Transports, déplacements

Transport scolaire (Autorité Organisatrice de la Mobilité) :

- Organisation locale des transports scolaires
- Mise en place de la signalétique des points d'arrêts

Organisation et gestion du transport public de personnes



Les grandes étapes de création de la Communauté de Communes

En décembre 1999, après 4 années de réflexion et de préparation, les élus de 17 communes du canton de Rumilly choisissaient de se regrouper pour créer la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, qui débute sur le plan opérationnel en janvier 2000.

Les élus marquaient ainsi leur volonté de **travailler ensemble et de mutualiser les moyens afin d'améliorer les services proposés à la population**. Le nouveau Conseil Communautaire et les différentes instances s'installaient début 2000 dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly, avec à sa tête son **premier Président, André Feppon**. La collectivité allait atteindre son périmètre définitif 5 années plus tard, avec l'entrée de la commune de Marigny-Saint-Marcel.

Depuis la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2001 jusqu'à la prise de compétence opérationnelle de l'eau potable et de l'assainissement collectif en janvier 2011, la Communauté de Communes a vu son champ de compétences s'élargir peu à peu, et de nouveaux services exister dans différents domaines.

Suites aux élections municipales de 2008, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est présidée par **Pierre Blanc**. Depuis le début du mandat, la collectivité a travaillé activement sur l'avancée **du projet communautaire** voté en mai 2009, suite à une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Après les élections municipales de 2014, le nouveau Conseil Communautaire de la Communauté de Communes s'est installée le 14 avril 2014. Pierre Blanc a été réélu président pour un nouveau mandat jusqu'en 2020, accompagné de **9 vice-présidents délégués** qui l'accompagneront dans la conduite de la politique intercommunale.

Plus de 10 ans au service de la population

Années 1990 :

- **1996** : Lancement de l'étude préparatoire à **une organisation de la solidarité intercommunale**, réalisée par la Société d'Équipement de la Haute-Savoie
- **1997** : Création **d'un comité de pilotage** (composé des 18 maires du canton du conseiller général) et de **3 groupes de travail** :
 - Commission « Développement économique »
 - Commission « Aménagement du territoire »
 - Commission « Services et structures »
- **1998** : Création **d'un poste de chargé de mission** pour coordonner le travail du comité de pilotage et des groupes de travail
- **Juin 1999** : Choix par le comité de pilotage du type de structure intercommunale : **la Communauté de Communes**
- **Septembre 1999** : **Délibération favorable de 17 communes du canton** pour la création d'une Communauté de Communes (refus de la commune du Marigny-Saint-Marcel)
- **6 décembre 1999** : **Arrêté préfectoral fixant le périmètre** de la Communauté de Communes à 17 communes

22 décembre 1999 :

Arrêté préfectoral de la création de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

2000 :

- **13 janvier 2000** : **Installation du premier Conseil Communautaire** et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
- Gestion intercommunale **des transports scolaires**

2001 :

- **Renouvellement du Conseil Communautaire et des instances** de la Communauté de Communes suite aux élections municipales
- Création du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- Soutien à l'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap
- Signature du **Contrat Global de Développement Rhône-Alpes (CGD)**

Historique

2002 :

- **Janvier 2002** : Prise de compétence sur le **financement des secours** (dissolution du SISA) et **création du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)**
- Elaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais** par le SIGAL
- Financement du **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

2003 :

- Lancement de la **charte de l'esprit communautaire**
- Convention de partenariat avec **l'Office de Tourisme de l'Albanais**
- Partenariat avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence sur le **financement des ordures ménagères** : collecte réalisée par le **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)** et traitement par le **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)**
- Définition de l'intérêt communautaire en matière de **développement économique**
- Adhésion à **l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie**

2004 :

- Prise de compétence et création du **service de portage de repas à domicile**
- **Signalétique des points d'arrêt** des transports scolaires
- Nouvelle **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2004-2007**
- Ouverture de **l'aire de Grand Passage** à Rumilly pour les gens du voyage

2005 :

- **1^{er} janvier 2005** : **Entrée de Marigny-Saint-Marcel** dans la Communauté de Communes qui compte désormais **18 communes**
- Convention de partenariat avec **l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)**
- Convention de partenariat avec la plate-forme d'initiative Locale : **Initiative Grand Annecy**
- Approbation du **SCoT de l'Albanais** par le SIGAL
- Approbation par délibération de la stratégie de développement économique communautaire
- Lancement de l'étude sur la prise de compétence assainissement collectif

2006 :

- Balisage du sentier de randonnée **La Chapelle de Ligny**
- Approbation par délibération de la définition de l'intérêt communautaire
- Création d'un poste mutualisé de **secrétariat de mairie itinérant**

2007 :

- Prise de compétence et création du **Relais d'Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Etude de faisabilité d'un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3
- Partenariat avec le **Chantier Local d'Insertion (CLI)** du Pays d'Alby

- **7 avril 2008** : **Installation de nouveau Conseil Communautaire suite aux élections municipales**

2009 :

- Prise de compétence **étude accessibilité**
- **5 mai 2009** : Approbation du **projet communautaire**
- Approbation et lancement opérationnel du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour 2009-2015
- Projections de **cinéma en plein air**
- Signature par le SIGAL du **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)** de l'Albanais en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour 2009-2015

2010 :

- Prise de compétence **Etudes préalables et élaboration du Contrat de bassin Fier et Lac**
- Création d'un poste mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby de **chargée de mission développement économique** et recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour les **projets de création de zones d'activités économiques**
- Elaboration d'un **schéma directeur de sentiers de randonnées**
- Approbation de la politique touristique communautaire
- **Labellisation du territoire de l'Albanais par la Fédération Française de Cyclisme** pour le VTT
- Reprise de l'action **éveil musical dans les écoles** précédemment portée par le SIGAL
- Célébration des **10 ans de la Communauté de Communes** (animations, expositions, soirée...)

Historique

2011 :

- **1^{er} janvier 2011** : prise de compétence opérationnelle de **l'eau potable** et de **l'assainissement collectif** sur le canton par la communauté de communes
- **1^{er} janvier 2011** : Prise de compétence « **Création, aménagement et entretien du gymnase** du futur collège implanté sur le territoire de la communauté de communes et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Général »
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales
- Réalisation d'une **étude sur la petite enfance**
- Étude du SIGAL sur la promotion économique de l'Albanais
- Etude du SIGAL sur la faisabilité **d'une piscine couverte intercommunale** pour le territoire de l'Albanais
- Lancement par le SIGAL du plan d'actions pour **le commerce et l'artisanat**
- Etude bilan sur la compétence transports scolaires
- Création **d'un service transport-déplacement et recrutement d'un responsable du pôle**
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales

2012 :

- **1^{er} janvier 2012** : démarrage de **l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie** sous forme EPIC
- Création **du pôle social intercommunal**
- Création **d'un service Système d'Information Géographiques (SIG)** afin de concevoir, administrer et mettre à jour une base de données géographique, notamment des réseaux humides pour le service eau et assainissement
- **25 février 2012** : installation de la communauté de communes dans ses nouveaux locaux de la Manufacture
- Ouverture de **la ferme du plan d'eau** rénovée en partenariat et en copropriété avec la ville de Rumilly
- Mise en place **d'un service mutualisé avec le service bâtiment de la ville de Rumilly** pour les travaux d'entretien des locaux de la communauté de communes
- **21 septembre 2012** : **portes ouvertes et inauguration des nouveaux locaux** de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- **25 octobre 2012** : **réunion publique** sur le bilan du projet communautaire et les perspectives
- **1^{er} décembre 2012** : **séminaire des élus** sur les relations communauté de communes / communes

2013 :

- **Mutualisation** avec la ville de Rumilly pour **le service informatique** et avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour **l'entretien et la création des sentiers de randonnées**
- **Finalisation de la mise en place de la signalétique** sur le territoire de l'Albanais
- Adhésion au **Comité des Oeuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du canton de Rumilly**
- Approbation du rapport final de la **Chambre Régionale des Comptes**
- Modification de **la représentativité des communes** au conseil communautaire
- Acquisitions foncières pour **le collège et l'éco-parc tertiaire à Madrid**
- Compétence « actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique » pour **le financement des travaux du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**
- Approbation du **schéma directeur des déplacements et infrastructures**
- Approbation des **modifications statutaires du SITO A et du SIGAL** sur la représentativité des intercommunalités
- Etude sur le financement de l'eau et de l'assainissement
- Convention d'objectifs avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** effective en janvier 2015
- Décision favorable sur le projet de création **d'une piscine couverte intercommunale**

Historique

2014 :

- **Approbation du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)** au 1^{er} janvier 2015
- Création et composition de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- **Lancement de maîtrise d'oeuvre** pour la construction du collège et du gymnase intercommunal
- **Intégration d'un dojo** dans le cadre de la construction du gymnase

- **14 avril 2014 : Installation du nouveau Conseil Communautaire et du nouvel exécutif suite aux élections municipales**

- Création d'une **Commission d'Appel d'Offre permanente**
- Convention de participation financière avec le **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)** pour la réalisation du **réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD)** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Juin 2014 : fin du Programme d'Intérêt Général (PIG)** pour l'amélioration de l'habitat. Aides alternatives proposées par l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**
- **Juillet 2014 : Lancement d'une mission d'accompagnement** pour l'élaboration d'un **schéma d'organisation et de mutualisation de services**
- **1^{er} septembre 2014 : lancement de la halte-garderie itinérante intercommunale** sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Septembre 2014 : dépôt du permis de construire** pour le gymnase intercommunal
- **12 septembre 2014 : rencontre des personnels par les nouveaux élus du mandat 2014-2020**
- **Lancement d'une étude faisabilité pour la construction d'une passerelle sur le Chéran**, dans le cadre du plan touristique départemental
- **1^{er} décembre 2014 : dépôt du permis d'aménager de la Zone d'Activités Economiques de Madrid (éco-parc tertiaire)**
- **Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie :** nouvelle convention d'objectifs 2015-2017 et propositions d'orientations et de plans d'actions tourisme
- **15 décembre 2014 : Prise de compétence «Organisation et gestion du transport public de personnes»**
- **17 décembre 2014 : délibération pour un regroupement des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby** (schéma départemental de coopération intercommunale à adopter pour 2015)

2015 :

- **1^{er} janvier 2015 :** prise de compétence **«Plan Local d'Urbanisme intercommunal -PLUi»**
- **1er janvier 2015 :** passage à la **Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)** sur le territoire intercommunal
- **7 février 2015 : séminaire des élus** concernant « La mutualisation de services»
- **23 mars 2015 :** Prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) : **définition des objectifs à poursuivre et modalités de concertation** / Lancement de la consultation publique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- **27 avril 2015 :** prorogation du **Programme Local de l'Habitat (PLH)**
- **Printemps 2015 :** engagement de la **démarche sociale intercommunale**
- **1^{er} juillet 2015 :** mise en place d'un **service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme** de ses communes membres (hors Rumilly) au sein du service urbanisme et foncier de la Ville de Rumilly
- **4 juillet 2015 :** inauguration du balisage du sentier de randonnée **« Les Balcons de la Montagne des Princes »**
- **6 juillet 2015 :** lancement de la consultation et signature du marché public pour la **révision du schéma directeur d'eau potable et d'assainissement**
- **Juillet 2015 : lancement des travaux de terrassement, de Voiries et de Réseaux Divers (VRD)** pour le collège et le gymnase par le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **31 juillet 2015 :** création d'un **Périmètre de Transports Urbains (PTU)** sur le périmètre du territoire intercommunal
- **Septembre 2015 :** transfert des **services de transports scolaires** du Département de Haute-Savoie à la Communauté de Communes (devenue **Autorité Organisatrice de la Mobilité**)
- **28 septembre 2015 :** avant projet de **schéma de mutualisation de services** approuvé par le Conseil Communautaire
- **14 octobre 2015 :** journée dédiée à la découverte du territoire avec les élus des communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUi
- **Novembre 2015 :** intégration de la Communauté de Communes au capital social de la **Société Publique Locale (SPL) SIBRA**
- **2 novembre 2015 :** délibération sur le projet de **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Haute-Savoie**
- **Décembre 2015 :** signatures et notifications de l'ensemble des **19 lots du marché public** de construction du gymnase intercommunal

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Vers une réorganisation des structures intercommunales en Haute-Savoie

La Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 Décembre 2010 et La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confient à chaque préfet le soin d'élaborer, en concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption est prévue **au plus tard le 31 mars 2016**. Ce schéma prévoit **une réorganisation des structures intercommunales de la Haute-Savoie**.

Le préfet a présenté son projet de schéma le 2 octobre 2015 à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de Haute-Savoie.

Il préconise notamment un rattachement de la Communauté de Communes du Pays d'Alby à la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A), qui a pour conséquence une partition de l'Albanais laissant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly entre 2 Communautés d'agglomération (Annecy et Lac du Bourget).

Un amendement déposé face à la proposition du Préfet

En novembre 2015, les élus des Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby se sont prononcés par délibération à une large majorité pour **une fusion entre ces deux intercommunalités qui mènent des actions communes depuis 15 ans dans tous les domaines de l'aménagement et du développement du territoire**. Elles ont voté dès 2015 un projet de territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais.

Dans un texte signé par les présidents des 2 communautés de communes et par le maire de Rumilly, **un projet d'amendement a été déposé en décembre 2015 devant les 44 membres de la Commission Départementale de Coopération**

Intercommunale, en demandant que soit respecté le choix des représentants de plus de 86 % des habitants de l'Albanais (26 collectivités sur 31 dont la ville centre Rumilly) de fusionner les 2 intercommunalités et que soit modifié le schéma départemental de coopération intercommunale dans ce sens.

Pour que cet amendement soit effectif, il faut qu'une majorité des deux tiers des membres de la CDCI l'approuvent, soit 30 votes sur 44. La CDCI doit se réunir le 4 mars 2016 pour se prononcer sur les amendements au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Réalité géographique et économique du territoire de l'Albanais

Le territoire du canton de Rumilly et du Pays d'Alby correspond à **une réalité géographique et économique**.

Le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly - Alby Développement** rassemble un grand nombre de représentants du monde économique de l'Albanais et illustre parfaitement les liens qui se sont tissés depuis **plus de 17 ans sur tout le territoire**.

La cohérence est évidente pour les responsables d'entreprises, comme elle l'est pour pour **les agriculteurs de l'Albanais et les défenseurs de l'environnement** qui se sont également exprimés à une large majorité favorable à la fusion (le **Collectif pour les pays du Chéran** et de l'Albanais qui réunit les agriculteurs, les écologistes les pêcheurs et les chasseurs).

Quelques chiffres clés :

- Un territoire **de plus de 42 000 habitants sur 270 km²**
- Un ensemble de **29 communes**, dont 24 favorables à la fusion (86 % de la population)
- **Un pôle centre de plus de 15 000 habitants** : Rumilly, véritable pôle d'emplois, d'équipements et de services
- Un territoire rassemblant **plus de 260 exploitations agricoles**
- Plus de **12 000 emplois** pour près de **5000 établissements implantés**
- Dynamisme économique : **plus de 430 entreprises** créées en 2013

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été transférée à la Communauté de Communes. Le prestataire qui l'accompagne dans l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été sélectionné en juillet 2015 : c'est le bureau d'études Cittànova.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Les lois de décentralisation ont transférés **aux communes des compétences en matière d'urbanisme depuis 1983**.

Elles ont acquis une véritable autonomie de décision dans la délivrance **des autorisations d'urbanisme** (permis de construire, etc.), une liberté de conception dans **l'élaboration des documents de planification réglementaires** (SCOT, PLU, carte communale) et se sont vu dotées de moyens matériels d'intervention spécifiques avec **l'urbanisme opérationnel** (Zone d'Aménagement Concertée et droits de préemption), le tout dans le respect **des prescriptions nationales d'urbanisme**.

Parmi les documents d'urbanisme que les communes doivent élaborer et actualiser régulièrement figure **le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, fixant en conséquence **les règles générales de constructions et d'usages des sols**. C'est un **outil essentiel d'aménagement de l'espace** et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, **c'est-à-dire à l'échelle intercommunale**.

Etat de l'urbanisme sur le territoire intercommunal

Vers le renforcement des PLU communautaires

La réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour **coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements**.

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, **un PLU à l'échelle intercommunale** constitue donc **un document de planification privilégié** pour répondre aux objectifs du développement durable et faciliter **un développement plus cohérent et harmonieux de l'espace**.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) rend **obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes au plus tard en mars 2017**, sauf en cas d'opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population exprimée dans les 3 mois précédents (« minorité de blocage »).



La Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'est, quant à elle, déjà engagée dans **une démarche volontaire de transfert le 16 décembre 2013**.

La décision de transfert par les communes membres a été actée dans un arrêté préfectoral du 10 avril 2014 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes et l'intégration de la compétence PLU intercommunal sur l'ensemble de son territoire. **La prise d'effet a été fixée au 1^{er} janvier 2015 : depuis cette date, la Communauté de Communes organise l'élaboration de son PLUi.**

Ce document d'urbanisme commun sera à terme partagé par les 18 communes du territoire, dans lesquels seront établis un **projet global de territoire et les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du périmètre**. Ce document prend le relais des PLU aujourd'hui en vigueur sur les communes.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

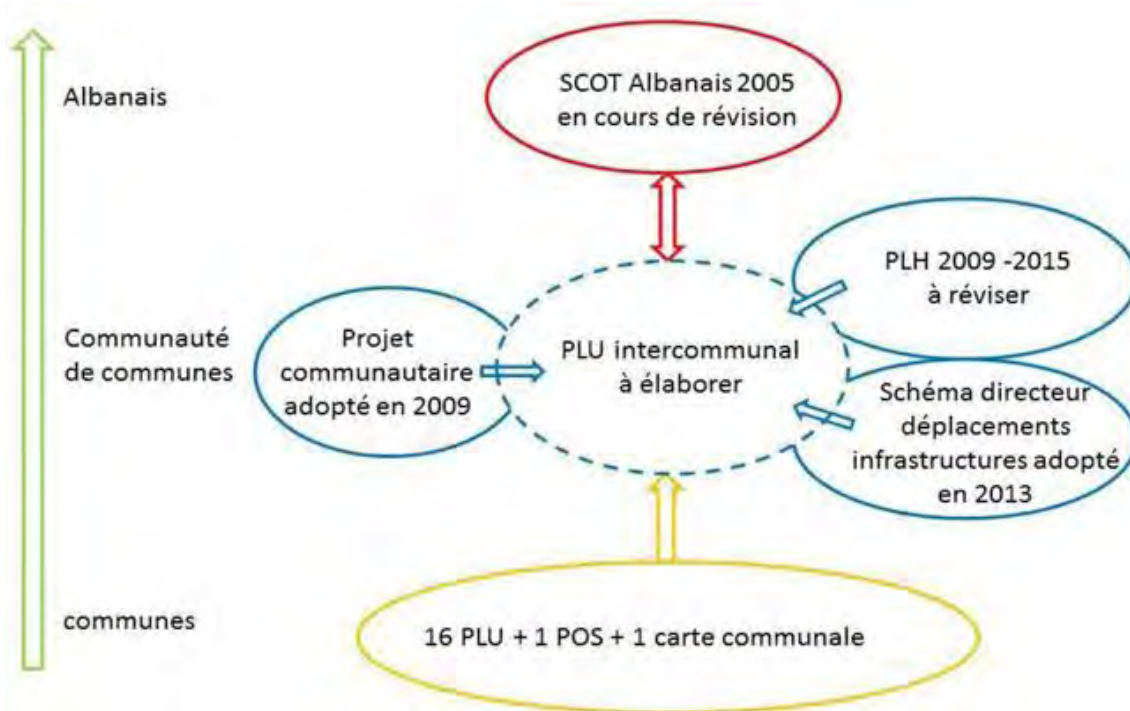
Que comporte un PLUi ?

Le **PLUi est un document réglementaire d'urbanisme** à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI), ici la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. Il exprime **le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes à échéance 2030.**

Le **PLUi constitue :**

- **un document stratégique** qui vise à mettre en cohérence les politiques publiques communautaires, notamment en termes d'habitat et de transports, dans une approche transversale, puis à les traduire spatialement
- **un cadre pré-opérationnel** qui permet de **déterminer les conditions du développement territorial**
- **un outil réglementaire** qui fixe **les règles d'utilisation des sols** sur le territoire de la Communauté de Communes, sur la base duquel **les autorisations d'occupation du sol** seront délivrées par les Maires

Un document porteur qui englobe toutes les stratégies de développement territorial



Journée découverte du territoire le 14 octobre 2015

Une journée découverte du territoire a été organisée le 14 octobre 2015 avec les élus des communes membres.

Elle a apporté à chacun des participants un aperçu des principales composantes du territoire au niveau de son aménagement et de son développement, tout en dressant un état de lieux. L'animation a été assurée par le bureau d'étude Cittanova, en charge de la mise en œuvre du futur PLUi.

Un circuit reliant les 18 communes a été proposé avec une présentation des différents éléments clés de leur histoire et de leur architecture.



Une gestion du droit des sols mutualisée sur le territoire

L'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) était auparavant assurée par l'Etat (Direction Départementale des Territoires - DDT) pour le compte des communes.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'instruction est désormais pilotée par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour le compte de ses 17 communes membres (hors Rumilly).

L'instruction des Autorisations des Droits des Sols (ADS) concerne les actes suivants :

- Certificats d'urbanisme
- Déclarations préalables de travaux
- Permis de construire
- Permis de démolir et Permis d'aménager.

Sur une moyenne de 1470 actes instruits à l'échelle de tout le territoire entre 2008 et 2013 :

- 2/3 étaient instruits par les communes
- 1/3 étaient instruits par la ville de Rumilly (seule à instruire l'ensemble de ses actes au sein d'un service urbanisme et foncier).

Ce sont en grande majorité des certificats d'urbanisme.

Il était logique et cohérent de ne pas recréer un nouveau service mais de s'appuyer sur un service déjà existant au sein de la ville de Rumilly en renforçant ses moyens.

En ce sens, la Communauté de communes a mis en place **un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme de ses communes membres (hors Rumilly) en confiant cette mission au service urbanisme et foncier de la ville de Rumilly.**

Il est composé de 6 agents : un responsable de service, une secrétaire, 2 instructeurs ADS, un agent chargé des affaires foncières et un agent chargé de la cartographie.

Mis à disposition des communes par le biais de plusieurs conventions liant la Communauté de Communes, la ville de Rumilly et les communes membres, **ce service mutualisé assure donc depuis le 1^{er} juillet 2015 l'instruction de tous les actes d'urbanisme du territoire intercommunal, excepté sur la commune de Massingy.**

En effet, Massingy est la seule commune du territoire à disposer d'une carte communale (document d'urbanisme simplifié). Celle-ci bénéficie encore à titre gratuit des services de l'Etat pour l'instruction du droit des sols jusqu'en 2017 (date à préciser).

L'instruction technique s'effectue dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme opposables sur les territoires communaux.

Calendrier prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLUi

- **Mars 2015** : prescription du PLUi
- **Juillet 2015** : désignation de Cittànova, bureau d'étude chargé d'élaborer le PLUi
- **2^e semestre 2015** : élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
- **1^{er} semestre 2016** : diagnostic partagé en enjeux du territoire
- **2^e semestre 2016** : élaboration et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **1^{er} semestre 2017** : finalisation du PADD et élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du Programme d'Orientations et d'Actions (POA)
- **2^e semestre 2017** : zonage et règlement
- **1^{er} semestre 2018** : zonage et règlement
- **Mi-2018** : arrêt du projet de PLUi
- **2^e semestre 2018** : avis des personnes publiques associées et enquête publique
- **1^{er} semestre 2019** : finalisation du PLUi
- **Fin 1^{er} semestre 2019** : approbation du PLUi

Zone d'activités économiques de Madrid à Rumilly

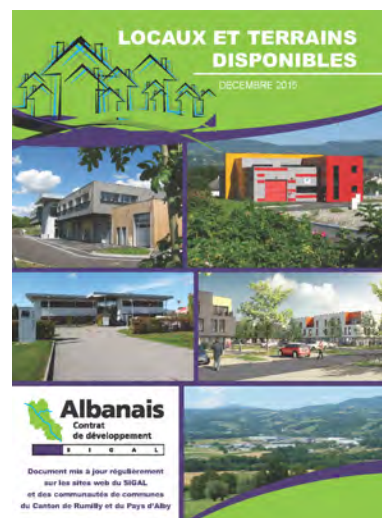
Bourse de locaux / terrains pour les entrepreneurs en Albanais

Dans le cadre de l'action « promotion économique du territoire » du CDDRA, le service développement économique a mis en place **une bourse des locaux dont les cibles sont les entreprises désireuses de s'implanter sur l'Albanais et les propriétaires qui souhaitent vendre ou louer leur local**. L'objectif est de mettre en relation propriétaires de locaux et futurs acheteurs ou locataires.

Plus précisément, il s'agit **d'une brochure présentant les locaux publics et privés ainsi que les terrains disponibles** mis à la disposition des entrepreneurs désirant s'implanter sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de la Communauté de Communes du Pays d'Alby. Ils sont situés au sein de l'Eco-parc tertiaire de Madrid à Rumilly, sur la Zone d'activités économiques d'Orsan à Saint-Félix et la zone Espace Leaders à Alby-sur-Chéran.

A destination des propriétaires, c'est également une possibilité supplémentaire de diffuser leurs annonces de location ou de vente de locaux (bureaux et ateliers).

Ce document mis à jour régulièrement, est téléchargeable sur **les sites Internet du SIGAL et des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby**.



Des bureaux modulables au coeur de la zone d'activités économiques de Madrid à Rumilly

Depuis sa création, la Communauté de Communes a fait de **l'économie l'une de ses principales priorités**, avec la volonté de recevoir des entreprises sur son territoire, notamment dans le secteur tertiaire. Pour répondre à la raréfaction du foncier viabilisé sur son territoire, **la collectivité va aménager une zone d'activité de 4,6 hectares à vocation tertiaire sur la commune de Rumilly au lieu-dit « Madrid »**.

Avec une prédominance du secteur industriel sur le territoire et un besoin de rééquilibrer l'économie vers des emplois plus qualifiés, créateurs de services pour les entreprises existantes, la construction de ce quartier à vocation tertiaire permettra de **répondre aux besoins des chefs d'entreprise et de maintenir les emplois tout en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises locales**.

Il s'agit de **renforcer l'attractivité du site et sa complémentarité avec les zones d'activités existantes** à Rumilly (Pôle Excellence Bois) et aux alentours. L'éco-parc tertiaire est à proximité immédiate **du futur collège du Département de Haute-Savoie, de la crèche inter-entreprises, de la base de loisirs des Pérouses** (plan d'eau pour la baignade et circuits piétons et VTT). La zone est également desservie avec **un accès à la gare SNCF de Rumilly et l'échangeur autoroutier A41 en 5 minutes**.

La commercialisation de cet éco-parc tertiaire a été lancée : la Communauté de Communes travaille actuellement

avec un opérateur d'aménagement urbain sur **la construction de 3 Bâtiments Basse Consommation (BBC) de 1 500 m² en R+2** où des bureaux modulables seront à la vente. Au rez-de-chaussée, il sera possible d'aménager des locaux pouvant recevoir du stockage. Des sanitaires, des escaliers et des ascenseurs moduleront l'espace à chaque étage. **100 places de stationnement seront créées autour de ces 3 bâtiments**. La commercialisation des espaces a débuté : la livraison des locaux est programmée pour **septembre 2017**. **Des terrains à proximité des bâtiments sont également disponibles à la vente au 1^{er} trimestre 2016**.



Comité d'Action Economique Rumilly-Alby Développement



Le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly- Alby Développement** a été créé en 1999 par la ville de Rumilly. Association loi 1901, cette structure regroupe des représentants des activités économiques des secteurs de

l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services et de l'agriculture du territoire.

Leur programme d'action :

- Identifier les besoins des entreprises du territoire
- Initier des actions collectives répondant à ces besoins
- Concourir avec les associations locales, les institutions publiques et les administrations à l'animation des programmes de développement et coordonner leurs actions tout en apportant un soutien pour l'organisation et la promotion du territoire et des entreprises

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes du Pays d'Alby ont adhéré au CAE respectivement en 2003 et 2005 via **une convention quadripartite** avec le CAE et la ville de Rumilly.

En décembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a approuvé une **nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 3 ans**.

En effet, la collectivité a souhaité travailler sur la rédaction d'une nouvelle convention, une décision appuyée par le rapport de la **Cour Régionale des Comptes** en 2012-2013.

Pour cela, les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby ont rédigé **un tronc commun à la convention**, puis chaque collectivité intercommunale a finalisé **ses engagements particuliers en annexe**.

Concernant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, **les objectifs en matière de développement économique** sur les suivants :

- Maintenir les emplois existants et permettre la création de nouveaux emplois
- Favoriser le développement des entreprises présentes sur le territoire
- Organiser, favoriser et promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises, à différents stades de développement
- Soutenir et animer le tissu économique local: l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services

En 2015, le montant de **la subvention** allouée au CAE par la Communauté de Communes s'est élevé à **100 000,00 €**

www.cae-asso.fr

Initiative Grand Annecy



Depuis 2011, la Communauté de Communes a signé **une convention de partenariat** avec Initiative Grand Annecy. Le partenariat est poursuivi en 2015 avec une subvention allouée à hauteur de **8 735,00 €**.

Dans le cadre de l'action passerelle des CDDRA du Bassin Annécien et de l'Albanais, **la Région Rhône-Alpes** et **les collectivités membres des CDDRA** soutiennent également financièrement cette structure.

Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, initiée en 1999 par la Communauté d'Agglomération d'Annecy, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Elle propose un **service gratuit à destination de tout porteur de projet de création/reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais**, avec 3 missions complémentaires :

- valider le projet de création ou reprise
- financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur)
- accompagner le développement de l'entreprise (conseils, accompagnement)

En 2014, 8 entreprises de l'Albanais ont bénéficié d'un prêt d'honneur et d'un accompagnement. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2009.

www.initiative-grand-annecy.fr



Osez créer ou reprendre une entreprise !

Les « Oséades de l'entreprise » et les « Oséades de la création d'entreprise » n'ont fait qu'un en 2015.

Sous l'appellation « Oséades », cet évènement a offert à tous les dirigeants, créateurs, porteurs de projet, un concentré exceptionnel de 100 rendez-vous assurés par 80 experts du 1er au 19 juin 2015 en Haute-Savoie.

Les Communautés de Communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly ont proposé aux personnes désireuses de créer ou reprendre une entreprise, de rencontrer gratuitement les opérateurs de la création d'entreprises le jeudi 11 juin à 18 heures dans l'hôtel d'entreprise « Alb'Espaces » autour d'une conférence puis d'entretiens individuels. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Un site internet : www.oseades.com vient compléter l'information

Le réseau « Je crée en Rhône-Alpes »

Une trentaine d'organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises de l'Albanais, du Bassin annécien et des Ussets et Bornes s'organisent **pour aider mieux encore les porteurs de projet.**

Sur les territoires de l'Albanais, du Bassin annécien et des Ussets et Bornes (130 communes), près de 30 structures (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations) opérant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, interviennent pour **accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque phase de leur projet depuis l'idée jusqu'au suivi après la création.**

Ce réseau lancé depuis le 29 novembre 2012 sous le nom de « Creafil » s'appelle dorénavant « Je Créé en Rhône-Alpes ». Ensemble, les opérateurs de la création d'entreprise ont édité une plaquette afin de mieux identifier la porte d'entrée des porteurs de projet en fonction de sa localisation, à l'échelle de la Haute-Savoie.

Un site internet :
www.jecree-en-rhonealpes.fr
vient compléter l'information

(R)éveille
la création
d'entreprise



Créateurs
d'entreprise
en Haute-Savoie

MAXIMISEZ VOS CHANCES DE SUCCÈS !



jecree-en-rhonealpes.fr

Le déploiement du réseau de la fibre optique en Haute-Savoie

Le projet public départemental, porté par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) permettra d'engager la couverture des zones d'activités puis des logements sur 255 communes de la Haute-Savoie. Près de la moitié des foyers seront ainsi raccordés en 5 ans sur pour atteindre un taux de 90% d'ici 10-12 ans.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

C'est un fil en verre ou en plastique, transparent et très fin, qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données.

La fibre optique permet d'offrir **un débit d'information nettement supérieur** à celui du cuivre téléphonique clas-

sique, des câbles coaxiaux de nos antennes d'immeubles, de l'ADSL et du Wi-Fi. Elle supporte un réseau large bande par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou le Web en très haut débit.

Le SYANE, maître d'ouvrage de la réalisation du réseau haut débit

Après la privatisation de France Télécom en société privée en 1987, il n'y a plus d'aménageur numérique national public du territoire.

Les opérateurs agissent selon les règles du marché et investissent selon des principes de rentabilité. C'est ainsi que les collectivités locales deviennent habilitées à **assurer l'équité territoriale de l'aménagement numérique du territoire**.

Pour répondre aux besoins des collectivités locales, le **SYANE**, en partenariat étroit et avec le soutien du **Conseil Général de la Haute-Savoie**, s'est engagé dans la réalisation du **Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Haute-Savoie (RIP THD)**.

La Communauté de Communes, partenaire de cet ambitieux projet

Pour parvenir à un équilibre financier, la construction du réseau départemental nécessite **une participation publique dont le montant est estimé à 63 millions d'euros** répartie entre l'Etat, la Région, le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La Communauté de Communes, qui a approuvé de **soutenir financièrement la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit fibre optique sur le Département de Haute-Savoie**, a par ailleurs délibéré dans ce

sens, **le 7 octobre 2013 afin de se doter de la compétence suivante :**

« actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique ».

Après réception le 10 mars 2014 de l'arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes, la collectivité a **défini les modalités de participation financière**.

Elles font l'objet **d'une convention avec le SYANE**, le montant global se chiffre à **436 000,00 €**.

Le financement s'échelonne de la façon suivante :

- A la signature de la convention : **130 800,00 €**
- Exercice 2014 : **130 800,00 €**
- Exercice 2015 : **87 200,00 €**

Objectifs principaux sur le périmètre du territoire intercommunal

- L'ensemble des collèges, lycées et sites d'enseignement supérieur et de recherche.
- Le déploiement des artères principales du réseau
- La couverture des zones d'activités
- La couverture de 90 % des entreprises de plus de 6 salariés
- La couverture au minimum de 31% des logements à la maille intercommunale



Le collège départemental et le gymnase intercommunal

Construction d'un futur collège en Albanais

Contexte

La **démographie de l'Albanais est en croissance constante** et les deux collèges existants sur les canton de Rumilly et du pays d'Alby - le Clergeon à Rumilly (840 élèves) et René Long à Alby sur Chéran (700 élèves) - arrivent à saturation.

Cette nécessité a été soulignée par le **Conseil Général de Haute-Savoie** et par le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais** de 2005, qui préconisait la construction d'un collège avant 2024.

Le Département de Haute-Savoie a décidé, suite à ce constat, de **la construction d'un collège de 600 places** (dont 500 demi-pensionnaires, avec une extension à 800 places) sur le lieu-dit zone de Madrid pour la rentrée 2017.

Soutenant cette action, la Communauté de Communes a délibéré favorablement le 29 août et le 19 décembre 2011 sur le projet de collège et s'est engagée à lui fournir d'une part, **les terrains nécessaires à la construction de cet établissement** et d'autre part à **réaliser les équipements sportifs couverts**.

Implantation sur le secteur de Madrid à Rumilly : une réponse cohérente au développement économique du territoire

Initialement prévu sur la commune de Marigny-Saint-Marcel, **le lieu d'implantation du futur collège** a été revu en 2012. Il sera situé sur **le secteur de Madrid à Rumilly** dans le prolongement de la zone d'activité tertiaire en cours de création. **L'ensemble du terrain envisagé pour le collège représente environ 3 hectares.**

Cette situation reliant l'axe Rumilly-Alby-sur-Chéran, permet d'apporter **une réponse cohérente à la politique d'aménagement de l'espace** préconisée par le SCoT de l'Albanais et au développement économique du territoire.

Le lieu d'implantation est conforme aux engagements pris par la Communauté de Communes concernant l'organisation territoriale d'infrastructure et d'équipements structurants autour du pôle principal de l'Albanais.

Il permettra de **réduire les déplacements sur le territoire et de contribuer au développement de la commune de Rumilly et du territoire de l'Albanais**, tout en gardant un équilibre social.



Perspective générale du nouveau collège à gauche et du gymnase intercommunal à droite
(Images Concours AER Architectes)

Le collège départemental et le gymnase intercommunal

Quels objectifs de construction ?

Ils sont triples :

- **Satisfaire les besoins en collège et de clubs structurants** (esclade, judo, athlétisme...)
- Requalifier **l'entrée de ville** à travers ces équipements structurants et valoriser la proximité de **la base de loisirs**
- **Parallèlement à l'aspect architectural**, les deux collectivités développent une opération emblématique, destinée à favoriser les objectifs suivants :
 - la mise en valeur du bois dans les procédés constructifs
 - la performance énergétique et recours aux énergies renouvelables
 - l'intégration environnementale (tendre vers le HQE)
 - l'inscription du site et équipement au sein du secteur
 - la prise en compte des clauses d'insertion sociales

Le Pôle Excellence Bois a été sensibilisé au projet afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire de l'Albanais et plus particulièrement liées à la filière bois.

Historique

- **Avril 2005** : Approbation du SCOT préconisant la construction d'un nouveau collège d'ici 2014
- **Février 2010** : Vote des crédits par le Département pour le lancement des études préalables
- **Septembre 2010** : Annonce publique par le Président du Conseil Départemental de la création du 49^e collège du Département sur l'Albanais
- **Mars 2011** : Présentation des résultats de l'étude d'implantation du collège sur le territoire
- **29 août et 19 décembre 2011** : Délibération de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly sur le choix du site, l'acquisition des terrains et la cession gratuite au Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **Décembre 2011** : Délibération des 18 communes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly selon l'arrêté préfectoral
- **19 décembre 2011** : Arrêté préfectoral entérinant la prise de compétence « Création, aménagement, et entretien du gymnase du futur collège implanté sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie
- **Début 2013** : Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du gymnase
- **Avril 2013** : sélection de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (environnement et technique)
- **Juin 2013** : Sélection de l'entreprise chargée des études géotechniques
- **Janvier 2014** : intégration d'un dojo dans la construction du gymnase
- **Janvier 2014** : sélection du contrôleur technique
- **Mars 2014** : sélection du groupement de maîtrise d'œuvre pour la construction du collège et du gymnase sur le territoire de la Communauté de Communes : le cabinet d'architecture AER ARCHITECTES
- **Avril 2014** : sélection du coordinateur sécurité et protection de la santé
- **Décembre 2014** : dépôt du permis de construire
- **19 janvier et 19 juin 2015** : compléments apportés au permis de construire initial
- **16 juillet 2015** : lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux
- **8 septembre 2015** : remise des offres par les entreprises
- **Septembre / Octobre 2015** : analyse des offres et attribution des marchés
- **Novembre / Décembre 2015** : signatures et notification de l'ensemble des 19 lots du marché public
- **Printemps 2016** : démarrage des travaux
- **Septembre 2017** : date prévisionnelle d'ouverture du collège et du gymnase au public (cette date d'ouverture reste à confirmer)

Le collège départemental et le gymnase intercommunal

Répartition du rôle et des missions de chaque collectivité participante sur le projet

Afin de maîtriser à court terme l'enveloppe budgétaire accordée à l'acquisition des terrains, seule la partie concernant l'implantation du collège a été acquise en toute propriété par la Communauté de Communes et **mise à disposition du Conseil Départemental de Haute-Savoie** qui dispose de la compétence pour construire le collège.

Les terrains adjacents pour la zone d'activité font l'objet d'un **portage foncier de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie**. La communauté de communes a de son côté en charge **la construction du gymnase**, nouvelle compétence portée par ses statuts après modification.



Répartition des maîtrises d'ouvrage entre les deux collectivités

La question d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le Conseil Départemental de Haute-Savoie s'est posée afin de faciliter les études préalables.

Suite à différentes réunions de travail entre les élus et les services, le groupement n'a pas été retenu notamment pour **permettre aux petites et moyennes entreprises de répondre à la consultation**.

Seuls les lots de terrassement, de voirie et d'aménagements extérieurs seront, pour des raisons techniques de cohérence, globalisés pour toute la parcelle et réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département de Haute-Savoie.

Ainsi, chaque collectivité passe ses propres marchés et porte ensuite la maîtrise d'ouvrage de son projet :

- **Le Département est maître d'ouvrage du collège** : locaux d'enseignement et de documentation, demi-

pension, espaces administratifs et de vie scolaire, logements de fonction, plateau sportif, aires récréatives, salle 200 places à vocation animation et culturelle, gare routière, parking privés du collège

- **La Communauté de Communes est maître d'ouvrage des installations sportives** : gymnase, dojo, mur d'escalade, salles annexes, parkings et espaces extérieurs attenants. Elle assure également les procédures de mises en conformité des règles d'urbanisme et définit les contraintes environnementales par rapport aux riverains, à la sécurité et à la fonctionnalité des voies d'accès et des différents flux (VL, PL, cycles, piétons).

Le projet de maîtrise d'œuvre du gymnase est confié au groupement **A.E.R ARCHITECTES**. En phase Avant-Projet Définitif (APD), le coût s'élève à **4 854 000,00 € TTC**.

Le collège départemental et le gymnase intercommunal

Le collège

Composition de l'ensemble des bâtiments

Le **nouveau collège** est prévu pour l'accueil de 600 élèves du canton de Rumilly (territoire d'Alby-sur-Chéran et Rumilly). Sa structure pédagogique prévisionnelle est établie pour 26 divisions de 30 élèves environ par niveau. Une extension est possible à 800 élèves.

Il est prévu **5 logements de fonction** et **une salle d'animation** de 200 places. La surface utile du collège sera d'environ 5200m².

Croquis d'ambiance : vue aérienne de la cour du collège (Images Concours AER Architectes)

Le collège devra être, à la fois, un lieu vivant et ouvert. L'implantation des locaux permettra **d'individualiser les différentes activités scolaires et parascolaires**, avec une ambiance générale adaptée à ces différentes zones.

D'une façon générale, les bâtiments seront organisés sur 2 ou 3 niveaux. Le CDI, la vie scolaire, l'administration et la salle des enseignants sont le cœur de l'établissement, la zone de convergence et d'animation du collège.



Le collège départemental et le gymnase intercommunal

Le gymnase

Un bâtiment sportif avec mur d'escalade et dojo

La construction du gymnase est portée par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et liée à la création du collège à l'entrée ouest de Rumilly.

La Communauté de Communes a réalisé une demande de financement auprès de l'État au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour l'année 2014 portant sur la construction du gymnase.

Le coût prévisionnel des travaux du gymnase à la charge de la Communauté de Communes est estimé à hauteur de **4 854 000,00 € TTC**.

Composition de l'ensemble des bâtiments

La structure du gymnase correspondra à un équipement adapté aux besoins du collège dans la journée avec une utilisation par des associations en soirée et des salles annexes. Il comprendra un espace de **Surface Artificielle d'Escalade (SAE)** dimensionné pour l'organisation de compétitions de niveau régional.

La surface utile du gymnase est d'environ 1700m². L'opération intégrera également les parking, plateau sportif extérieur, voiries, accès...

La conception de l'ensemble sportif doit permettre le côtoiement harmonieux de ces différents usages pour lesquels un certain nombre de locaux seront mutualisés (vestiaires-sanitaires, locaux techniques).

Le plan masse devra intégrer les exigences suivantes :

- un accès public à l'équipement depuis un parvis accessible par les circulations douces
- un accès extérieur à la salle de jeu et la SAE pour assurer les opérations de maintenance avec nacelle et autres engins et pour les livraisons de matériel sportif

À travers cet investissement, la collectivité souhaite développer, outre la satisfaction du programme d'éducation sportive des collégiens, l'accueil **des activités de montagne** avec un mur d'escalade de 13 mètres de haut et accueillir dans un avenir proche un dojo pour le **judo et les arts martiaux**.

Les sportifs utilisateurs représentent quelques 2500 adhérents et des **vecteurs de développement de valeurs fortes sur le territoire**.

- un traitement paysager des abords de l'équipement et des espaces extérieurs
- la localisation et le traitement d'un abri vélos, à proximité de l'entrée principale

La Communauté de Communes a également intégré **la construction d'un dojo et des places de parking nécessaires** au projet.



Croquis d'ambiance : vue de la salle d'escalade
(Images Concours AER Architectes)

Projet de passerelle sur le Chéran : étude d'avant projet

La rivière du Chéran prend sa source dans le massif des Bauges et se jette en rive gauche dans son affluent, le Fier, sur la commune de Rumilly après un parcours de 54 km.

Ce cours d'eau impose encore aujourd'hui une coupure entre Alby-sur-Chéran et Rumilly. Si ce cours d'eau marque le territoire de l'Albanais, il est important que, sur sa partie aval, il existe un lien ou un passage entre ces deux rives à l'image de ce qui existe sur sa partie amont.

Lieu à forts enjeux pour le tourisme et les loisirs, la base de loisirs des Pérouses à Rumilly se situe sur la rive gauche du Chéran et concentre de nombreuses activités : baignades, pêche, maison du vélo, départ de sentiers VTT (Chemins du Soleil et label Fédération Française de Cyclisme). Sur ce

lieu, de part et d'autre de la rivière, partent également des sentiers pédestres.

La création d'une passerelle sur le Chéran (qui existait auparavant) permettrait de relier ces sites potentiels et mailler les sentiers existants, tout en valorisant l'environnement autour du plan d'eau et l'ensemble des offres touristiques existantes.

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a ainsi réalisé en 2015 une étude de faisabilité pour cet équipement. La passerelle sera dédiée aux piétons et cyclistes, en prévoyant également un chemin d'accès pour les handicapés. Sa construction permettra également d'intégrer certains réseaux d'alimentation spécifiques.

Contours de l'étude de faisabilité

Une visite sur site pour :

- Validation de l'implantation de la passerelle
- Définition du contexte géologique et géotechnique
- Étude des risques naturels

Une étude géotechnique :

- Synthèse des données géologiques et géotechniques
- Dimensionnement des ancrages en RD et RG
- Définition des éléments de sécurisation de l'ouvrage vis-à-vis des risques naturels
- Rédaction du rapport de synthèse

Une étude technique de l'ouvrage :

- Plans de principe de la solution proposée
- Plans estimatifs du génie-civil
- Estimatif financier du projet

En complément de cette mission, la Communauté de

Communes a missionné une entreprise pour réaliser des sondages préssiométriques sur chaque rive du Chéran (Rumilly et Boussy)

Plusieurs réunions et rendez-vous ont eu lieu avec les élus concernés, les services de la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) et la police de l'eau.

À titre d'exemple, une passerelle de type himalayenne a été proposée, ayant une longueur de 47 mètres.

Elle sera accessible aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR) avec un passage de réseaux sous la passerelle. Les matériaux à privilégier : marches en métal, avec un garde-corps grillagé.

Il n'est pas cependant exclu que d'autres solutions puissent être envisagées.

Éléments financiers et calendrier de l'opération

2015 :

- Étude de sols pour l'implantation et calcul du dimensionnement des fondations
- Étude de faisabilité de la passerelle et des possibilités d'accès (esquisse, avant-projet et élaboration d'un cahier des charges spécifique)

2016 :

- Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (Cabinet Montmasson)
- Dépôt du dossier de subvention
- Dépôt d'un dossier loi sur l'eau sous forme d'une déclaration

- Consultation de maîtrise d'œuvre
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises
- Passation du marché de travaux
- Déclaration de travaux

2017 :

- Chantier
- Réception de l'ouvrage

Le coût prévisionnel de la construction de la passerelle s'élève à **490 000,00 € TTC**, sous réserve d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de Haute-Savoie à hauteur de 30 % du coût hors taxe de l'opération : soit pour un montant de **122 000,00 €**.

L'accessibilité sur le canton de Rumilly

La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Par délibération du 22 décembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé de la création d'une **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**. Cette décision est en accord avec l'obligation imposée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de créer une commission pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qui regroupent 5 000 habitants ou plus.

Depuis sa création, la commission s'est réunie 12 fois :

- **18 mars 2009** : installation et définition d'une démarche de travail
- **16 septembre 2009** : attribution à la Communauté de Communes des missions de diagnostic de l'accessibilité des **ERP (Etablissements Recevant du Public)** et de réalisation des **PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)**
- **23 février 2010** : intervention de l'**APF (Association des Paralysés de France)** et travail sur la consultation des bureaux d'études
- **6 mai 2010** : cadrage de la mission confiée aux bureaux d'études retenus
- **5 octobre 2010** : diagnostics des PAVE réalisés
- **5 avril 2011** : diagnostics des ERP réalisés
- **22 septembre 2011** : présentation des diagnostics des PAVE et ERP au Conseil Communautaire
- **30 novembre 2011** : rapport annuel d'accessibilité 2011
- **24 janvier 2013** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2012
- **7 février 2014** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2013
- **1^{er} décembre 2014** : installation de la nouvelle Commission
- **2 juin 2015** : état d'avancement dressé (ERP) sur les 18 communes / rapport annuel d'accessibilité 2014

Recenser et améliorer les équipements accessibles sur les 18 communes du canton

Les missions de la CIAPH sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CIAPH se compose :

- d'un collège d'élus de la collectivité et représentant

l'ensemble de ses communes membre

- d'un collège de partenaires associés et de référents d'associations représentatives des personnes à mobilité réduite (APF, UDAPEI, DDT, CCAS et services techniques).

Selon les thématiques traitées, des agents de la Communauté de Communes et des techniciens extérieurs spécialisés sont aussi présents.

Cette commission se charge du pilotage et de l'animation globale de la démarche sur l'ensemble du territoire intercommunal en s'appuyant sur les informations recueillies à l'échelon communal.

Etat d'avancement des travaux

Voirie et des espaces publics (PAVE)

Obstacles recensés en 2011 : 645

Coût total mise en accessibilité (2011) : 2 836 390,00 € HT

Obstacles traités en 2014 : 29

Montants engagés : 124 930,00 € HT

- 3 communes ont traité au moins un obstacle en 2014
- 5 communes n'ont traité aucun obstacle en 2014
- 10 communes n'ont pas souhaité répondre

Etablissements Recevant du Public (ERP)

Accessibilité moyenne 62 bâtiments audités (2011) : 30 %

Obstacles recensés en 2011 : 1 145

Coût total mise en accessibilité (2011) : 2 869 420,00 € HT

Obstacles traités en 2014 : 21

Montants engagés : 135 908,00 € HT

- 4 communes ont traité au moins un obstacle en 2014
- 14 communes n'ont traité aucun obstacle en 2014

Taux d'accessibilité moyen en 2014 : 35 %

Au sein du **pôle transports / déplacements** sont traités l'ensemble des dossiers relatifs aux transports scolaires et aux déplacements.

Déplacements

En 2015, la Communauté de Communes a poursuivi la mise en œuvre opérationnelle de son **Schéma directeur des déplacements et infrastructures**, adopté en novembre 2013. La priorité a été donnée à la réalisation du volet « Transports collectifs ».

Création d'une autorité organisatrice de la mobilité

Suite à la modification des statuts de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale pour la prise de compétence « **Organisation et gestion du transport public de personnes** » réalisée en décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 23 mars 2015, par délibération, pour la création d'un **Périmètre de Transports Urbains (PTU)** à l'échelle du territoire intercommunal. Conformé-

ment à la procédure légale, ce PTU a été créé par arrêté préfectoral le 30 juillet 2015.

Depuis cette date, la **Communauté de Communes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM)** sur son territoire. A ce titre, elle est désormais compétente pour l'organisation et la gestion des services de transports publics et scolaires internes à son périmètre.

Création de la Société Publique Locale SIBRA

Une réflexion portant sur la **transformation de la SEM (Société d'Économie Mixte) SIBRA en SPL (Société Publique Locale)** s'est engagée en 2014 au niveau de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy.

Forte de son projet de réseau de bus à Rumilly et de la récente création de son Périmètre de Transports Urbains (PTU) en 2015, la **Communauté de Communes a manifesté son intérêt d'intégrer cette SPL.**

Après de nombreux échanges et réunions de travail avec les partenaires de la C2A, le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité le 28 septembre 2015 pour devenir le **deuxième actionnaire de la SPL après la C2A.**

En tant qu'actionnaire, la Communauté de Communes est désormais en capacité de contractualiser avec la SIBRA afin de lui confier **des missions d'études et d'exploitation relatives son projet de réseau de bus.** La Communauté de Communes bénéficie donc de l'ingénierie, de l'expertise et des compétences d'un opérateur local, reconnu et expérimenté en matière **d'exploitation de réseau de transport collectif urbain.**

Depuis fin 2015, une équipe technique de la SIBRA est dédiée au **projet de réseau de transport public rumillien**, qui est donc entré dans sa phase d'études opérationnelles.

Qu'est-ce que la Société Publique Locale (SPL) ?

Une société publique locale (SPL) est une société anonyme créée par au minimum deux collectivités territoriales qui détiennent la totalité du capital, afin de lui confier l'exploitation de services publics ou d'activités d'intérêt général. Cette société exerce son activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et exclusivement sur leur territoire respectif.



Transports scolaires

Le service des transports scolaires de la Communauté de Communes gère le déplacement d'environ 2200 élèves sur le territoire de Rumilly, de la maternelle à la terminale.

Transfert de compétence

A compter de la création de son **Périmètre de Transports Urbains (PTU) en juillet 2015**, la Communauté de Communes est **responsable de l'organisation des services de transports scolaires internes à son périmètre**.

Cette prise de compétence a été **effective à la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2015**. Elle s'est notamment matérialisée par l'adoption **d'une convention transitoire** établie avec le Département de Haute-Savoie afin de **fixer**

Contact

Transports Scolaires

3 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly

Tél. 04 50 01 87 03

Mail : transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Permanences d'accueil du public :

Lundi : 8h30 – 12h / Mercredi : 8h30 – 12h ; 13h30 – 17h

Jeudi : 8h30 – 12h / Vendredi : 8h30 – 12h

les conditions du transfert de gestion et de financement des services de transports scolaires dans le nouveau PTU.

Avec cette convention, la Communauté de Communes a récupéré de plein droit **l'exécution de 8 marchés publics de circuits spécialisés de transports scolaires**, ainsi que la gestion de **l'aide individuelle aux transports (AIT)** auparavant attribuée par le Département aux familles ne bénéficiant pas d'une desserte de transports scolaires.

Règlement communautaire des transports scolaires

En juillet 2015, dans le cadre du transfert de gestion des transports scolaires explicité précédemment, **la Communauté de Communes s'est dotée d'un règlement communautaire des transports scolaires effectif à la rentrée scolaire 2015**. Ce règlement constitue la référence réglementaire du dispositif mis en place pour exercer la compétence en matière de transports scolaires.

Il définit notamment :

- **les conditions à remplir** pour être bénéficiaire de la prise en charge des transports scolaires
- **les conditions d'organisation et d'évolution** des services
- **les modalités de financements** des services
- **les règles d'utilisation, de sécurité et de discipline** à respecter dans les transports
- **les rôles des différents acteurs** du transport scolaire

Inscription des élèves

La période d'inscription pour l'année scolaire 2015 / 2016 s'est tenue du **1^{er} au 30 juin 2015**. Le **guide des transports scolaires** a été envoyé aux familles courant mai en accompagnement du formulaire de réinscription.

Rentrée scolaire 2015 : **2 247 cartes d'abonnements** aux transports scolaires ont été distribués pour **1 715 familles concernées**, soit une **augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente**.

A travers ce règlement, la Communauté de Communes **veille au respect des obligations de toutes les parties prenantes** (élèves et parents d'élèves, transporteurs, établissements scolaires, communes).

Elle se dote d'un cadre réglementaire afin **d'offrir un service public de transport scolaire de qualité, adapté aux besoins des familles, dans le respect de l'intérêt général**.



Tarifs des abonnements

Tarif duplicata : 15.00 €

	Pendant la période d'inscription							Hors délai	
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2014	2015
1 enfant	67 €	69 €	69 €	72 €	72 €	73 €	77 €	146 €	154 €
2 enfants	109 €	109 €	112 €	118 €	118 €	120 €	126 €	240 €	252 €
3 enfants	126 €	126 €	129 €	135 €	135 €	137 €	144 €	274 €	288 €

La participation financière des familles aux transports scolaires correspond aux frais d'inscription de leur(s) enfant(s). Cette participation est calculée pour couvrir les frais de gestion administrative du service des transports scolaires de la Communauté de Communes.

En 2015, considérant les conséquences budgétaires du désengagement financier de l'Etat et de l'augmentation de la péréquation horizontale, la Communauté de Communes a marqué sa volonté d'agir, dans le domaine des transports scolaires, à la fois pour **la réduction des dépenses de**

fonctionnement et l'optimisation des recettes notamment à travers une révision de sa politique tarifaire.

C'est pourquoi, pour l'année scolaire 2015-2016, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer **une hausse de 5 % sur les tarifs de l'année scolaire 2014-2015**, mais également de **suspendre la prise en charge communautaire du transport des étudiants en post-bac, apprentis et jeunes en contrat d'alternance, et élèves hors sectorisation scolaire**, au titre du dispositif départemental « Carte Déclif' ».

Orientation des élèves sur les parkings

La **première semaine de la rentrée 2015**, les agents de la Communauté de Communes et les **élus** de la commission transports et déplacements ont été présents sur **les parkings de l'Albanais, du Clergeon, de l'Annexion et de Joseph Béard à Rumilly**, ainsi que sur **la plateforme d'échanges du Villard à Saint-Eusèbe**, pour guider et renseigner les élèves au départ et à l'arrivée des autocars.

Il est important que les élèves puissent prendre leur autocar dès le premier jour pour se familiariser avec le fonctionnement des transports scolaires.



Le comité consultatif

Le **comité consultatif des transports scolaires**, créé en 2011 par la Communauté de Communes afin de **favoriser les échanges et débats entre partenaires du transport scolaire**, s'est réuni le 8 avril 2015 pour notamment débattre du transfert de compétence en cours et préparer la rentrée 2015, et le 9 octobre 2015 pour dresser **le bilan de la rentrée scolaire ainsi que le bilan de la qualité de service pour l'année scolaire 2014/2015.**

Réclamations et incidents

Le service des transports scolaires a enregistré **106 réclamations** en 2015 :

	Service non effectué	Arrêt non respecté	Horaire non respecté	Surcharges	Comportement conducteur
Lignes régulières	1	24	26	5	10
Services spéciaux	3	5	15	5	12
Total	4	29	41	10	22

- **19 élèves** ont reçu un avertissement pour indiscipline pendant les transports scolaires
- **3 avertissements collectifs** (sanctionnant tous les élèves inscrits sur un service) ont été adressés
- **1 élève** a été sanctionné d'une exclusion temporaire
- **1 plainte** a été déposée en gendarmerie suite à des jets de pierres sur les véhicules de transports scolaires à Rumilly

En 2015, la Communauté de Communes a poursuivi sa politique de **suivi de la qualité des services rendus à l'usager et de contrôles des circuits de transports scolaires**. Suite au transfert de gestion des circuits spécialisés, la Communauté de Communes a conclu en novembre 2015 un marché public avec un prestataire spécialisé afin de lui confier **la mission de contrôle des prestations de transports scolaires dont elle a la charge**. Des contrôleurs interviennent désormais sur le territoire à la demande du service, sur site ou dans les véhicules, afin de **vérifier la bonne exécution des circuits par les prestataires de transport ainsi que le respect des règles de fonctionnement, de discipline et de sécurité par les élèves et leurs familles**.

Astreintes

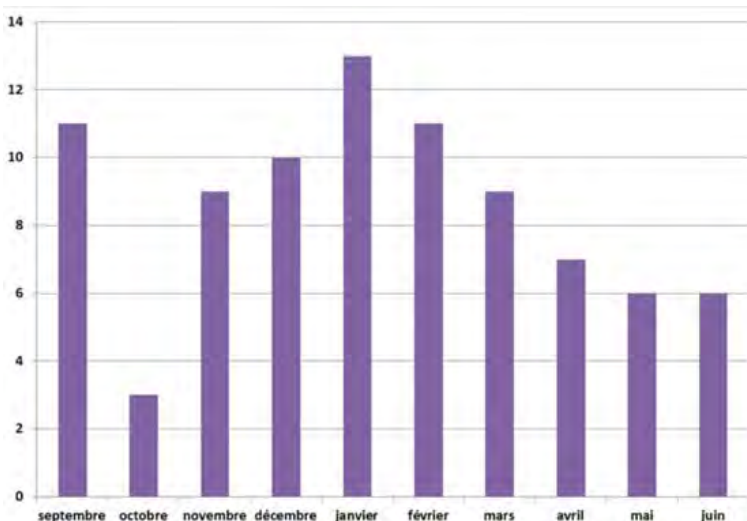
Le service transport scolaire est doté **d'un système d'astreinte téléphonique**. La procédure d'astreinte permet au service :

- **de disposer dans les meilleurs délais de toute information relative à une situation perturbée** sur les circuits de transports scolaires
- **de diffuser cette information** aux partenaires concernés
- **de prendre toute mesure** qu'il jugera nécessaire.

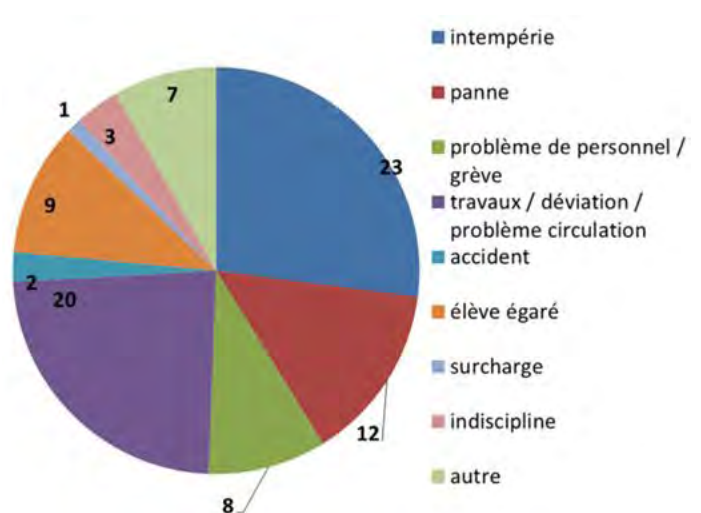
L'astreinte n'a nullement pour objet de **répondre aux sollicitations des familles et des usagers**, pour lesquelles **une procédure de traitement des réclamations est déjà opérationnelle au sein du service**.

Ainsi, le numéro de téléphone d'astreinte est uniquement transmis aux **partenaires professionnels du transport scolaire** : transporteurs, établissements scolaires, Département de la Haute-Savoie, mairies, contrôleurs.

Répartition mensuelle des appels traités



Motifs de appels traités



Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 85 appels ont été traités

Accueil des usagers : statistiques 2015

Le nombre d'appels quotidien est environ de **10** en période normale et entre **25 et 35** en période d'inscription. Pour l'année 2015 (hors période d'inscriptions), le service a traité environ **550** courriers et adressé environ **600** envois.

Sécurité

Le nouveau règlement communautaire des transports scolaires prévoit que la Communauté de Communes organise et finance la formation des personnels d'accompagnement des transports scolaires primaires et maternelles du territoire, dans le cadre d'une session de formation tous les 3 ans.

La 1^{re} session de formation, animée par le bureau d'études BETECS a eu lieu le 27 octobre 2015 et a accueilli 11 participants.



La Communauté de Communes a organisé en 2015 des sessions d'éducation à la sécurité dans les transports scolaires. Ces sessions, animées par l'ADATEEP 74, se sont déroulées en automne dans les collèges et les écoles primaires bénéficiant des transports scolaires (nouveau 2015).

240 élèves ont bénéficié de cette intervention :

- pour les classes de 6^e concernées, l'opération s'est déroulée en deux temps avec projection d'un film pédagogique sur la conduite à adopter dans les transports en commun et exercices pratiques d'évacuation d'un autocar.
- pour les classes de CP concernées, animation ludique en classe avec maquette d'autocar et figurines, rappel des règles de sécurité et exercices pratiques d'évacuation d'un autocar.

L'intervention auprès des élèves est assurée par un bénévole de l'ADATEEP 74 accompagné d'un sapeur-pompier. Les transporteurs participent aussi à l'opération en mettant gratuitement à disposition un autocar et son conducteur.



Démarche sociale intercommunale

Une réflexion sur l'engagement de l'intercommunalité en matière de politique sociale

L'action sociale menée par la Communauté de Communes s'est progressivement développée et en aujourd'hui est à une étape de son parcours.

Afin de maintenir et de développer ses actions, la Communauté de Communes a engagé **une Démarche sociale intercommunale** : il s'agit **d'identifier les préoccupations des acteurs locaux** ainsi que **les ressources et les domaines d'intervention des communes** afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins sociaux des populations à l'échelle du territoire.

Aux côtés **des Centres communaux d'action sociale** dont les missions essentielles visent à **accompagner les populations et à améliorer leurs conditions de vie locale**, la Communauté de communes s'inscrit dans **une dynamique de développement social** :

- porter des actions qui dépassent le cadre communal
- agir pour le maintien de la population sur le territoire
- favoriser et renforcer le lien social...

Les champs de l'intervention sociale sont variés, selon les publics concernés (la famille, la petite enfance, la jeunesse ou les personnes âgées) **et selon les domaines ciblés** (l'insertion, la formation, le logement ou la santé).

Autant de problématiques et de domaines que la Démarche sociale intercommunale va explorer, grâce à l'implication de l'ensemble des élus du territoire et au concours de tous les partenaires de l'action sociale.

Cette démarche engagée au printemps 2015 se déroule en plusieurs phases, selon une méthode qui se veut participative et qui privilégie **la réflexion collective**.

Elle se nourrit des réalités communales, de la situation économique et sociale des territoires, du croisement des représentations. L'exploitation de données quantitatives et surtout l'analyse d'entretiens qualitatifs réalisés auprès des acteurs locaux ont déjà permis **d'identifier les axes de travail qui structurent cette démarche**.

Méthodologie

- Réalisation **d'un diagnostic sociodémographique** sur les 18 communes du territoire
- Diffusion **d'un questionnaire** auprès des Centres Communaux d'Action Sociale
- Réalisation **d'entretiens** avec les Présidents des CCAS
- Animation de **groupes de travail** :
 1. Famille - Enfance - Jeunesse
 2. Gérontologie - Handicap
 3. Emploi - Formation - Insertio
 4. Santé
 5. Logement

Une séance Bilan clôture les rencontres thématiques : identification des enjeux et des objectifs de chacune des problématiques abordées, mise au jour de pistes d'actions.

Au total, quinze professionnels sollicités pour apporter un éclairage sur une problématique spécifique sont intervenus au cours de ces rencontres. Ces interventions constituent le support de la réflexion des groupes. A l'issue de chaque séance, un compte-rendu des travaux est adressé à l'ensemble des membres, élus et personnalités extérieures, des CCAS du territoire.

- **16 séances de travail**
- **9 communes représentées**
- **5 à 9 membres par groupe de travail : élus, membres des CCAS**

Thématiques abordées

1. Famille-Enfance-Jeunesse

- Les modes d'accueil de la petite enfance
- La protection de l'enfance
- Les services à la jeunesse

2. Gérontologie-Handicap

- Les missions de la Plateforme des Services à domicile
- Les services de l'Aide à Domicile du Canton de Rumilly, ADCR
- Les missions du pôle Gérontologie du Conseil départemental

3. Emploi-Formation

- L'Espace Emploi Formation de Rumilly
- La Mission Locale Jeunes du bassin Annécien
- Les missions d'une agence de travail temporaire

4. Logement

- Les liens logement / santé
- Accès au logement social : l'impact de la loi ALUR

5. Santé

- L'offre de soins en médecine générale

Synthèse des travaux fin 2015 / début 2016

Rédaction de fiches Synthèse, soumises au Comité de Pilotage pour validation.

- Contexte
- Constats
- Enjeux
- Objectifs
- Pistes d'action

Poursuite des travaux

Les travaux se poursuivront en 2016 afin de préciser les orientations sociales et, tout en tenant compte d'un budget limité, de proposer des actions autour de trois exigences : **proximité, équité et qualité.**

- Présentation des synthèses aux différentes instances intercommunales pour approbation des travaux
- Étude technique de faisabilité : travail avec les partenaires de l'action sociale, les élus, les populations
- Rédaction de fiches Action :
 - Objectifs
 - Budget
 - Mise en œuvre
 - Acteurs mobilisés
 - Pilotage
 - Planning des actions
 - Résultats attendus

La Communauté de Communes affirme à travers cette démarche sa volonté de **rassembler tous les acteurs autour d'un projet social intercommunal commun, facteur de cohésion territoriale.**

Historique de l'action sociale intercommunale

- **2004** : prise de compétence et création du service de **Portage de repas à domicile**
- **2005** : convention de partenariat avec l'association **d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)**
- **2006-2007** : prise de compétence et création du **Relais Assistants Maternels et Parents**
- **2008** : convention entre la Communauté de Communes de Rumilly et la Communes du Pays d'Alby afin de pérenniser l'action du **Chantier Local d'Insertion (CLI)**, engagée dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) de l'Albanais
- **2011** : réalisation d'une **étude sur la petite enfance**
- **2012** : création d'un **Pôle social intercommunal** regroupant les services et actions sociales de la Communauté de Communes
- **Février 2013** : prise de compétence « **Création et exploitation d'une halte-garderie itinérante intercommunale** »
- **Septembre 2014** : ouverture de la **halte-garderie Itinérante Planet' Karapat**

Planet' Karapat, la halte-garderie itinérante intercommunale

En 2012, le Conseil Communautaire a pris acte des conclusions de l'**étude Petite Enfance** qui a mis en évidence le besoin d'un service d'accueil occasionnel, d'accueil de dépannage et d'accueil d'urgence sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. L'une des préconisations retenues concerne la **mise en place d'une halte-garderie itinérante intercommunale**, un projet qui a été présenté, étudié et validé en février 2013.

Suite à une consultation lancée en été 2013, la Communauté de Communes a procédé au recrutement du prestataire. Dans le cadre d'un marché public, l'organisation de ce nouveau service a été confiée à la **société Planet Karapat pour une durée de 3 ans**.

Ainsi depuis le 1^{er} septembre 2014, la halte-garderie itinérante fait escale avec son bébé-bus dans plusieurs communes du territoire et propose aux parents **un nouveau mode de garde pour leurs tout jeunes enfants**. Après plus d'un an d'**ouverture**, le 3^e bébé-bus de Planet Karapat connaît déjà un beau succès.



HALTE GARDERIE ITINÉRANTE

Quel est le fonctionnement de la halte-garderie itinérante ?

Presque identique à celui d'une garderie fixe, le fonctionnement de la halte-garderie itinérante est basé sur les principes suivants :

- **Une équipe de professionnels de la petite enfance** assure chaque jour un accueil occasionnel de 17 enfants maximum, âgés de 3 mois à 4 ans
- **Les enfants sont accueillis dès 8H30 le matin et jusqu'à 16h30 excepté le mercredi (18H)**. Les créneaux horaires sont définis avec la gérante de la structure selon les besoins des parents
- **La halte-garderie circule sur 5 communes différentes**, un jour par commune, selon un planning identique d'une semaine sur l'autre pendant l'année.
 - Lundi : **Marcellaz-Albanais** (salle périscolaire)
 - Mardi : **Marigny-Saint-Marcel** (salle polyvalente)
 - Mercredi : **Vallières** (salle du RAM)
 - Jeudi : **Rumilly** (salle du centre de loisirs du Bouchet)
 - Vendredi : **Saint-Eusèbe** (salle d'animation)
- **Les salles et les animations** sont mises à disposition gratuitement par les communes. La Communauté de Communes verse **une indemnité annuelle de 1000 €** à chaque commune d'accueil **pour l'entretien des salles**
- **Une salle communale agréée par les services de la PMI** (Protection Maternelle Infantile) du Conseil Général de Haute-Savoie **est mise à disposition** pour l'accueil des enfants
- **L'équipe apporte sur place le matériel nécessaire** au déroulement de la journée à l'aide d'un véhicule spécialement aménagé avec un coin cuisine pour réchauffer les repas, des couchettes et un coin de change pour les tout-petits
- **Les enfants accueillis** sont domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes
- **Les tarifs horaires sont fixés par la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) et sont fonction des ressources de la famille. **La 2^e année de fonctionnement en 2015 rassemble un coût d'exploitation prévisionnel pour la Communauté de Communes de 113 000,00 €.**

Contact

Pascale Monange

Planet' Karapat

27, rue Adrastée 74650 Chavanod

Tél : 06 08 96 03 05

Mail : pascale.monange@orange.fr

Accueil de la halte-garderie :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30

Le mercredi de 8h30 à 18h



Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Trottin'Ram est un lieu ressource pour les assistants maternels « du particulier employeur » et pour les parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans. 2 animatrices et 1 assistante administrative ont constitué l'équipe du Relais. Au 31 décembre 2015, le territoire intercommunal compte environ 200 assistants maternels agréés, dits « du particulier employeur ».

Contact

Trottin'Ram

Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents

40, chemin de la Tonnelle - 74150 Vallières

Tél : 04 50 66 54 76

Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr

Accueil téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h
Rendez-vous personnalisés : du lundi au vendredi

Les activités du relais

Les contacts

Ce résultat regroupe tous les modes de contact utilisés pour obtenir les informations souhaitées : appels téléphoniques, mails, rendez-vous, passages spontanés dans les locaux du service : **1974 contacts enregistrés** (ces derniers peuvent concerner une même personne plusieurs fois), dont :

- 801 contacts avec des parents ou futurs parents
- 1152 contacts avec des assistants maternels

Nous notons **une légère baisse des contacts (2170 contacts en 2014) soit 196 contacts de moins**. Cela est expliqué par la baisse de l'activité économique, et par conséquent la baisse des demandes de mode d'accueil du jeune enfant.

Cette baisse peut aussi s'expliquer par **l'ouverture de plusieurs structures petite enfance sur le territoire : 3 micro-crèches à Rumilly (soit 30 places) et un jardin d'éveil à Sâles (17 places)**.

Il est également à noter que **la tendance des grands parents** qui accueillent leurs petits enfants en semaine en lieu et place d'un autre mode de garde se confirme.

L'équipe du relais a réalisé 139 entretiens :

- 42 avec des assistants maternels
- 81 avec des parents ou futurs parents
- 7 en accueillant les parents et leur assistant maternel
- 5 rendez-vous pour des questions de garde à domicile, de métiers...
- 4 avec des partenaires

Un rendez-vous se déroule pendant environ une heure ou une heure trente.

Le nombre d'entretien est en baisse par rapport à l'année 2014 (152 en 2014).

De plus, **34 personnes sont passées au relais à l'improviste** et ont été accueillies sans rendez-vous.

Les animations collectives

Un total de 123 ateliers a été proposé dans les locaux du Relais à Vallières et dans les locaux municipaux de la Ville de Rumilly (au centre de loisirs du Bouchet) et également dans les bibliothèques partenaires du territoire : Bloye, Hauteville-sur-Fier, Marcellaz-Albanais, Saint-Eusèbe ainsi que la médiathèque de Rumilly.

Ce partenariat avec ces structures est toujours très apprécié et les enfants sont très à l'écoute pendant les séances.

Les bibliothécaires sont toujours aussi mobilisées et continuent de se professionnaliser, elles ont à ce titre suivi **une formation proposée par le RAM et animée par Sylvie Santi (conteuse professionnelle) sur l'art de « raconter » des histoires.**



Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Les manifestations organisées pour l'année 2015

Les animations exceptionnelles

- **Festival Itinérant Petit Patapon** à la médiathèque du Quai des Arts, le 10 avril 2015 : deux séances de lectures interactives pour les Assistants Maternels du Relais
- **Pique-nique dans le parc du centre de loisirs du Bouchet à Rumilly**, le 18 juin 2015, avec un spectacle **Les Minimottes** (Sophie Martin, Compagnie Rêves et Chansons)
- **Spectacle musical « Soi » (Compagnie Rêves d'Elles)** le 26 novembre 2015 dans les locaux de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly



Autres missions du Relais

Actions de partenariat

- **Rencontres avec les divers gestionnaires porteurs de projets de créations de micro-crèches**

Le Relais a pour mission d'informer sur tous les modes de garde existants sur le territoire.

- **Conseil Départemental : «Protection Maternelle et Infantile (PMI)»**

Des rencontres ont lieu tous les 2 mois environ, ces temps d'échanges permettent d'évoquer des questionnements de certains professionnels et de dégager des constats dans l'évolution des besoins de garde des parents, des réponses des assistants maternels, de l'adaptation de la réponse institutionnelle.

- **Travail avec le réseau des relais en Haute-Savoie**

Le Relais participe aux réunions organisées par la CAF (3 en 2015) à l'attention des animateurs de RAM. Elles ont pour objectif de permettre aux animateurs d'échanger sur leurs pratiques mais surtout d'actualiser leurs connaissances dans des domaines tels que la réglementation, la formation, les partenariats...

Des intervenants professionnels de la CAF, PMI, DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) animent régulièrement ces réunions.

Autres actions

- **Caisse d'allocations Familiales**

Renouvellement de l'Agrément du RAM en septembre 2015

- **Accueil de stagiaires**

Le relais a accueilli une stagiaire dans le cadre de l'enseignement professionnel du CAP Petite enfance pendant 4 semaines de janvier à mars 2015.

- **Association des assistants maternels indépendants de l'Albanais**

Participation à l'assemblée générale le 5 juin 2015

- **Rencontre des RAM de Saint-Alban-Leyse (27 août 2015) et Aix-les-Bains (1^{er} octobre 15)**

Echanges sur le fonctionnement du RAM

- « Formation Cie Sylvie Santi » le 12 mars 2015

Dans le cadre du partenariat avec les bibliothèques du territoire, le RAM et certaines bénévoles de bibliothèques ont participé à une formation sur l'art de raconter des histoires.

Information et communication

Communication à destination des assistants maternels et des parents

- **5 Trott'infos** (lettre d'informations version papier) adressées aux assistants maternels et aux partenaires
- **12 «Trott'News» (lettre d'information électronique)** adressés aux assistants maternels, parents et partenaires
- **Articles réguliers dans la presse locale** : le Dauphiné, l'Hebdo des Savoie. Ponctuellement : Le Courrier des maires, la Gazette



Portage de repas à domicile

Ce service de livraison de repas, repris par la Communauté de Communes en 2004, a pour objectif de **permettre le maintien à domicile des personnes âgées** en garantissant un lien social, en luttant contre l'isolement des personnes âgées et en contribuant à soutenir les familles. **La livraison de repas en liaison froide** est destinée aux personnes de plus de 65 ans, ou de personnes porteuses d'un handicap, domiciliées sur le canton de Rumilly.

Les bénéficiaires

- Au total, **206 bénéficiaires** ont été servis en 2015, de manière ponctuelle ou régulière, soit environ **31 873 repas pour une moyenne de 125 repas par jour**.
- **Le nombre de repas livrés en 2015** est en légère augmentation (31 768 en 2014) de même que le nombre de bénéficiaires (189 en 2014). On constate une augmentation des bénéficiaires occasionnels (retour d'hospitalisation, période de vacances...)
- **69 % des bénéficiaires ont plus de 80 ans**, dont 19 % ont plus de 90 ans.
- **59 % des bénéficiaires sont domiciliés sur la commune de Rumilly**, 41 % sur les autres communes du territoire intercommunal.

Les repas

Les menus sont élaborés par une diététicienne et permettent la préparation de repas équilibrés par **la cuisine du Centre Hospitalier de Rumilly**.

Il est possible de demander **un régime particulier** : sans sucre, mixé, viande hachée.

Chaque repas est facturé à la Communauté de Communes 5,57 € par le Centre Hospitalier. Ce tarif est revu chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Les livraisons

La livraison des repas est assurée **chaque semaine 5 jours sur 7 sauf les jours fériés**, pour des repas consommés 7 jours sur 7. Chacune des 18 communes du territoire peut être desservie selon les demandes.

Les **4 agents** du service organisent **4 « tournées »** quotidiennes grâce à 2 véhicules dédiés : une tournée le matin sur la commune de Rumilly par 2 agents et une autre l'après-midi sur les communes rurales du canton par 2 autres agents.

Départ en retraite de Madame Josiane Madani le 1^{er} octobre 2015, agent du service de portage de repas depuis 2010.

Contact

Service de portage de repas à domicile
3, place de la Manufacture BP 69 74152 Rumilly Cedex
Tél : 04 50 01 87 00

Mail : portagederepas@cc-canton-rumilly.fr

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Les tarifs des repas depuis le 1^{er} avril 2015

Les tarifs des repas **sont examinés annuellement chaque 1^{er} avril**. La révision des tarifs tient compte notamment du bilan de l'année écoulée et de l'évolution du prix du repas facturé par le prestataire (**le Centre Hospitalier de Rumilly**).

La politique suivie jusqu'alors prévoyait que les bénéficiaires, tous quotients familiaux confondus, financent la facture du prestataire; la collectivité assurant quant à elle les coûts de fonctionnement, personnel et coût de livraison essentielle.

Cette politique évolue maintenant. L'objectif est que chaque bénéficiaire, quel que soit son quotient, assume le financement du prix du repas facturé par le fabricant. Cet objectif a été atteint en 2 étapes successives sur 2 ans : l'une au 1^{er} avril 2013 et l'autre au 1^{er} avril 2014.

Une 5^e tranche a été créée pour tout quotient familial supérieur à 2001 € depuis le 1^{er} avril 2014. Ce tarif couvre la totalité du coût du repas (prix d'achat et frais de fonctionnement). C'est sur cette base que la Communauté de Communes invite les bénéficiaires à transmettre régulièrement leurs justificatifs de revenus.

Quotient familial	Montant du repas	
	Avril 2014	Avril 2015
0 à 580	5.51 €	5.57 €
581 à 1010	6.44 €	6.50 €
1011 à 1500	7.62 €	7.70 €
1501 à 2000	8.39 €	8.47 €
Plus de 2000 et accompagnant	8.98 €	9.07 €



Le partenariat avec l'ADCR

L'objectif majeur de l'association **ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly)** est de permettre aux personnes âgées et/ou handicapées de rester le plus longtemps possible à domicile en leur apportant une aide matérielle et morale.

Cette aide peut être temporaire, pour les personnes en sortie d'hospitalisation par exemple, ou permanente, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes handicapées.

Ces actions d'assistance et de soutien dans les divers actes de la vie quotidienne sont assurées par plus de 80 aides à domicile qualifiés et expérimentés, salariés de l'ADCR. L'ADCR intervient en mode prestataire sur les 18 communes du canton 7 jours sur 7. Ces interventions à domicile peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière (caisse de retraite, APA du Conseil Général de Haute-Savoie...) et d'une déduction d'impôts.

La Communauté de Communes poursuit son soutien à l'association, et contribue ainsi au maintien à domicile des personnes âgées à leur domicile.

En 2015 la subvention s'est décomposé ainsi :

- **68 251,06 € (budget principal)** au titre du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sur le territoire
- **4 979,00 € (budget annexe transport et déplacement)** pour l'accompagnement et l'aide à la mobilité des personnes âgées et handicapées sur le territoire

Le services proposés

- Aide aux tâches ménagères
- Aide aux repas : réalisation des courses, préparation et service de repas...
- Aide à la personne : toilette, habillage, aide au lever, au coucher...
- Accompagnement : aide aux démarches administratives courantes, promenades, rendez-vous extérieurs, aide aux courses...
- Relationnel: jeux, activités manuelles, lecture...

Les publics concernés

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes relevant de l'aide sociale
- Les personnes en sortie d'hospitalisation



Contact

1 rue de la Liberté, 74150 Rumilly,
Tél. 04 50 64 53 87
adcr.direction@wanadoo.fr

Permanences d'accueil du public :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
et de 13h30 à 16h45 / Le samedi de 8h à 12h



Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Régi par le Code de la Construction et de l'Habitation, le programme local de l'habitat (PLH) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Pour une durée de 6 ans, le plan d'action définit à l'échelle d'un territoire les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le programme est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres.

Suite à un diagnostic réalisé lors du premier Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) en partenariat avec les territoires voisins du Bassin Annecien et des Ussets et Bornes, les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby ont signé un Programme

Local pour l'Habitat (PLH) en 2009. Chaque Communauté de Communes a donc défini et mis en oeuvre son propre programme.

Cependant, certaines actions transversales sont portées par le Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL) et intégrées dans le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Ce dernier permet de co-financer l'animation de ces programmes et des actions de communication.

A mi-parcours, les deux PLH ont rempli une partie de leurs objectifs. Un bilan à mi-parcours a été présenté au Comité Régional de l'Habitat en juin et octobre 2012 par les deux communautés de communes.

Un avenant au CDDRA a été validé en mars 2013 : certaines actions PLH ne sont plus co-financées par la Région Rhône-Alpes. L'année 2014 représente la 5^e et avant dernière année d'application du PLH, que ce soit pour le territoire du Pays d'Alby ou du canton de Rumilly.

Prorogation du Programme Local de l'Habitat

Une disposition introduite par la loi ALUR du 24 mars 2014 dans le Code de l'urbanisme permet à un EPCI qui s'est engagé dans l'élaboration d'un PLUi habitat de proroger son PLH qui arriverait à terme avant la mise en vigueur du nouveau document d'urbanisme afin de maintenir une continuité dans l'application de sa politique locale.

En vue d'assurer une continuité de la politique locale de l'habitat, notamment sur les aides aux communes et

bailleurs pour la production de logements aidés en Albanais, il est apparu nécessaire de proroger le PLH actuel de la Communauté de Communes pour une durée supplémentaire et jusqu'à l'approbation du PLUi en cours d'élaboration. Ainsi après accord du Préfet de département, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a prorogé le PLH pour une durée de trois ans renouvelable une fois par délibération le 27 avril 2015.

Un bilan final du programme appliqué entre 2009 et 2015

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly présentera un bilan final à l'échéance des 6 ans, comme prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation. Les membres de Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement émettront un avis.

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

12 ACTIONS		
Axe n°1 : Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat	N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
	N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
Axe n°2 : Garantir l'équilibre social de l'habitat	N°3	Proposer une assistance technique aux communes
	N°4	Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitat intermédiaires
	N°5	Mutualiser les efforts de production de logements aidés (Communauté de Communes)
	N°6	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat	N°7	Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB
	N°8	Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat
Axe n°4 : Répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil	N°9	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
	N°9 Bis	Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albanais
Axe n°5 : Suivre et piloter le PLH	N°10	Animer le PLH (SIGAL)
	N°11	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
	N°12	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

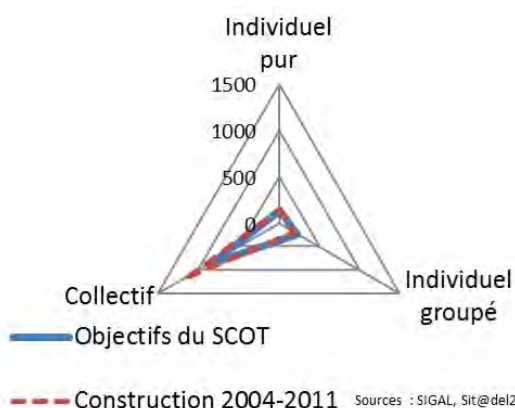
En 2015, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albanais.



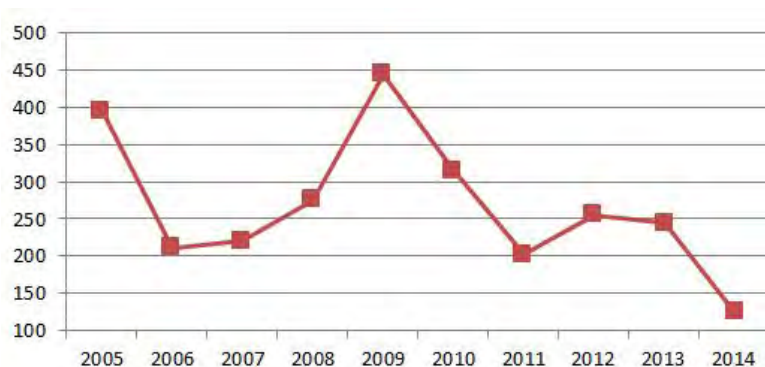
Axe n°1 : Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat

- **Taux de croissance annuel moyen** : +2,19% entre 1999 et 2005 et +1,9% entre 2005 et 2012.
- **Consommation foncière** : 1250 m² par logement en 2005, 407 m² par logement en 2012
- **Forte croissance démographique** (> Haute-Savoie: 1,18% entre 1999 et 2005, 1,4% actuellement) **mais différenciée suivant les communes** (0 à +4%)
- **Parc de logements** marqué par la domination de l'habitat individuel en dehors de Rumilly **qui se tourne progressivement vers des formes plus compactes** (graphe gauche)
- **Forte dynamique de construction neuve** (graphe droite)
- **Mises en chantier** à peu près stables depuis 2004, léger pic en 2008-2009, tendance diminution depuis 2013

Réalisation des objectifs de construction dans la ville centre :



Nombre de logement commencés > 104 % / objectifs :



On est très légèrement supérieur aux objectifs de construction neuve, tous logements, prévus par le SCOT et repris par le PLH

- Objectifs: 1518 (253 logements/an)
- Résultats: 1586 (264 logements/an)
- Résultat période précédente: 296 nouveaux logements / an en moyenne entre 1999 et 2005

BILAN

- Consommation foncière en baisse et densification
- Augmentation du nombre de communes avec des logements aidés
- Volonté au démarrage mais manque d'outils appropriés (stratégie foncière)



Habitat

Axe n°1 : Garantir l'équilibre social de l'habitat

Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti

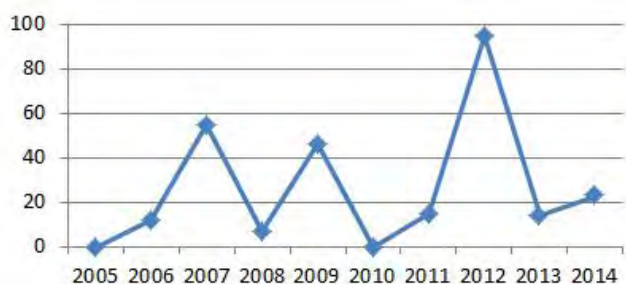
et améliorer la qualité environnementale de l'habitat

- **Taux logement social:** 11,7% (12% en 2005)
- **Parc de logements aidés concentré sur la ville centre :** 93% (95 % en 2005)
- **Nombre de communes avec du logement aidé:** 10 (6 en 2005)
- Faible part du locatif malgré une construction dynamique (graphe gauche)
- Des ménages aux ressources plus modestes mais dont le niveau augmente progressivement (CSP moyennes)
- Des logements aidés toujours concentrés sur la ville centre Rumilly, mais augmentation des communes qui en comportent

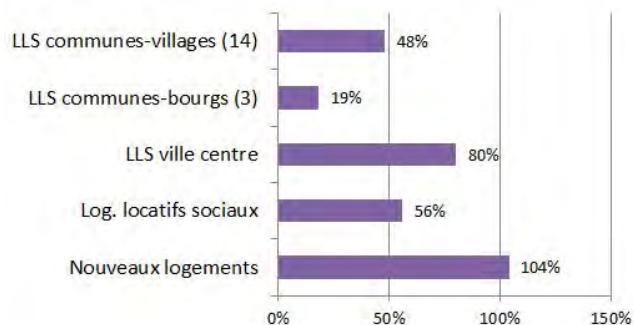
On est loin des objectifs de construction prévus par le PLH (graphe droite)

- Objectifs: 285 logements sociaux (47/an)
- Résultats: 160 réalisés
- En détail: ville-centre = 114/142, communes-bourgs = 15/80, communes-villages = 31/64

◆ Nombre de logement locatifs livrés



Réalisé / Objectifs de logements



Communes avec logements sociaux : 10 en 2015 (Boussy, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Rumilly, St-Eusèbe, Sales, Val-de-Fier, Thusy, Vallières), 6 en 2005

Communes sans logement sociaux : 8 en 2015 (Bloye, Crempigny-Bonneguête, Marcellaz-Albanais, Marigny-St-Marcel, Massingy, Moye, Vaulx, Versonnex)

Aide à la réalisation de logements aidés et de formes d'habitats intermédiaires:

- Assistance technique aux communes
- Sensibilisation auprès des élus et du public (participation aux Journées de l'Habitat à Rumilly)
- Aide financière à la réalisation (67% utilisées)

Actions de sensibilisation :

- Visite d'opérations exemplaires (Lyon et région lyonnaise, avril 2010 avec le CAUE...)
- Développement durable - Formes urbaines - Habitat intermédiaire - Habitat indigne
- Maison passive - Ecoquartier - Démarche approche environnementale de l'urbanisme (AEU2)



BILAN

- « Dédiabolisation » du logement social, prise de conscience
- Des efforts à faire dans les communes bourgs (révision récente des PLU)
- Pas de demande d'aide complémentaire pour la qualité énergétique du parc public

**Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti
et améliorer la qualité environnementale de l'habitat**

**Portrait d'une opération de logement social dans une commune village :
«Le Verger» à Etercy**

14 logements locatifs	2 bâtiments neufs
Origine foncier	Privé, portage EPF 4 ans (2008)
Surface tènement	2 046 m ²
Coût opération	1 786 512 €
Aides communautaires	16 250 € : foncier et construction



Loyer HC	PLUS	PLAI
Type 2 (SH: 47 m ²)	280 €	—
Type 3 (SH: 65 m ²)	370 €	330 €



Profil des locataires
9 familles, 2 couples, 2 personnes seules
dont 6 familles monoparentales

BILAN

14 logements aidés (86% PLUS) dans une commune de 709 habitants

- Absence de Logements Locatifs Sociaux (LLS) dans cette commune avant
- **Livraison en 2012**
- **Bailleur** : SA Mont-Blanc
- Zone U au PLU, pas d'ER
- **Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** : 4 T2, 4 T3, 4 T4
- **Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** : 2 T3
- **Subventions** : 14,6% opération construction dont 0,9% C3R (16 250 € pour le bailleur)
- Label Très Haute Performance Energétique (THPE) - Energie gaz et solaire
- 68 log/ha
- 280% des objectifs du PLH remplis (5 PLUS)
- **Loyer sur Rumilly** : 9,8 € m² en moyenne
- **Loyer PLUS** : 5,33 € m²
- **Loyer PLAII** : 4,79 € m² (zone III, B2) (loyer 2012 réévalué en 2015 avec Indice de Référence des Foyers)
- **Revenu disponible brut médian des ménages à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly** : 21 397 € en 2012 avec des écarts, 19 901 € à Rumilly et 24 031 € à Etercy (23 658 € en Haute-Savoie)

**Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti
et améliorer la qualité environnementale de l'habitat**

**Portrait d'une opération de logement social dans la ville centre :
«L'Arlequin» à Rumilly**

31 logements neufs dont 14 locatifs et 17 en accession sociale sur le site de l'ancienne Manufacture des Tabacs

Foncier	Opération d'ensemble
Type de terrain	Réhabilitation d'une friche industrielle
Coût opération locative	1 050 000 €
Aides communautaires	91 000 € (foncier et construction)

Type de logement	Prix
T2 (SH: 48 m ²) PLUS	Loyer HC = 337 €
T1bis (SH: 34 m ²) PLAI	Loyer HC = 203 €
T3 en accession	Vente = 168 000 €

Profil des acquéreurs
47% résidaient déjà sur la commune



BILAN

Opération d'ensemble offrant une véritable mixité (fonctionnelle, sociale et générationnelle, architecturale) dans une commune de 14 000 habitants

- **Bailleur** : SA Mont-Blanc
- **Locatif** : 10 logements Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 4 logements Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) : T1 bis et T2
- **Accession** : T1 au T4
- **Subventions** : 20% opération construction dont 2,72% par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- **Prix de vente moyen (accession sociale)** : 2 450 € TTC
- **Loyer sur Rumilly** : 9,8 € m² en moyenne
- **Prix de vente d'un appartement neuf sur Rumilly** : 2 650 € à 3 200 €
- **Revenu disponible brut médian des ménages à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly** : 21 397 € en 2012 avec des écarts, 19 901 € à Rumilly et 24 031 € à Etercy (23 658 € en Haute-Savoie)

Habitat

Axe n°4 : Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil

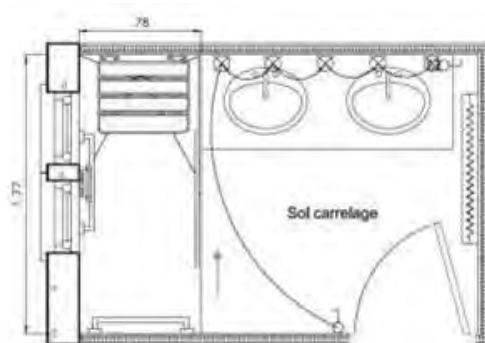
- Présence de logements privés potentiellement indignes (434, soit 5,5% parc de Résidences Privées)
- Des ménages aux ressources très modestes dans le parc privé
- Un besoin repéré de maintien à domicile des personnes âgées
- Une vacance résiduelle sur des logements très anciens (essentiellement ville-centre)
- **Nombre de logements en 2014** : 12 600 (12 066 principales et 534 secondaires)

Objectif du Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Albanais, porté par le SIGAL pour le compte des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby sur la période juin 2011 à juin 2014 :

- Lutter contre l'habitat indigne et insalubre et contre la précarité énergétique
- Produire des logements à loyers maîtrisés
- Remettre sur le marché des logements vacants
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Résultats PIG : atteinte des objectifs à 41% (245 logements à réhabiliter)

- Des objectifs de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) trop ambitieux!
- *Pas d'étude opérationnelle réalisée par le territoire*
- **1 contact sur 6 a donné un projet d'amélioration ou de création** : 593 demandeurs renseignés soit 39% de + qu'en 2013, +60% de contacts Propriétaires Occupants, x2,5 projets
- **Travaux lourds** : 60 000 € / logement en moyenne
- **Précarité énergétique** : 30 260 € / logement en moyenne (15 000 € sur R-A)
- **Gain énergétique moyen** : 42 % pour les Propriétaires Occupants, 80% pour les Propriétaires Bailleurs
- **Autonomie** : 11 640 € / logement en moyenne



Habitat indigne : 29 situations recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans l'étude pré-opérationnelle de février 2012 d'Urbanis : sélection d'après les chiffres INSEE et FILOCOM (Fichier des LOgements par COMMune) revus par la commune.

PIG Amélioration de l'habitat (2011 à 2014)	74 logements subventionnés	Objectifs Albanais
Lutter contre l'habitat indigne et insalubre	4 logements	30
Lutter contre la précarité énergétique	34 logements	75
Remettre sur le marché des logements vacants et produire des loyers maîtrisés	0 logement	30
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées	10 logements	80
Travaux divers	26 logements	30

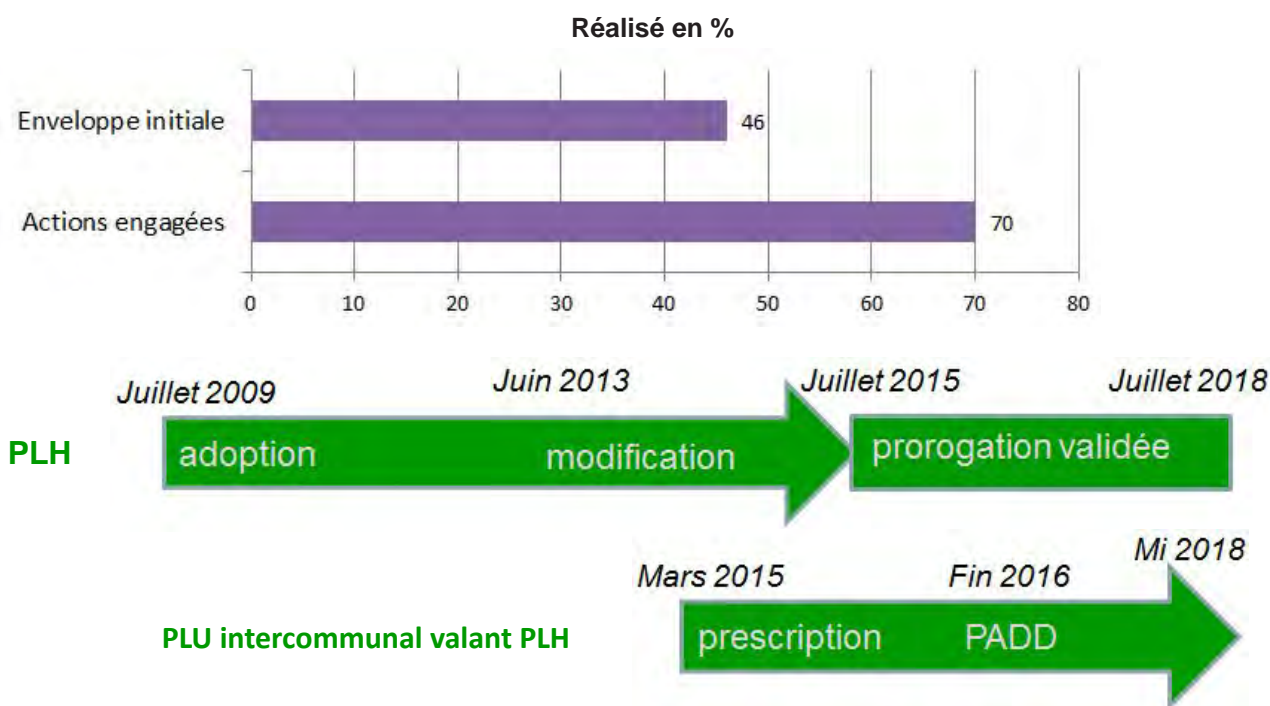
Montant moyen de travaux	20 600 €
Taux moyen de subvention	47%
Situations d'habitat indigne (cellule de veille)	10 traitées

BILAN

- Manque de données préalables permettant le ciblage des aides
- Une opération longue à démarrer, qui a finalement porté ses fruits grâce à l'amélioration du dispositif (ANAH, EPCI)

Habitat

Axe n°5 : Suivre et piloter le Programme Local de l'Habitat



Réalisé :

- Enveloppe initiale : 807 720 € dépensés sur 1,755 M€
- Actions engagées : 9/13
- Actions abandonnées et actions sans demandes : 2/13 + 2/13

BILAN

- 1 chargée de mission pour gestion à l'échelle de l'Albanais (2 PLH)
- Effort à faire sur la structuration de l'observatoire
- Absence de pérennisation de la réflexion inter-CDDRA pour l'instant

Bilan final

- Un PLH communautaire depuis 2009 mais des effets depuis 2011 (révision des PLU)
- Une croissance démographique toujours forte mais qui s'infléchit
- Un parc de logements qui se tourne progressivement vers le collectif
- Une construction neuve toujours dynamique, mais en baisse depuis 1 an (moyenne annuelle sur 10 ans: 269 logements)
- Des ménages aux ressources modestes mais émergence de catégories moyennes
- Des logements aidés toujours concentrés sur Rumilly mais qui se développent dans quelques communes (Thusy, Etercy, Vallières, Sales, Hauteville/Fier, St-Eusèbe)
- Un marché immobilier en baisse depuis quelques années (prix des biens bâtis sauf terrains à construire)

A venir...

Extrait de la délibération de prescription du PLUi-H de mars 2015 :

« Renforcer les pôles urbains et les centralités autour de l'armature urbaine constituée du pôle centre de Rumilly / de bourgs-centres (Vallières, Sâles et Marcellaz-Albanais) et de villages en prévoyant des logements accessibles, en adéquation avec les équipements, services et commerces, dans la mesure du possible desservis par les transports en commun, capables de garantir un équilibre social et d'accueillir une population diversifiée. »

- A définir : une stratégie foncière
- A faire: un redéploiement des objectifs pour la ville centre et les communes bourgs
- A améliorer: un partenariat plus fort avec les communes et les bailleurs

Gens du voyage

Conformément au **Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage et de l'habitat**, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a **ouvert en 2004 l'Aire de Grand Passage** pour accueillir les grands voyageurs sur son territoire. Elle se situe sur la commune de Rumilly, aux abords de la route de Vallières. Le schéma (qui a pour objectif de définir les conditions d'accueil des gens du voyage sur le département) a fait l'objet **d'une révision approuvée en janvier 2012** et a conforté notre collectivité dans la mise à disposition **d'une aire de 70 places maximum**. La Communauté de Communes conserve sa politique de fermeté concernant le stationnement illégal et signe une nouvelle convention de location avec les propriétaires du terrain d'une durée de 5 ans, avec l'objectif de se porter acquéreur des terrains avant ce terme.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Les lois instituant **les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage** sont les suivantes :

- **La loi n°90-449 du 31 mai 1990** visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite également **loi Besson I** : l'article n°28 concerne les schémas départementaux
- **La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000** relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite également **loi Besson II** : des financements très incitatifs de l'État sont prévus, éventuellement complétés par ceux de Conseils Généraux ou Régionaux, pour accélérer la réalisation des aires d'accueil et aires de grand passage.

Le schéma départemental prévoit **les secteurs**

géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, les Établissements public de coopération inter-communal (EPCI) ou les communes où celles-ci doivent être réalisées. Les secteurs d'implantation, dans lesquels les aires doivent se réaliser, prennent appui sur la délimitation des communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats mixtes existants.

Apparu dans les années 70, **le terme générique « gens du voyage »** est une dénomination administrative désignant une population hétérogène sans domicile, ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

Aménagement de l'Aire de Grand Passage à Rumilly

Équipement

- Alimentation en eau potable
- Système de collecte des ordures ménagères
- Système de collecte des eaux usées

Conditions de séjour

- **Ouverture annuelle** : du 1^{er} juin au 30 septembre
- **Capacité maximale du site** : 70 caravanes
- **Frais de stationnement** : 2 € / jour / caravane
- **Caution** : 300 euros pour un groupe de moins de 20 caravanes, 400 euros pour un groupe entre 21 à 50 caravanes et 500 euros pour un groupe de 51 à 70 caravanes
- **Durée maximum de séjour** : 20 jours

Travaux

- **Raccordement au réseau électrique** (en cours)
- **Travaux en juillet et août 2015** suite à la tempête du 24 juillet 2015, de nombreux arbres aux abords sont tombés ou ont été fragilisés : aire impraticable et fermée pour cause de sécurité par arrêté jusqu'à la fin de la saison 2015. **Des travaux d'élagage, d'entretien et de broyage** ont été réalisés pour une somme de **18.967,60 €**. La clôture a également été endommagée, des travaux sont à prévoir en 2016 pour un montant estimatif de **13.296,00 €**.

Bilan 2015

Stationnement d'un groupe de 70 caravanes pour une durée d'un jour ainsi que d'un groupe de 9 caravanes d'une durée de 4 jours avant la fermeture de l'aire

2 stationnements illicites :

Un groupe de 70 caravanes est arrivé sur les terrains de sport du Bouchet à Rumilly le 13 juillet 2015 pour un départ le 3 Août suite à l'arrêté préfectoral d'expulsion du 27 juillet 2015 (demandé une 1^{re} fois le 13 juillet 2015).

Montant des préjudices : **1396.62 €** concernant la redevance spéciale pour les ordures ménagères et **5616.26 €** concernant les charges de personnel et le nettoyage du site du Bouchet. Mais également de nombreux frais ont pu être répertoriés par EDF, Véolia ainsi que la Mairie de Rumilly.

Un groupe de 10 caravanes stationnées sur la commune de Marigny-Saint-Marcel sur le parking de la Salles des fêtes et du stade de Foot. Arrivée le 22 août et départ le 24 août 2015, date de lancement de la procédure d'expulsion.

Un service élargi à l'eau potable et à l'assainissement collectif

Historiquement, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** est géré par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly depuis **2001**.

C'est un service public local chargé de **conseiller et accompagner les particuliers** dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de **contrôler les installations d'assainissement non collectif**. Le service fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service a pris la compétence de **l'assainissement collectif** et de **l'eau potable**.

Cela permet d'assurer **une gestion globalisée** sur l'ensemble du territoire, de mettre en commun les ressources et les investissements qui seront de plus en plus difficile à assumer individuellement, d'assurer dans un contexte contraignant **une égale qualité de l'eau pour tous, d'unifier les tarifs** et enfin de **mieux répartir les charges**.

Les missions du service

Le service eau et assainissement assure aujourd'hui différentes missions :

- **la production et la distribution de l'eau potable**
- **la maintenance des réseaux d'eau** (nettoyage des réservoirs, du réseau, réparation des fuites, etc) et la protection des sources
- **la collecte et le traitement des eaux usées** (la gestion des eaux pluviales est gérée par les communes)
- le conseil et la vérification de la conformité des installations **d'assainissement collectif (AC)** et **individuel (SPANC)**

- **l'accueil et le suivi des abonnés** (abonnement et résiliation de contrat, changement d'abonné suite à des déménagements ou autres, gestion des factures, etc.)

Dans ce contexte, la démarche du service inclut :

- **le respect de l'environnement et de l'utilisateur**
- **l'offre d'un traitement optimisé en termes de délai et d'efficacité**

Usagers de Rumilly

La Communauté de Communes assure depuis 2011 une gestion directe et globalisée des réseaux d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire sauf sur Rumilly: **l'exploitation et le suivi des abonnés est gérée par délégation à Veolia**.

Pour effectuer ses démarches (accéder au contrat, consulter les anciennes factures d'eau, payer en ligne, suivre la consommation) et se renseigner sur le prix, la qualité de l'eau et les travaux en cours :

- VEOLIA
- 23 avenue de l'Arcalod - 74150 Rumilly
- Accueil clientèle le jeudi de 08h30 à 12h et de 14h à 16h30.
- Tél : 09 69 32 34 58 (accessible 24/24 et 7/7 pour problèmes administratifs, techniques et astreintes)
- Mail : service-client@veoliaeau.fr
- Site web : www.serviceclient.veoliaeau.fr

Paiement en ligne

En partenariat avec la Trésorerie de Rumilly / Alby-sur-Chéran, le service propose à ses abonnés le service gratuit de **paiement par carte bancaire** pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement.

Par l'intermédiaire d'un formulaire disponible en ligne, **le paiement est facile et sécurisé** puisqu'il s'effectue sur le site web du Ministère du budget par l'intermédiaire du site web de la Communauté de Communes :

www.cc-canton-rumilly.fr

rubrique Eau-et-Assainissement / Paiement-en-ligne

Contact

Tél : 04 50 01 87 08 / Fax : 04 50 45 82 18

Email : eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

Permanences :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) :

06 18 67 57 36

Déclaration de travaux

Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) et déclaration de projet de travaux (DT) à proximité de réseaux (Hors Rumilly)					
	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL	187	411	499	505	576

Eau potable et assainissement collectif

Les chantiers de l'année 2015

- **Hauteville-sur-Fier, centre bourg** : renouvellement d'une portion de conduite d'eau potable
- **Marcellaz Albanais, hameau de Gleufoy** : démarrage du renforcement du réseau d'eau potable et mise en œuvre des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviales
- **Marigny-Saint-Marcel, hameau de Vons** : extension du réseau d'assainissement collectif et renouvellement du réseau d'eau potable
- **Rumilly, Cité des Balmes** : reprise des réseaux d'eaux usées, pluviales et d'eau potable
- **Rumilly, rue de la Croix Noire** : mise en séparatif du réseau et création d'un poste de refoulement
- **Rumilly, rue Frédéric Girod** : mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réhabilitation du réseau d'eau potable
- **Rumilly, ZAE Madrid** : extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre de la construction du collège et du gymnase de l'albanais
- **Rumilly, station d'épuration** : réhabilitation du décanteur primaire en bassin d'orage
- **Sâles, lieu-dit Provonges** : extension du réseau d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable
- **Saint-Eusèbe, chef-lieu** : extension du réseau d'eaux usées et d'eau potable, tranche conditionnelle n°2
- **Val de Fier, hameau de Saint-André** : création d'une station de traitement des eaux usées et extension du réseau d'assainissement
- **Vallières, cité EDF** : renforcement du réseau d'eau potable
- **Thusy, lieu-dit La Léchère-Bornachon** : renouvellement du réseau d'eau potable

Les études en cours

- **Rumilly, Verdun-Tournette** : mise en séparatif eaux usées – eaux pluviales et renouvellement du réseau d'eau potable
- **Hauteville-sur-Fier, route d'Annecy et route d'Etercy** : renouvellement du réseau d'eau potable
- **Thusy, lieu-dit Buisson Rond** : renouvellement du réseau d'eau potable
- **Thusy, abords de l'école** : structuration du réseau
- **Marcellaz-Albanais, giratoire** : aménagement du giratoire et reprise des réseaux d'eau potable et d'eaux usées
- **Vaulx, centre-bourg** : renouvellement du réseau d'eau potable en parallèle à des travaux de voirie départementale
- **Bloye, carrefour de la Garde de Dieu** : réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable

Assainissement non collectif

Contrôles de branchement / diagnostic assainissement non collectif

- **48 contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif** ont été réalisés en 2015
- **181 contrôles sur l'Assainissement Non Collectif** (diagnostics, fonctionnement, réalisation) en 2015

Quelques chiffres en 2015 sur l'assainissement non collectif

- **Tournées de vidanges : 134 inscriptions en 2015. 270 € TTC pour une fosse de 3000 L**
- **10^e opération groupée de réhabilitation en cours**

Urbanisme

AVIS URBANISME				
	Permis de construire (PC)	Certificat d'urbanisme (CU)	Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	Permis d'aménager (PA)
2015	207	108	123	15
2014	226	117	156	18
2013	167	137	118	13
2012	203	159	170	19
2011	188	143	141	10
2010	-	18	61	1
2009	-	31	43	1

TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME				Instruits au 31 décembre 2015	
	RECUS	Dont pièces complémentaires	Dont modifications	Non instruits	Instruits
Permis de construire (PC)	207	26	6	27	180
Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	123	-	-	62	61
Certificat d'urbanisme de simple information (CUa)	76	-	-	73	3
Certificat d'urbanisme pré-opérationnel (CUB)	32	-	-	14	18
Permis d'aménager (PA)	15	-	-	3	12
Permis de démolir (PD)	1	-	-	0	1
TOTAL	454	26	6	179	275

Ordures ménagères

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a délégué l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA), créé en 1973.**

Une partie des collectes, telles que les emballages ménagers recyclables, papiers, déchets non recyclables et certaines bennes de déchèterie est effectuée directement par le SITOA de même que l'accueil à la déchèterie de Rumilly. D'autres collectes comme le verre et le transfert d'une partie des bennes de déchèterie sont confiés à des prestataires privés par le biais de marchés publics.

Le SITOA adhère au **Syndicat du Lac d'Annecy (SILA) pour le traitement des ordures ménagères** (incinération des déchets non recyclables avec valorisation énergétique). Les emballages et les papiers sont envoyés au centre de tri (respectivement Valespace à Chambéry et Véolia à Albens) pour être mis en balles avant d'être acheminés dans des usines de recyclage. **Tous les déchets collectés par le SITOA ont une traçabilité jusqu' à leur valorisation finale.**



Contact

SITOA

3 Place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly Cedex

Tél : 04 50 01 86 91 Fax : 04 50 01 86 92

Mail : sitoe@sitoe.fr

Site web : www.sitoe.fr

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi matin de 8h30 à 12h

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est un impôt (50% de la valeur locative du foncier bâti) qui finance l'élimination des déchets ménagers : collecte, incinération, collecte sélective, déchèterie. La TEOM est une taxe locale due par le propriétaire du logement ou usufruitier d'habitations, de commerces et de locaux artisanaux au 1er janvier de l'année. Elle est recouvrée en fin d'année sur le même avis d'imposition que la taxe foncière.

A partir du besoin de financement prévisionnel qui est appelé par le SITOA, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est tenue de **voter un taux avant le 15 avril de l'année** (compétence dans la détermination des modalités de financement des ordures ménagères).

L'appel de fond du SITOA auprès de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** en 2015 s'élève à **2 533 101,73 € soit 89,21 € par habitant.**

Le contrat Rivière : « Bassin Fier et Lac d'Annecy »

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est engagée dans l'élaboration du futur programme du **contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy** qui pourrait être opérationnel dès 2017.

Initié par le **Conseil Général de la Haute-Savoie**, le contrat est porté sur le plan technique et administratif par la **Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A)** et soutenu par l'**Agence de l'Eau Rhône-Alpes** ainsi que par les 7 communautés de communes du Bassin (Rive Gauche du Lac d'Annecy, de la Tournette, des Vallées de Thônes, du Canton de Rumilly, du Pays de Faverges, du Pays de la Filière et de Fier et Usses). Ce contrat vise à gérer, protéger, améliorer et valoriser les ressources en eau du territoire.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2014 - 2016 : études
- 2016 : signature du contrat
- 2017 : mise en oeuvre opérationnelle

Bilan des actions menées sur le territoire de Rumilly en 2015

- Depuis 2009, le SITOA implante en partenariat avec les communes **des conteneurs semi-enterrés pour optimiser ses collectes, faciliter le geste de tri et améliorer ainsi le cadre de vie des habitants**. 43 conteneurs semi-enterrés sur 70 au total ont été installés sur le territoire de Rumilly : **37 (dont 14 conteneurs enterrés)** en centre ville de Rumilly et **6 à Sales (Corbonnet)**.
- Pour réduire de 30% le poids de sa poubelle, rien de tel que **le compostage, un processus naturel de décomposition des matières organiques en un engrais naturel et gratuit**. Pour développer cette pratique, le SITOA propose aux ménages **des composteurs individuels ou collectifs à tarifs préférentiels**.
- **153 composteurs individuels sur 418 au total** ont été distribués aux ménages.
- **3 nouveaux sites de compostage partagés sur 6** au total ont été mis en service : école de Boussy, Château La Salle et Espace Croisollet à Rumilly.
- Pour limiter les apports en déchèterie, le SITOA incite les ménages à **broyer et valoriser leurs déchets végétaux à domicile**. Une aide de 40.00 € a été accordée aux particuliers qui ont fait intervenir un professionnel des espaces verts à domicile ou louer un broyeur : 16 subventions sur 24 au total ont été délivrées à des habitants du territoire de Rumilly.
- **33 animations scolaires sur 92 au total** ont été réalisées pendant l'année scolaire 2014/2015 sur le territoire de Rumilly pour sensibiliser les enfants au tri, au recyclage et à la réduction des déchets
- **La Zone de Gratuité** organisée par le SITOA le 21 novembre a accueilli environ 850 visiteurs et 4 tonnes de ce qui aurait pu devenir des déchets. 3,2 tonnes sont reparties avec de nouveaux propriétaires. Des échanges utiles !
- **L'aménagement des services techniques du SITOA, route des bois à Rumilly**, permettra la création de nouveaux locaux pour le service Eau et assainissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly . **La surface actuelle sera doublée avec la construction de bureaux sur mezzanine et de vestiaires** pour 8 personnes. Ce chantier se terminera par la mise en place **d'un contrôle d'accès de l'ensemble du site** : barrières levantes avec système de badgeage et motorisation du portail d'entrée. **L'achèvement des travaux est prévu pour juillet 2016**.
- **Une étude de faisabilité d'une recyclerie / ressourcerie a été menée en 2015**. Dans le cadre des travaux d'amélioration des déchèteries, un espace dédié à la récupération et à la valorisation d'objets sera aménagé. En accord avec la « Fibre Savoyarde », une association de Saint-Félix, ces objets, après réparation, pourront de nouveau être utilisés.

Lancement du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en juillet 2015

La Communauté d'Agglomération d'Annecy, la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, Chambéry métropole et le SITOA s'engagent ensemble dans le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » de 2015 à 2018, dans le cadre de l'appel à projets dévoilé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Objectifs : soutenir les acteurs locaux, valoriser les déchets du territoire et les transformer en ressources pour tous. Ces objectifs se traduisent en 3 grands points :

- réduire le gaspillage
- donner une seconde vie aux produits
- recycler à 100% : recycler tout ce qui est recyclable

On sort de la logique qui consistait à produire et utiliser pour jeter, pour réduire et valoriser pour créer des emplois localement et préserver nos ressources.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger le rapport annuel du SITOA sur www.sitoea.fr ou le consulter en mairie ou au siège du SITOA.



coordonnée par :

Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement **au développement touristique de l'Albanais** par le biais de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.

Depuis le **1^{er} janvier 2012**, l'office de tourisme revêt le statut d'**EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial)** et a changé son appellation en Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.

L'**EPIC a été mis en place par la Communauté de Communes**, qui en est son financeur (versement d'une **subvention de 174 155.00 €** en 2015) suite à une décision du Conseil Communautaire. L'office de tourisme est lié à la Communauté de Communes par **une convention d'objectifs** établie pour trois ans (dont le renouvellement pour la période 2015-2017 a été voté en décembre 2014)



Contact

Office de tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
1 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly
Tél : 04 50 64 58 32
Mail : contact@albanais-tourisme.com

Juillet et août :

Du lundi au samedi : 9h30 à 12h30 - 14h à 18h
Le dimanche : 9h30 à 12h30

Septembre à juin :

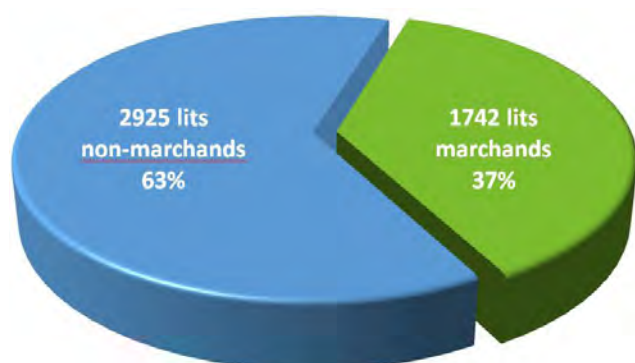
Du mardi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Le samedi : 9h - 12h

Les principales missions de l'office de tourisme

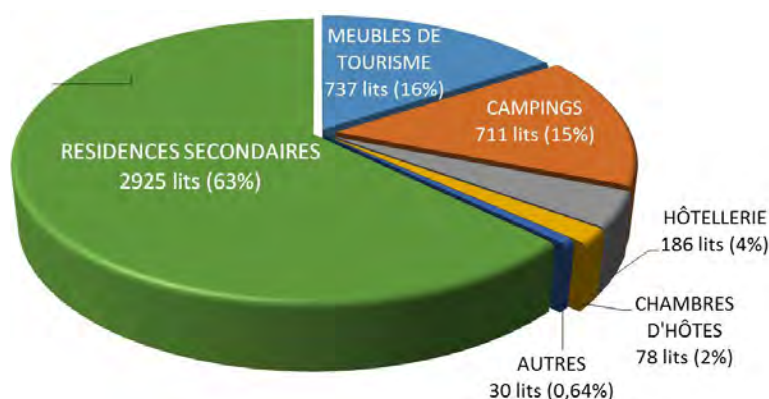
- **Accueil et information** des touristes, de la population locale et des socioprofessionnels concernant les activités, les hébergements, les commerces, les visites...
- **Promotion et communication touristique du territoire** via les différents supports et actions de l'Office (brochures, site internet, présence sur des salons...)
- **Coordination** des acteurs et partenaires du développement touristique local
- **Valorisation du patrimoine** en organisant des visites guidées (scolaires, groupes, individuels)
- **Observation touristique**
- **Valorisation des animations** et du tissu associatif local
- **Accompagnement des porteurs de projets** par la mise à disposition de statistiques, l'accompagnement vers une labellisation et la mise en relation avec les instances touristiques concernées

L'activité touristique en Albanais

4760 lits touristiques
(cantons de Rumilly et du Pays d'Alby)



Répartition de lits touristiques
par type d'hébergement



Source : Savoie Mont-Blanc Tourisme (2012)

Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Les retombées économiques directes liées à l'activité touristique

- 4760 lits touristiques
- 188 674 nuitées touristiques par an
- 8 millions d'euros de consommation touristique annuelle

Accueil et information

L'office de tourisme propose un espace agencé afin d'offrir aux visiteurs des conditions d'accueil optimales.

Différents espaces sont identifiés :

- **Un espace accueil**, avec une large banque d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite
- **Un espace attente et détente**, avec table et fauteuils pour feuilleter une brochure ou faire une pause
- **Un espace enfants** pour que les bambins puissent se divertir en attendant leurs parents
- **Un espace satisfaction** où des questionnaires sont à disposition des visiteurs pour recueillir leurs suggestions
- **Un espace découverte**, situé derrière la vitrine, permettant de valoriser des partenaires locaux

1. Création et animation d'un Espace Boutique

Une boutique terroir a été mise en place au début de l'été 2015. Les objectifs de ce projet sont de valoriser les produits locaux de nos partenaires via une vitrine supplémentaire, et de développer une nouvelle source de revenu pour la structure. La boutique compte aujourd'hui une soixantaine de références.



2. Amélioration de l'aménagement des locaux d'accueil

- Installation de kakémonos sur la facade du bâtiment La Manufacture
- Renouvellement du visuel brise-vue sur le côté de l'office, sous les arcades du bâtiment



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

3. Professionnalisation et amélioration de la gestion de l'information

Toutes les données touristiques des partenaires de l'office de tourisme sont renseignées dans la **base de données nouvellement nommée Apidae** (anciennement SITRA : Système d'Information Touristique Rhône-Alpes) et mise à jour quotidiennement. Cela représente environ **1500 fiches créées et gérées** par l'Office de Tourisme.

Récompense : l'Office de Tourisme a été récompensé par le réseau Apidae en recevant le « Prix de l'efficacité » lors du dernier séminaire annuel organisé à Saint-Etienne le 4 novembre 2015.

Pour plus de renseignements :

www.apidae-tourisme.com

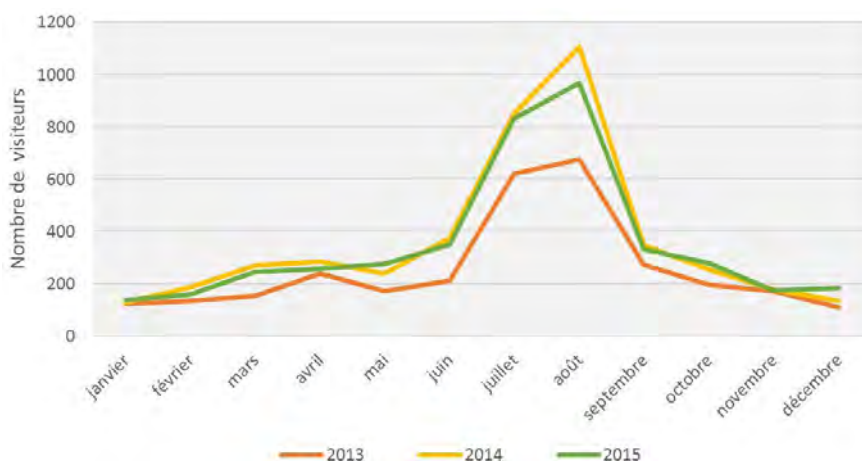
4. Accueil mobile « hors les murs » :

Lors de la saison estivale (juillet et août), l'Office de Tourisme a mis en place un **accueil mobile à la base de loisirs de Rumilly, sur le marché de Rumilly (jeudi) et lors de certaines animations**. Le principe de cette démarche est d'aller à la rencontre des publics, touristes et habitants, afin de leur présenter l'agenda de la semaine et valoriser les atouts et les sites de l'Albanais. **900 documents ont été distribués lors des 16 accueils mobiles.**

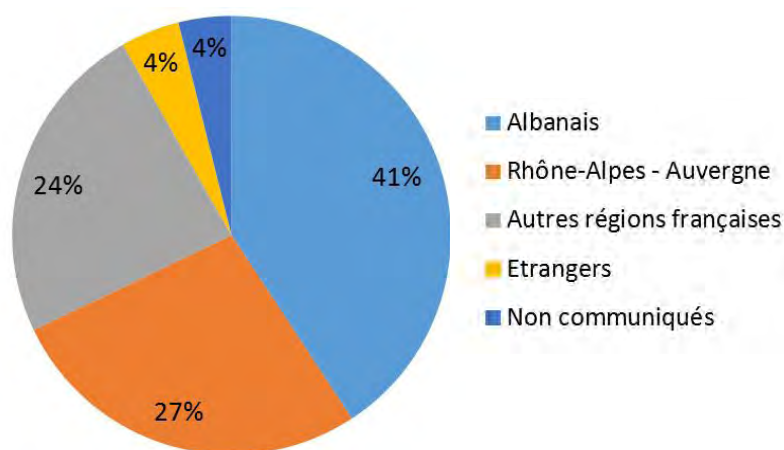


Fréquentation à l'office de tourisme en 2015

- **4 181 visiteurs** dans les locaux de l'office de tourisme (- 3,9 % par rapport à 2014)
- **1 468 contacts téléphoniques** (-1,6% par rapport à 2014)



Origine des visiteurs accueillis durant l'été 2015



Origine des visiteurs français	
Albanais	42,61%
Rhône-Alpes-Auvergne (hors Albanais)	28,36%
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	4,15%
Non communiqué	4,08%
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	3,03%
Ile de France	2,95%
Pays de la Loire	2,93%
PACA	2,23%
Bretagne	1,98%
Normandie	1,83%
Bourgogne-Franche Comté	1,80%
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	1,63%
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	1,55%
Centre-Val-De-Loire	0,83%

Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Promotion et communication

1. Réalisation, mise à jour et gestion des éditions papier

- **Brochure touristique** [8000 ex.]
- **Document Histoire & Patrimoine** [6000 ex.]
- **Topo-fiches balades et randonnées en Albanais** : 2 nouvelles topo-fiches éditées en 2015 viennent compléter les 7 fiches existantes : les Balcons de la montagne des Princes et les Balcons du Semnoz. Les topo-fiches sont en vente à l'office.
- **Carte touristique « Entre 3 lacs »** : en partenariat avec dix offices de tourisme voisins
- **Dépliant Journées du Patrimoine** [3000 ex.] : édité en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et la Ville de Rumilly
- Programme mensuel **des animations** [1500 ex./mois]
- **Guide des brocantes et vide-greniers**
- Édition de **cartes postales** [3 modèles], vendues 0,50 € l'unité
- **Supports de communication (affiches, flyers)** pour valoriser les événements organisés par l'office de tourisme : marchés de potiers, marchés artisanat et terroir, etc.

2. Gestion et amélioration du site internet

www.albanais-tourisme.com

Animation et évènementiel

1. Organisation en interne :

- **2 marchés Artisanat & Terroir** ont eu lieu le 24 juillet et le 7 août 2015 sous la Grenette de Rumilly. Ces deux marchés ont accueilli environ 1000 personnes
- **Des animations à destinations des touristes** en période estivale : dégustation, tombola, pots de bienvenue, etc.

2. Soutien financier et technique :

- **Le Marché de Potiers de Rumilly**, dont la 2^e édition s'est

- Création de nouveaux contenus éditoriaux
- Amélioration de référencement
- Mise en ligne de la version anglaise du site internet
- Fréquentation 2015 : augmentation de 200 % par rapport à 2014

3. Réseaux sociaux

Les internautes sont de plus en plus nombreux à « Aimer » notre page Facebook, qui leur permet de suivre en direct les bons plans, les nouveautés et les idées de sortie sur l'Albanais. Aujourd'hui, la page Facebook compte **820 mentions J'aime**. On compte sur vous pour faire encore grimper ce chiffre !

4. Relations presse : l'office a développé depuis quelques années les relations presse. Ces actions sont importantes car elles permettent à la destination Albanais de gagner en visibilité. **En 2015** : 2 accueils presse, 4 journalistes néerlandais intéressés par le vélo électrique, et l'équipe de tournage de l'émission « les 100 lieux à visiter » sur France 5 (l'émission sera diffusée au printemps 2016) et mise en place d'un partenariat efficace avec **la radio locale FMR afin d'enregistrer chaque semaine l'agenda du week-end**. Vous pouvez donc écouter Marlène tous les jeudis (à 8h20, 9h50, 10h30, 13h30, 15h30, 18h30) sur la fréquence 89.2.

tenue le samedi 6 juin 2015 sur le parvis du Quai des Arts.

3. Valorisation de l'ensemble des animations locales et événements par des actions de promotion et de communication.

Pour certains événements, le soutien de l'office de tourisme passe également par la gestion d'une billetterie ou d'un pôle réservation.

Coordination, développement et ingénierie

- **L'Office de Tourisme a fédéré et valorisé environ 170 partenaires en 2015** (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, sites touristiques, commerçants, etc.)
- **Accueil et accompagnement de 10 porteurs de projets**
- **Soutien et conseil auprès de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly** dans sa mission de développement et d'aménagement touristique
- **Diagnostic de l'hébergement touristique** : pilotage aux côtés de la Communauté de Communes d'une étude (stage Master 1) visant à connaître en détail le parc d'hébergements de l'Albanais
- **Animation d'une réflexion sur le développement du tourisme de pêche**, en partenariat avec nos voisins

des Bauges (offices de tourisme et parc), les AAPPMA, les fédérations pêche de Savoie et Haute-Savoie, et les conseils départementaux.

- **Organisation de la rencontre sur le thème « Le Tourisme {ici}, affaire de tous, à faire ensemble »** le 23 novembre 2015 en partenariat avec les offices de tourisme du pays d'Albens et du pays de Seyssel. Cette soirée a réuni **60 participants** (socioprofessionnels du tourisme, élus, techniciens, représentants d'associations...) venant de plusieurs territoires « d'avant-pays ». Après une série de conférences permettant de découvrir 3 expériences et 3 regards différents, les participants ont travaillé par petits groupes sur **le développement touristique de nos territoires**.

Sentiers de randonnées

La Communauté de Communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une politique touristique intercommunale en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Elaboration d'un schéma directeur avec le service mutualisé des sentiers de randonnés

Les loisirs de plein air, et plus particulièrement ceux de la randonnée sous toutes ses formes, font de plus en plus d'adeptes. Une offre cohérente et de bonne qualité de sentiers peut alors être un moyen de valoriser les éléments d'un territoire et d'engendrer des effets économiques positifs. Cela peut aussi permettre de développer la fréquentation touristique du territoire au travers de la randonnée, tout en cherchant au maximum à valoriser ses richesses.

Depuis 2014, le Conseil Départemental de Haute-Savoie a souhaité placer la valorisation des espaces naturels et les attentes des randonneurs au cœur de sa nouvelle politique en matière de randonnée.

Pour ce faire, il a été demandé aux collectivités de réaliser un Schéma Directeur sur leur territoire dans le but de recenser, d'organiser et de développer l'offre actuelle des randonnées proposées par une collectivité.

C'est dans cette optique que la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a lancé en 2015 l'élaboration de son schéma directeur des sentiers.

Ce document dressera les orientations stratégiques que la Communauté de Communes pourra suivre en matière de développement de l'offre de la randonnée à court et moyen terme :

- Connaître et organiser l'ensemble de l'offre randonnée (non motorisée) pédestre et VTT/VTC sur le territoire
- Hiérarchiser les priorités : création d'itinéraires, balisage, mise à niveau, entretien...
- Planifier les projets à minima sur les 5 années à venir

La réalisation de ce document est en cours de finalisation par le service sentier mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et sera validé en 2016 en lien avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

C'est dans l'optique de promouvoir le développement de la randonnée en cherchant à valoriser le territoire et le patrimoine départemental que le Conseil Général de Haute-Savoie a mis en place le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

L'objectif inscrit dans la charte est de créer les conditions favorables à la découverte des sites naturels connus ou moins connus et de contribuer à la mise en place d'un balisage cohérent à l'échelle de la Haute-Savoie.

En 2015, la Communauté de Communes propose 6 de ses sentiers aux normes haute-savoyardes du PDIPR :

- La Chapelle de Ligny (Massingy) - Pédestre
- La Gelinotte (Moye) - Pédestre
- Le Sanglier (Moye) - Pédestre
- L'Ecureuil (Massingy) - Pédestre
- Les Balcons de la Montagne des Princes (Val-de-Fier) - Pédestre
- La Boucle des Etangs de Crosagny (Rumilly) - VTT

Avec l'aide du service mutualisé des sentiers de la Communauté de Communes, l'objectif est finaliser, d'entretenir et d'améliorer l'ensemble des sentiers inscrits au PDIPR (balisage, ajout de panneaux d'accueil, aménagement de parkings et création de tables d'orientation).

Il est également souhaité de créer de nouveaux sentiers par des liaisons pour étendre le réseau :

- Relier l'offre de sentiers possédant des tronçons communs à des itinéraires phares qui passent par une grande partie des territoires voisins : Les Chemins du Soleil, Les Chemins de l'Albanais et la Boucle des Etangs de Crosagny
- Réaliser une boucle pédestre étendue sur l'Est du territoire
- Equilibrer le niveau des sentiers VTT existants en ajoutant 2 nouveaux itinéraires d'une difficulté soutenue : au départ de la Maison du Vélo à la base de loisirs des Pérouses à Rumilly à destination du Massif du Clergeon (dénivelé + 1400 m), avec un niveau intermédiaire à destination de la Chapelle de Ligny (+500 m)

Sentiers de randonnées

Sentiers de randonnées : itinéraires pédestres

Les premières boucles pédestres ont vu le jour il y a plus d'une trentaine d'années sous l'impulsion de l'office de tourisme (sous sa forme associative avant 2012) dans les secteurs les plus montagneux (le Clergeon et la Montagne des Princes). Ce n'est qu'au début des années 90 que l'association va proposer **des boucles plus familiales, moins difficiles**.

Aujourd'hui, **plus de 20 parcours sont proposés sur le territoire intercommunal**, dont **35 km environ de réseau pédestre balisé PDIPR**. Situés majoritairement sur l'Ouest du canton, les itinéraires occupent quasiment l'ensemble de la ligne de crête du relief du Clergeon et débordent fréquemment sur le département de la Savoie.

Nom de l'itinéraire	Point de départ Commune concernée	Temps de parcours	Distance en km	Dénivelé	Inscrit PDIPR
Les Balcons de la Montagne des Princes	Départ : Chavanne Commune : Val-de-Fier	3h05 (variante -1h)	8,4 km	530 m	OUI
La Gélinotte	Départ : Camp 3 rte forestière Commune : Moye	3h20	10,9 km	443 m	OUI
Le Sanglier	Départ : Le Villard Commune : Moye	3h10	11 km	523 m	OUI
L'Ecureuil	Départ : Les Gallets Commune : Massingy	2h05	7,3 km	391 m	OUI
La Chapelle de Ligny	Départ : Ligny Commune : Massingy	1h45	5,5 km	194 m	OUI
Le Chevreuil	Départ : La Chataigneraie Commune : Moye / Lornay	3h15	8,4 km	484 m	NON
La Pomme	Départ : Salle des fêtes Commune : Boussy	2h30	8,7 km	204 m	NON
Les Chemins d'Angely	Départ : Chef-lieu Commune : Vaulx	2h30	7,7 km	272 m	NON



Niveau : facile



Niveau : moyen



Inauguration du sentier «Les Balcons de la Montagne des Princes» le samedi 4 juillet 2015

Le service des sentiers a également réalisé le **tracé définitif du parcours PDIPR du sentier Les Balcons de la Montagne des Princes**, situé près de la commune de Val-de-Fier.

Après la mise en place des conventions de passage, les 2 communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays de Seyssel ont travaillé conjointement dans l'élaboration du plan de balisage. Ce dernier a été validé par le Conseil Général fin 2014 et a engagé les 2 territoires **pour la pose du mobilier en**

mai 2015 afin que le circuit puisse être emprunté en toute sécurité. L'inauguration du sentier « Les Balcons de la Montagne des Princes » le 4 juillet 2015 à Val-de-fier marque la fin du balisage des sentiers pédestres inscrits au PDIPR en 2006.

- **Réalisation et pose des panneaux** : 4 400,00 € HT de matériel signalétique et 9 700,00 € HT de conception et digitalisation (Conseil Départemental) / 4 152,00 € HT de pose du balisage (Communauté de Communes)
- **Aménagement des parkings (Communauté de Communes)** : 8 784,00 € HT

Sentiers de randonnées : itinéraires VTT

Le territoire de l'Albanais a obtenu au mois de mai 2010 le **label VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)**, c'est un gage de qualité pour la pratique du VTT. Durant l'année 2011, le **périmètre du label a été étendu au pays d'Alby et au territoire d'Albens** représentant aujourd'hui un total de 15 itinéraires variés et adaptés à la pratique de tous, soit plus de **260 km de chemins**.

Pour promouvoir ce site, des panneaux panoramiques présentant l'ensemble des circuits VTT, le code du vététiste et les coordonnées des offices de tourisme sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes.

Numéro du circuit	Nom de l'itinéraire	Point de départ	Distance en km	Dénivelé
1	Les Portes de l'Albanais	Crempigny	21 km	600 m
2	Les Vergers	Vallières	10,5 km	100 m
3	La Salésienne	Sales	11 km	100 m
4	Le Bois du Loup	Marcellaz-Albanais	14 km	375 m
5	Les Bois Ronds	Boussy	16 km	260 m
6	Les Etangs de Crosagny	Base de loisirs Rumilly	17 km	50 m
7	La Cuséenne	Cusy	17 km	475 m
8	Le Vieux Four	Vaulx	10 km	290 m
9	Les Châtaigneraies	Vaulx	19 km	480 m
10	Entre Monts et Etangs	Albens	36 km	1140 m
11	La Randonnée des Trois Monts	La Biolle	28 km	1200 m
12	Entre Forêts et Collines	Saint-Girod	23 km	725 m
13	En Passant par la Deyse	La Biolle	12 km	283 m
14	Les 3 Chevreuils	Saint-Girod	20 km	370 m
15	Les Hauts de Saint-Ours	Saint-Girod	11 km	340 m

7^e édition du Ciné d'Été

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly organise chaque année **des séances de cinéma en plein air gratuites dans les communes du canton** en partenariat avec Cinébus74 et le cinéma Le Concorde à Rumilly.

En 2015, ce sont les communes de Thusy, Sâles, Moye et qui ont accueilli les séances pour la 2^e fois depuis la création du Ciné d'été. Une itinérance renouvelée chaque année qui a fait le tour de l'ensemble des communes du canton (exceptées les communes Crempigny-Bonneguête et d'Etercy ne disposant pas de sites adaptés à l'accueil de ce type d'événements).

Les communes participent activement à l'organisation de ces séances et fournissent le terrain, l'accès à l'eau et l'électricité. Des référents désignés dans chaque commune se chargent de la coordination et de la logistique des séances avec les prestataires et la Communauté de Communes. En cas d'intempéries, une salle de repli est proposée par la commune.

Des animations à l'initiative des communes (buvette, pique-nique, jeux...) sont mises en place avant les projections.

Retour sur la programmation de Ciné d'été 2015 :

- **Pourquoi j'ai pas mangé mon père**

Vendredi 3 juillet 2015 à Rumilly (Les Grumillons)

- **Turbo**

Samedi 18 juillet 2015 à Thusy

- **Les vacances du Petit Nicolas**

Samedi 25 juillet 2015 à Sâles

- **Belle et Sébastien**

Vendredi 14 août 2015 à Moye

Depuis 2013, 1 séance supplémentaire a vu le jour sur Rumilly au Quartier des Grumillons, grâce au partenariat avec l'Equipe Proximité Culturel de Rumilly (composée de la structure d'animation OSCAR, de l'association Passage, de l'espace Croisollet, du Pôle Médico-Social et de la Caisse d'Allocations Familiales).



Cette séance supplémentaire répond à une volonté d'associer **insertion sociale et accessibilité culturelle** pour tous en proposant la diffusion gratuite d'un film dans un espace ouvert au public.

La nouveauté de cette édition de 2015 a été la mise en place d'un partenariat avec le Cinéma Le Concorde et la radio FMR.

2 actions phares ont été menées cette année avec :

- la mise en place d'un jeu concours avec des places de cinéma offertes par Le Concorde à gagner par les auditeurs lors des directs de la radio,
- la réalisation de reportages par la radio FMR avec l'interview d'élus, d'associations et de spectateurs sur les sites du cinéma en plein air.

Ces animations et interviews ont contribué à la promotion du Ciné d'été auprès des auditeurs et des habitants du territoire.

Un record de fréquentation en 2015: la qualité des films proposés et une météo relativement clémente ont contribué au succès de cette 7^e édition avec une moyenne de 400 personnes à chaque séance. Cette année, une seule des 4 projections s'est déroulée en salle.

Un budget en légère hausse : en 2015, 8700.00 € (contre 8300 € en 2014) de dépenses ont été répartis entre le financement des films projetés par Cinébus74 et la réalisation des supports de communication. Cette hausse est liée à l'augmentation des tarifs des films.

La conception graphique de l'évènement est réalisée en interne par le service communication chaque année et déclinée sur différents types de supports : affiches, flyers, encarts presse, communiqué, site web, e-mailing.



Éveil musical dans les écoles

Initiation à la musique pour tous les élèves du territoire

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a pris la compétence **Éveil musical dans les écoles**. Cette action permet **d'ouvrir l'accès à la culture musicale pour tous les élèves des écoles primaires** (maternelles et élémentaires) du canton de Rumilly.

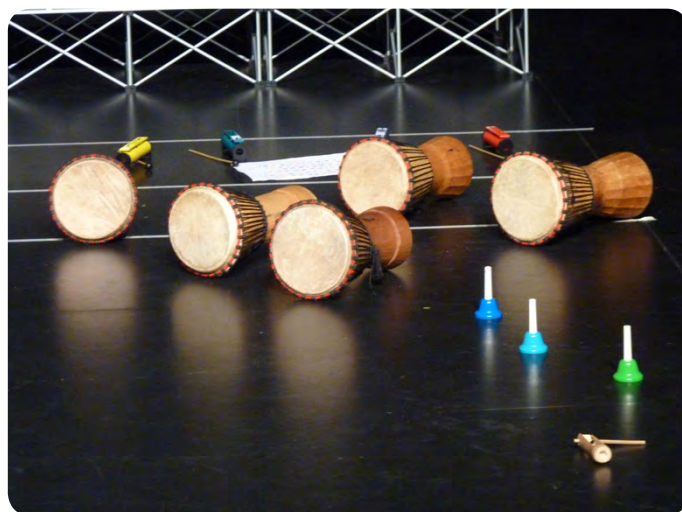
Cette démarche est poursuivie chaque année en subventionnant les projets avec **une enveloppe financière annuelle globale de 70 000,00 €**.

En collaboration avec la **Direction Académique des services de l'Éducation Nationale** et la **Direction de l'École de Musique, de Danse et de Théâtre de la Ville de Rumilly**, la collectivité a depuis élaboré un cadre d'examen des projets proposés par les écoles.

Les modalités de fonctionnement de l'action s'optimisent chaque année : examen des dossiers adapté au calendrier scolaire, ajustement des plafonds de financement pour une répartition équitable entre chaque école participante.

L'élaboration des projets s'organise en amont entre les professeurs et les musiciens intervenants en milieu scolaire. Ces derniers sont des personnes ressources pour l'école : ils participent d'une part à la conception des projets qui seront proposés à la Communauté de Communes, et réalisent d'autre part leur mise en place pour un apprentissage tout au long de l'année avec les classes concernés.

L'engagement commun des professeurs et des musiciens intervenants marque **un suivi équilibré dans l'avancement des projets avec les élèves** : les enseignants peuvent par la suite restituer les apprentissages au profit d'autres enfants.



Souvent pluridisciplinaires, les projets d'éveil musical ont la particularité de mobiliser les élèves et les enseignants autour de thématiques très variées : **le chant, le théâtre, la danse, les percussions...**

Les fils conducteurs sont nombreux et offrent l'occasion d'un véritable exercice de style pour les enfants : les séances d'éveil au chant ou la pratique des percussions collectives permettent de développer à la fois la perception du rythme, mais également la faculté d'écouter, de se concentrer et de reproduire des sons.

Les élèves bénéficient également d'un accès au spectacle vivant afin de découvrir différentes disciplines d'initiation musicale et de favoriser les rencontres culturelles avec des professionnels du milieu.

Une fois le projet pédagogique maîtrisé, les élèves présentent le fruit d'un travail de longue haleine et offrent auprès d'un public conquis un spectacle de grande qualité. Un exercice exigeant mais formateur !

La nature des projets de l'année scolaire 2015 / 2016

En conformité avec le cahier des charges d'appel à projet, les projets proposés par les écoles ont été examinés en septembre dernier par le Comité de Pilotage Éveil Musical et ont été validés en Conseil communautaire. La plupart des projets ont pu ainsi démarrer dès le 1^{er} semestre.

- **25 projets d'éveil musical** : création de chansons, styles musicaux et rythmes, comédie musicale, rythmes et percussions, contes et légendes médiévaux, musiques du monde, création d'un orchestre de batucada, redécouverte des contes traditionnels, création d'un conte musical, musique et danse contemporaine, la danse des mots, adaptation pièce théâtre « le long voyage du pingouin »...
- **20 écoles du canton concernées (9 écoles à Rumilly / 11 sur le territoire, dont 1 projet commun pour la RPI Versonnex / Val-de-Fier)**
- **2757 élèves peuvent bénéficier de l'éveil musical sur le territoire intercommunal en 2015-2016** :
 - 1562 élèves des écoles issues de la commune de Rumilly
 - 1195 élèves des écoles issues des communes du territoire intercommunal hors Rumilly

Ressources humaines

Etat du personnel au 1^{er} janvier 2016

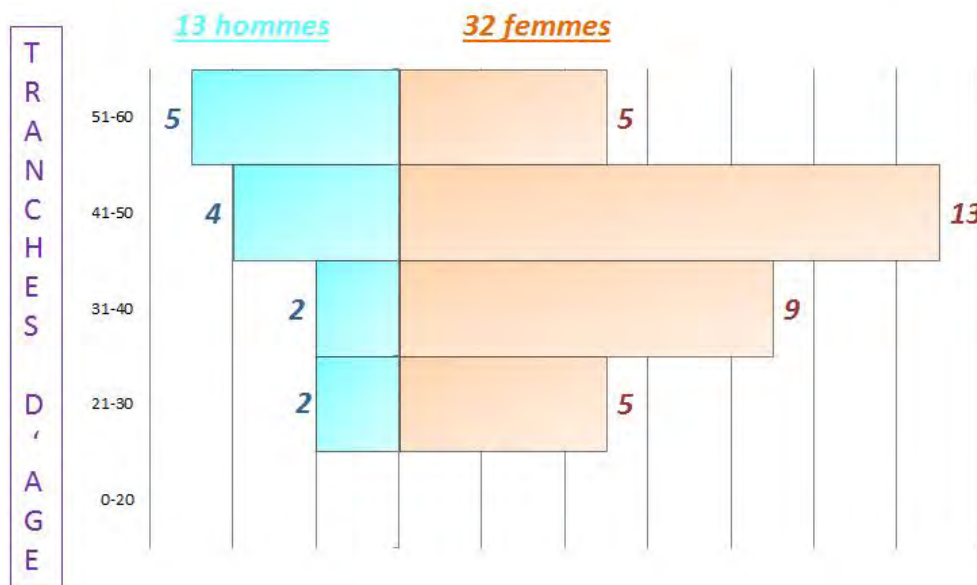
Direction Générale des Services Franck ETAIX		Direction Générale Adjointe Poste vacant	
S E R V I C E S F O N C T I O N N E L S	Accueil / Secrétariat	Comptabilité / Finances	Eau et Assainissement
	Responsable Caroline d'ACUNTO	Responsable Nathalie LONGERET-CHAVANEL	Responsable Yvonnick DELABROSSE
	Assistante Isabelle BOURDON	Assistante Christine BLOUET	Accueil / Secrétariat Stéphanie LAPLACE
	Assistante Sandrine EVRARD	Assistante Mélanie MODESTINO	Accueil / Secrétariat Isabelle RHUL
	Assistante Sophie SIMON	Responsable facturation relations abonnés Nicole MONTMASSON	Adjointe en charge de l'assainissement Emilie FLANDIN
	Secrétariat de Mairie Itinérante	Responsable comptabilité Stéphanie TALGEN	Technicien exploitation SPANC/Assainissement Etienne BOUVARD
	Secrétaire Audrey DAVIET	Assistante comptabilité Sabrina SEKKAL	Agent d'exploitation SPANC/Assainissement Christophe PITILLI
	Marchés publics / Affaires juridiques	Communication	Agent d'exploitation Assainissement Serge CHAPEL
	Responsable Sonia JOUANIN	Responsable Maëlle ROOMS	Apprenti Vincent AVENARD
	Assistante Laureen PUTOIS	Chargée de communication Laëtitia ALLEON	Agent d'exploitation Assainissement Patrice CANET
	Ressources Humaines	Chargée de mission communication et culture Aline ZANGER	Agent exploitation Eau Serge PERRON
	Responsable Maryline GARCIN	Système d'Information Géographique (SIG)	Agent exploitation Eau Nicolas RAMEL
	Administrateur Loïc BUSCOZ		Agent exploitation Eau Philippe ROSSAT-MIGNOT
			Agent exploitation Eau Gilles SELLIER
			Technicienne maintenance Charlotte BIGAUT
			Dessinatrice / Projeteuse Aline D'INDIA
			Déplacements / Transports / Infrastructures
			Responsable Alexandre LAYMAND
			Assistante Dominique LAGON
		Assistante Emilie TRANCHANT	
		Pôle Social	
		Chargée de mission Christine BOUSCARLE	
		Portage de repas à domicile	
		Agent de livraison Sylvie ALENTORAN	
		Agent de livraison Nelly GOUDE	
		Agent de livraison Valérie LE BIHAN	
		Agent de livraison Stéphanie WEISSLINGER	
		Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)	
		Animatrice Marie-Luce PERDRIX	
		Animatrice Marie-Jo PETRINI	
		Assistante Laurence VALENTIN	

Le personnel

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a évolué progressivement au fil des années : son engagement continu au service de la collectivité et les multiples prises de compétences professionnelles ont amené **une organisation hiérarchisée** de sa structure. La collaboration étroite entre les élus et les services engage au quotidien un travail transversal et polyvalent pour **offrir un service de qualité et d'efficacité auprès des usagers et du service public.**

Pyramide des âges du personnel

- Moyenne d'âge h/f : 42 ans
- Hommes : 43 ans
- Femmes : 42 ans



Au 1^{er} janvier 2016 les effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'élèvent à **45 agents présents pour un équivalent temps plein de 40,5**. Le personnel se compose d'agents titulaires et stagiaires, avec un apprenti. Les agents non titulaires actuellement en poste assurent le remplacement d'agents titulaires (maladie, maternité, congé parental).

Répartition des effectifs par filière

Filière	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Emploi fonctionnel	1	0	0	1
Administrative	3	8	13	24
Technique	2	3	10	15
Médico-sociale	0	0	5	5
TOTAL	6	11	28	45

Répartition des effectifs par sexe et catégorie

Sexe	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Homme	3	2	8	13
Femme	3	9	20	32
TOTAL	6	11	28	45



Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

Ressources humaines

Les recrutements et mouvements du personnel intervenus en 2015

Départs :

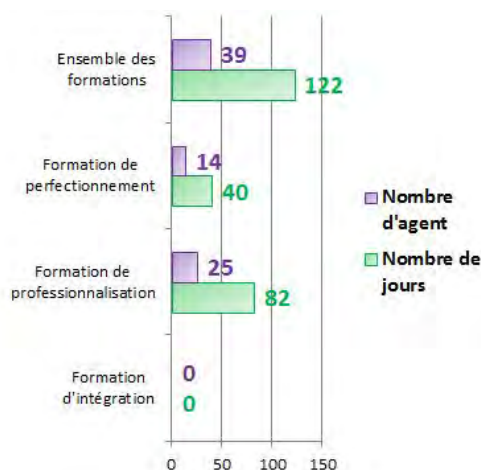
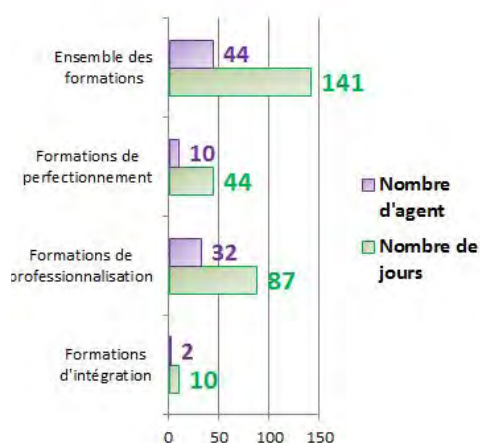
Anne PATARD, responsable du pôle social
 Josiane MADANI, agent de livraison portage de repas
 Frédéric WILCZAK, directeur général adjoint des services

Arrivées :

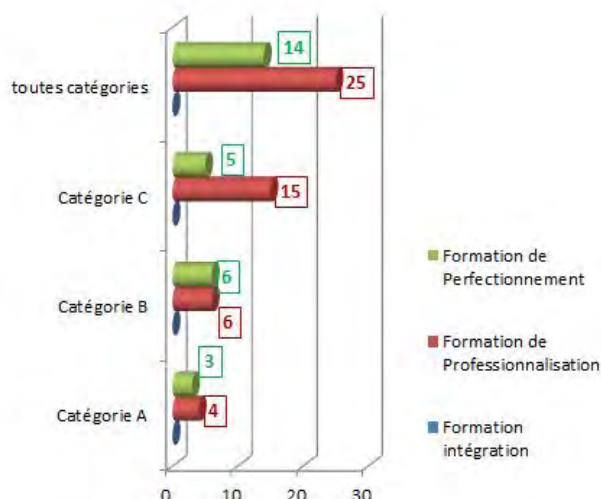
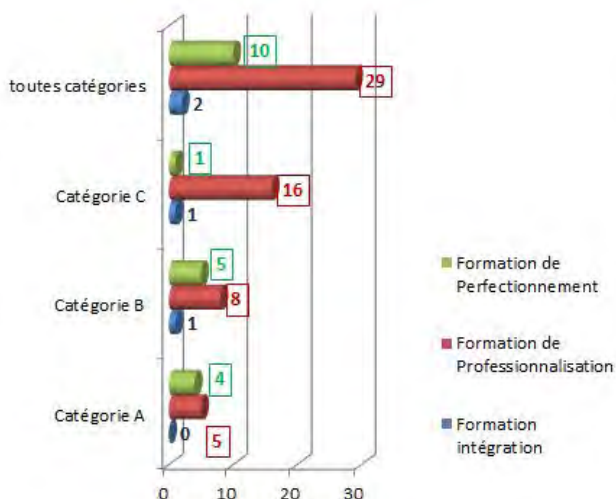
Christine BOUSCARLE, pôle social
 Etienne BOUVARD, pôle eau et assainissement
 Christelle OCHALEK, pôle accueil / secrétariat
 Souad SEGHIR, pôle eau et assainissement
 Lara BOY, pôle eau et assainissement

Mutation le 15/01/2015
 Retraite le 30/09/2015
 Fin détachement emploi fonctionnel le 31/10/2015
 Poste vacant le 17/02/2015
 Création poste le 01/07/2015
 Renfort le 15/09/2015
 Remplacement congé maternité le 14/09/2015
 Remplacement congé maladie le 09/11/2015

Formation : répartition par type



Formation : répartition par catégorie



Arrêtés

Au cours de l'année 2015, **162 arrêtés relatifs au personnel** ont été pris.

Formation

Au cours de l'année 2015 on totalise **178,5 jours de formation** dont **56,5 jours pour préparation concours ou examen**, soit 4,57 jours /agent (ce chiffre ne prend pas en compte les réunions d'information dont la durée est inférieure à une demi-journée).

Mutualisation des services

Institutions mutualisées

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly développe des services mutualisés depuis de nombreuses années pour différentes structures intercommunales : le **SIGAL** (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais), le **SITOA** (Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais), l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)**, le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse** et le **Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bas Chéran (SIABC)** sous la forme, selon les cas, de mise à disposition de personnels, de services, de locaux ou d'équipements.



SIGAL
**Syndicat mixte intercommunal
pour la Gestion du contrat global
et le développement de l'Albanais**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la gestion du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) en Albanais (compétence Aménagement de l'espace) au **SIGAL** pour le canton de Rumilly.

Le SIGAL gère également le **SCoT de l'Albanais sur le canton d'Alby-sur-Chéran** (délégation de la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

Le SIGAL gère également l'administration et le financement du **CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) en Albanais**.



SITOA
**Syndicat mixte Interdépartemental de
Traitement des Ordures de l'Albanais**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la compétence opérationnelle des ordures ménagères au SITOA.

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collective sélective, déchetteries) s'effectue par le SITOA qui adhère au **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération des déchets non-recyclables).

Le SITOA fait un appel de fond auprès de la Communauté de Communes pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette dernière le répercute auprès de ses habitants sous forme de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.



**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie
(OTAPS)**

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement au développement touristique de l'Albanais par le biais de l'OTAPS.

Depuis 2012, l'office de tourisme revêt le statut **d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)**, forme qui a été mise en place par la Communauté de Communes suite à une décision du Conseil Communautaire. L'office de tourisme est lié par **une convention d'objectifs** établie sur 3 ans.



**Syndicat Intercommunal
d'adduction d'eau de la Veïse**

**Syndicat Intercommunal pour l'aménagement
du Bas Chéran (SIABC)**

Missions du syndicat :

- Aménagement, valorisation de la rivière du Chéran et de ses berges, entretien des ouvrages suite au contrat de rivière
- Études et réalisation de toutes études ou opérations prévues au contrat

Mutualisation des services

Le secrétariat de mairie itinérant

La Communauté de Communes a mis en place depuis 2006 un service mutualisé de secrétariat de mairie itinérant qui s'adresse à l'ensemble des mairies du territoire intercommunal.

Création d'un service de secrétariat mutualisé en 2006

Créé en 2000, le réseau des secrétaires de mairies du canton de Rumilly est à l'origine de la création du service.

Les 18 secrétaires de mairie du canton se réunissent tous les trimestres depuis 15 ans sur le principe de **l'accueil itinérant**. Ce principe favorise les échanges entre les agents des communes mais aussi avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et permet **une meilleure connaissance de l'intercommunalité et de ses pratiques**.

Pour les secrétaires, le réseau constitue une source d'informations et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles et permet pour certaines de **rompre avec leur isolement**.

Le réseau propose aux agents des communes **des actions de formation adaptées à leur besoin**. Des outils de travail

concertés ont été élaborés comme le guide administratif, des fiches de procédure...

Après une étude menée auprès des 18 communes par le réseau, le résultat a fait ressortir **un réel besoin de renfort en secrétariat**.

Afin de répondre aux besoins des mairies, le **service a donc été créé par délibération du Conseil Communautaire en décembre 2005**, suivi du recrutement en juin 2006 de l'agent Audrey Daviet.

Les besoins au niveau des communes sont variables, la Communauté de Communes est en constante phase de développement (prise de compétences, croissance des services...) et a également besoin de renfort ponctuel en interne.

Des missions dédiées aux besoins externes des communes et internes à l'intercommunalité

Ce premier poste mutualisé a donc été organisé autour de deux missions :

- **Mission principale et prioritaire** : subvenir aux besoins des communes membres pour pallier à une absence ou à un surcroît de travail.
- **Mission secondaire** : gérer le poste et subvenir aux besoins des services de la communauté de communes.

Lors des interventions en mairie (en moyenne 30% du Temps Complet) :

- Accueil et secrétariat / Actes administratifs / Etat-Civil / Divers
- Urbanisme
- Finances/Comptabilité
- Gestion du Personnel

Lors de sa présence à la Communauté de Communes :

- Suivi et Gestion du poste de secrétariat de mairie itinérant / Formations
- Aide aux différents services et notamment au niveau de la facturation de l'eau et de l'assainissement depuis 2011 (prise de compétence du service eau et assainissement)

Chiffres clés

- **14 communes sur 18** ont déjà fait appel au service depuis sa création
- **7 communes différentes par an en moyenne**
- **300 heures d'interventions par an en moyenne**, pour des missions diversifiées (tâche précise ou gestion de la mairie dans son intégralité)
- Les interventions sont plus importantes le 1^{er} et le 4^e trimestre de chaque année
- **2554 heures cumulées d'interventions depuis septembre 2006** (2/3 pour des remplacements et 1/3 pour des renforts)
- **70% du temps travaillé pour le remplacement**
- **30 % du temps travaillé pour le renfort et l'apport d'un appui technique**
- **Un coût horaire du 22,12€** refacturé aux communes (frais de déplacement non facturés)

Mutualisation des services

Bilan de 9 années de services (2006-2015) en heures effectives

Communes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bloye					89,50	11,25	9,50	16,75	18,50	2,75
Boussy	15,00	99,00	7,50		11,00	1,00	5,25	3,00	17,00	30,00
Crempigny-Bonnguête						37,00	38,50	20,75	3,00	
Etercy		6,50								
Hauteville-sur-Fier		83,25			28,25	77,00				6,00
Lornay									20,75	19,50
Marcellaz-Albanais	16,00	26,25		53,75	37,25	40,75				
Marigny-Saint-Marcel							12,75			
Massingy	4,00	113,00	53,75		14,75	105,75		15,00	52,75	23,50
Moye		46,50	49,00	52,00	111,25	3,50	127,00			5
Rumilly										
Saint-Eusèbe										
Sâles		28,00	208,50			87,50	10,00	121,50	73,75	52,50
Thusy			24,50			41,50				11,50
Val-de-Fier										
Vallières								53,75	21,75	
Vaulx				61,25						
Versonnex										
TOTAL	35,00	402,50	343,25	167,00	292,00	405,00	203,00	230,00	207,50	267,75
Observations	début sept			congé parental + tps partiel						

En 2015, l'agent est intervenu dans **9 communes** du territoire. Ce sont au total un peu plus de **267 h d'intervention en mairie** (207 h en 2014, 230 h en 2013, 203 h en 2012, 405 h en 2011 et 292 h en 2010).

Cette année 2015 fut donc chargée (60h de plus qu'en 2014). **Les missions évoluent avec davantage de mission d'appui technique.**

Le reste du temps de l'agent a été consacré au service eau et assainissement de la Communauté de Communes sur la facturation.



Réunion des secrétaires de mairie à Saint-Eusèbe en décembre 2015

Mutualisation des services

Mutualisation de services avec la ville de Rumilly

Des actions ont été engagées ces dernières années sur différents types de collaborations opérationnelles entre certains services de la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

L'éveil musical dans les écoles

Depuis la rentrée 2010 est effective la mise à disposition de **deux postes de musiciens intervenant en milieu scolaire de la ville de Rumilly** au profit de la Communauté de Communes pour la compétence **éveil musical dans les écoles** du territoire.

Le service informatique et réseaux

Lors de l'élaboration et de la finalisation du projet communautaire approuvé en 2009, un comité de pilotage permet d'animer la réflexion de plusieurs projets sur la mutualisation entre la Communauté de Communes et les communes membres : **l'informatique, les affaires juridiques, les marchés publics et l'urbanisme.**

Concernant la gestion informatique, des actions ont été proposées suite à différentes analyses. Il a été décidé d'une part de proposer des alternatives de mutualisation informatique pour les communes du canton de Rumilly (mairies et écoles) et d'autre part de faire appel au **service systèmes d'information (informatique et téléphonie) de la ville de Rumilly** pour mutualiser la tâche sur l'ensemble des structures occupantes des locaux de la Manufacture à Rumilly (SIGAL, SITO, OTAPS).

Le service bâtiment

Depuis 2012 est opérationnelle la mise à disposition **du service maintenance des bâtiments de la ville de Rumilly** pour assurer les petits travaux d'entretien des locaux de la Communauté de Communes à **la Manufacture** ainsi que **la ferme du plan d'eau** à la base de loisirs de Rumilly.

Cette mission, sous forme de **convention de mise à disposition** entre la ville de Rumilly et la Communauté de Communes, s'est réalisée au cours de l'année 2012 et a été présentée aux élus lors de différentes réunions et instances fin 2012 pour être validée début 2013.

Ainsi **la mise en place du service mutualisé d'informatique et de téléphonie depuis septembre 2013** permet de répondre à un besoin sur le plan technique, matériel et humain : la Communauté de Communes bénéficie de compétences et de moyens plus performants et adaptés aux évolutions de la structure, tout en permettant d'économiser également des frais de personnel et de maintenance.

Mutualisation de services entre intercommunalités

La Communauté de Communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une **politique touristique intercommunale** en partenariat avec l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Plusieurs actions sont concernées dans le cadre du **schéma directeur des sentiers** :

- la création des sentiers de randonnée pédestre et de VTT inscrits au PDIPR en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire
- assurer la maîtrise foncière des itinéraires
- établir les plans de balisage
- passer commande et assurer le suivi et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

La Communauté de Communes a besoin pour cela de moyens techniques et humains afin de mener à bien les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cet objectif, **les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby** ont exprimé communément leurs besoins d'organiser et d'aménager la gestion et l'entretien des sentiers.

Pour cela, **un poste mutualisé de responsable du service sentier a été créé** mis à disposition à hauteur de 50% du temps de travail pour chaque communauté de communes. Le recrutement de l'agent Xavier Barraud a eu lieu en septembre 2013.

Mutualisation des services

Schéma de mutualisation des services

Qu'est-ce que la mutualisation des services ?

Le terme recouvre de multiples réalités et une définition relativement large. C'est essentiellement un levier pour réaliser des économies d'échelle, en décloisonnant et en renforçant l'efficacité des administrations municipales et communautaires (réduction des doublons, renforcement des synergies...) tout en créant une culture commune.

Ces enjeux ont conduit à l'obligation pour les institutions concernées d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services, comportant essentiellement deux volets : un volet rétrospectif avec un audit des pratiques de mutualisation existantes et un volet prospectif avec l'élaboration d'un projet de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Vers un schéma de mutualisation des services en 2015

Ainsi et conformément aux obligations et aux échéances fixées par le législateur (**Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales**), la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a lancé en octobre 2014 un schéma de mutualisation des services, qui sera finalisé mi-2015.

Celui-ci s'accompagnera d'une réflexion et d'une démarche volontaire sur les questions relatives à l'organisation des services des collectivités locales.

La Communauté de Communes, forte de son expérience et de sa pratique en matière de mutualisation de services et de biens et de ses compétences actuelles et futures, souhaite engager une démarche concertée avec ses 18 communes membres et les syndicats intercommunaux sur la question des ressources humaines.

Il s'agit de déterminer sur le court terme (< 3 ans), le moyen terme (6 ans fin du mandat) voir le plus long terme (> à

6 ans) quels moyens humains (ou matériels) doivent être partagés, transférés ou maintenus au sein des différentes collectivités du territoire.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit l'introduction d'un coefficient d'intégration et de mutualisation (CIM) dans la répartition de la dotation intercommunale pour inciter les institutions concernées à se lancer rapidement dans la démarche.

Ce coefficient correspondrait à la part des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du bloc communal. Ce paramètre sera alors valorisé dans le calcul de l'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Quel rôle et quels objectifs se donner pour ce schéma ?

Elaboré pour ce mandat 2014-2020, le schéma de mutualisation doit s'inscrire dans le projet politique et territorial de la Communauté de Communes.

A ce titre, il constitue un outil de planification et de communication interne et externe. Il comprend des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels. En découlent le type de mutualisation souhaité, les compétences ou services (fonctionnels ou opérationnels) devant être transférés ou mutualisés et celles qui doivent être maintenues au niveau communal.

Le schéma d'organisation et de mutualisation de services devra permettre aux collectivités locales de dresser un état des lieux en la matière et de définir les objectifs et les

moyens respectifs de chacune en matière de ressources humaines ou d'équipements partagés.

Le schéma d'organisation et de mutualisation de services devra identifier et analyser les activités des collectivités locales pour lesquels une mise en commun de moyens est pertinente pour :

- la qualité du service rendu aux habitants
- les économies d'échelle susceptibles d'être réalisées
- la valorisation des compétences professionnelles des agents
- une meilleure lisibilité de l'action publique locale

Mutualisation des services

Schéma de mutualisation des services

Assouplissement de la procédure

La Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (dite Loi MAPAM) a apporté une sécurisation juridique et des nouveaux outils de mutualisation de services entre les Communautés et leurs communes membres.

La Loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) a confirmé l'obligation de réaliser un schéma de mutualisation de services, assoupli les règles de mise en place de mutualisation notamment pour les services communs et précisé le calendrier fixé au 1^{er} octobre 2015 pour la transmission aux communes d'un projet de schéma de mutualisation de ser-

vices avant une approbation par le Conseil Communautaire d'ici le 31 décembre 2015. **Article 74 de la Loi NOTRe :**

« Le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent, devant être établis par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 en application de l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1^{er} octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'établissement public au plus tard le 31 décembre 2015.

Un état des lieux de l'organisation des services

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a recruté à l'automne 2014 un groupement de bureaux d'études (Cabinets Landot et Stratorial Finances) chargé d'accompagner la collectivité intercommunale et ses communes membres dans l'élaboration d'un schéma de mutualisation de services.

L'objectif politique fixé à ce projet de schéma de mutualisation de services étant que les actions qui seront mises en place permettent **une amélioration du service rendu et/ou un gain financier**. Un premier **Comité de Pilotage en novembre 2014** a marqué le lancement de la démarche. **Un état des lieux de l'organisation des services des collectivités et des actions ou services déjà mutualisés a été réalisé fin 2014/début 2015**. Des rencontres ont été organisées avec la Communauté de Communes, les 18 Maires, les

cadres territoriaux de la Communauté de Communes et des communes notamment les secrétaires de mairies.

Un séminaire a été organisé début février pour présenter :

- **Un état des lieux** sur le contexte juridique de la mutualisation, les pratiques des collectivités locales en matière de mutualisation et leurs effectifs
- **Une analyse de la situation financière** des communes et de la Communauté de Communes
- **Les besoins prioritaires identifiés en vue de la mise en place des groupes de travail thématiques** associant élus et techniciens sur les sujets suivants : formation, gestion des payes et des carrières, marchés publics et achats, services techniques, matériel, Instruction des actes d'Autorisation du Droit des Sols, informatique, communication, réseau des secrétaires de mairie.

Validation de l'avant projet de schéma de mutualisation

Les groupes de travail se sont déroulés fin février 2015 et le résultat de leurs travaux a été présenté devant le Comité de Pilotage en mars 2015 afin de **débattre sur les actions jugées prioritaires**. Un nouveau Comité de Pilotage en avril 2015 a permis de présenter **des projets de fiches actions**.

A l'issue de cette étape, il a été décidé par l'Exécutif que le projet de schéma de mutualisation de services **devait être intégré dans les réflexions à mener sur le projet « politique » de la Communauté de Communes** sur les compétences actuelles et futures de la Communauté de Communes et sur les questions relatives à l'organisation des services. Cet objectif s'inscrit également dans le cadre du projet de territoire engagé à travers le **PLUi et la finalisation du pacte financier et fiscal** débuté lors du dernier mandat. Dans ce cadre, les prochaines étapes de travail sur la

mutualisation de services seront consacrées à la **finalisation des actions prioritaires à mener et des conditions de leur réalisation en terme de moyens** (techniques, humains, juridiques et financiers) et la détermination **d'une organisation des services répondant aux objectifs politiques des collectivités locales** (Communauté de Communes et communes membres).

Un avant-projet de schéma de mutualisation sous la forme d'un document d'étape a été élaboré par le prestataire. Il sera finalisé suite à de prochaines réunions du Comité de Pilotage et des groupes de travail. Cet avant projet de schéma de mutualisation de services **a été approuvé par le Conseil Communautaire du 28 Septembre 2015**.

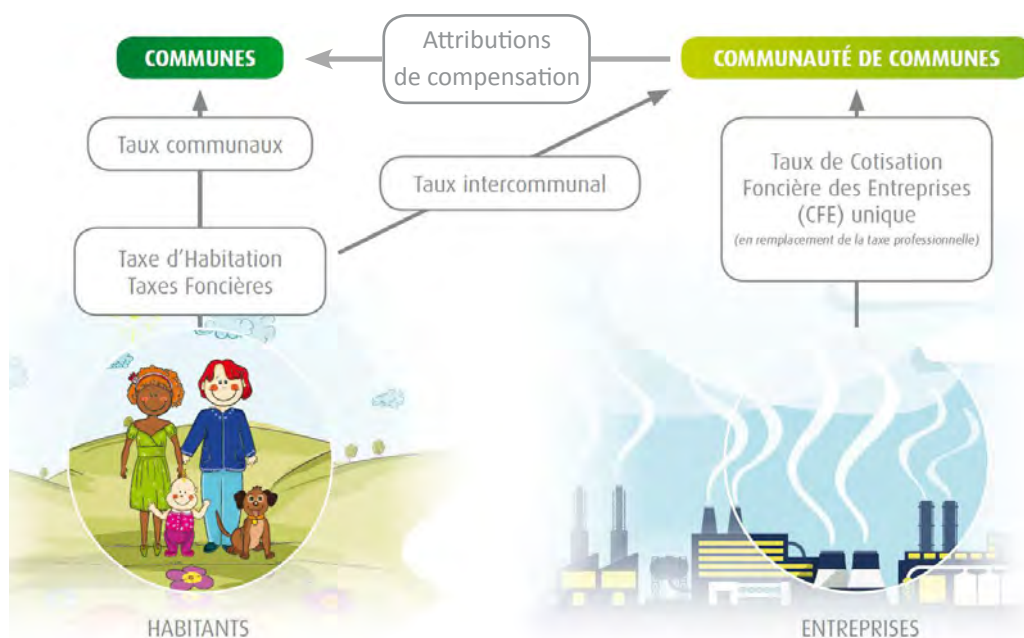
Vers une harmonisation fiscale sur le territoire communautaire

Passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2015

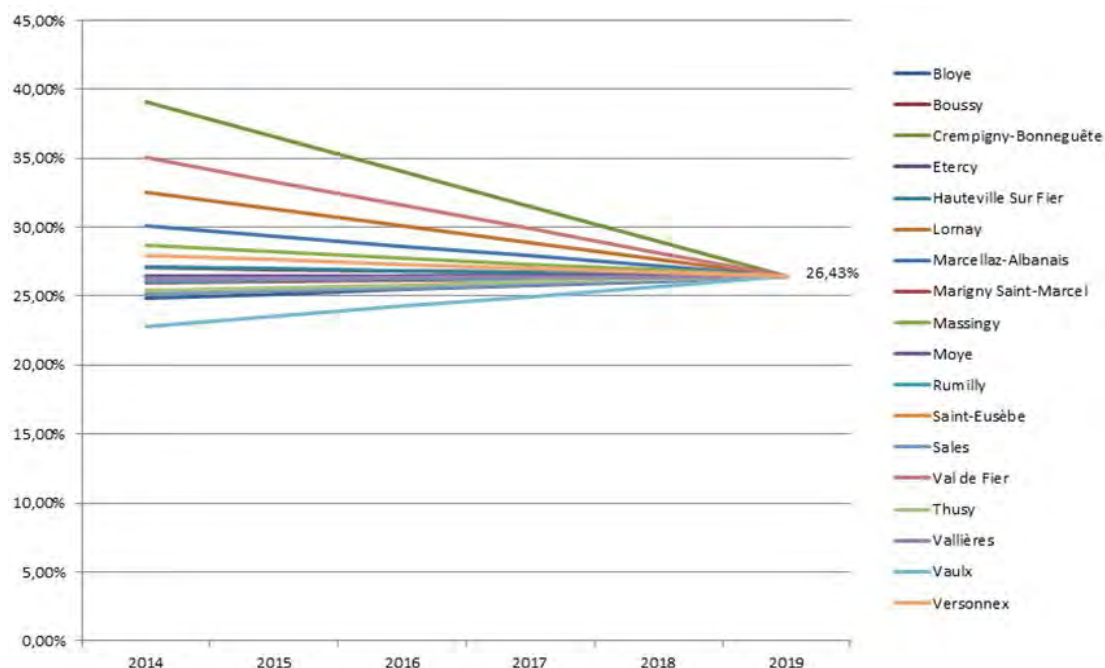
Le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes passe de manière optionnelle à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) suite à une décision du Conseil Communautaire du 6 janvier 2014 : première pièce à l'édifice du pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

L'intercommunalité se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle.

Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations. Ce qui revient à mettre en place une CFE unique progressive sur le territoire de l'EPCI à horizon 2019. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.



Harmonisation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)



Finances

Le 4 mai 2009, le Conseil Communautaire adoptait le **projet communautaire** (voir page 16, 17 et 18) qui se décline en compétences et actions à mener sur le canton de Rumilly à court terme (< 3 ans), moyen terme (6 ans) et long terme (au-delà de 6 ans).

Ces projets sont identifiés dans chacun **des domaines de compétences de la Communauté de Communes** (voir page 11 et 12) : aménagement de l'espace et urbanisme; développement économique; équipement, infrastructures et accessibilité; transports et déplacements; développement social et logement; environnement; tourisme, sport et culture.

Pour être en mesure de financer le programme des actions décidées par les élus, la Communauté de Com-

munes **établit un budget, c'est-à-dire recense et chiffre l'ensemble des dépenses et ressources envisagées.**

Pour cela le **Conseil Communautaire vote un budget principal prévisionnel (appelé budget primitif)** chaque année en séance publique, après avoir défini la marge financière dont dispose la Communauté de Communes et détermine ainsi si les projets sont réalisables, d'ici combien de temps et de quelle façon.

Les décisions financières pour un exercice comptable sont retracées au sein d'un budget principal et de 5 budgets annexes : Zone d'Activités Economiques de Madrid, Eau Potable, Assainissement collectif / Assainissement non collectif, Transports Scolaires, Transports Publics de Voyageurs et Déplacement)

BUDGET PRIMITIF 2015 (budget prévisionnel)

BUDGET PRINCIPAL

D'où proviennent les ressources financières ?

PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE : 9 702 352.00 €

De même qu'une commune, la Communauté de Communes prélève une partie des **taxes directes locales** en votant les taux additionnels (*sauf la CFE qui s'applique dans une fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} janvier 2015 sur le territoire*)

Sur les ménages :

- **La Taxe d'Habitation**
- **La Taxe Foncière sur Propriété Bâtie**
- **la Taxe Foncière sur Propriété non Bâtie**
- **La Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti**

Sur les entreprises :

La **contribution économique territoriale (CET)**, composée de :

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** qui est assise sur la seule valeur locative des biens passibles de la taxe foncière. Les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes ne sont plus imposés.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** qui s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 500 000.00 €.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est constituée de 9 composantes et concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) s'applique aux commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000,00 €.

Taxes locales directes	Exercice 2015	
	Taux votés	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	5,32 %	1 760 1 600.00 €
Taxe foncière sur la propriété bâtie	3,51 %	1 104 400.00 €
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	12,82 %	74 000.00 €
Taxe additionnelle au Foncier Non Bâti		11 500.00 €

Taxes locales directes	Exercice 2015	
	Taux votés	Produit prévisionnel
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,43 %	4 145 000.00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		1 863 800.00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)		60 700.00 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		348 900.00 €

Simulation du panier de ressources fiscales en 2015 après passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Communes	Données fiscales de l'année 2014					Compensation de la réduction de la fraction recettes 2014	Total général
	Produit CFE	CVAE	IFER	Taxe additionnelle au Foncier non Bâti	TASCOM		
Bloye	11 247,00 €	12 999,00 €	0,00 €	195,00 €	0,00 €	0,00 €	24 441,00 €
Boussy	3 338,00 €	2 333,00 €	712,00 €	118,00 €	0,00 €	0,00 €	6 501,00 €
Crempigny-Bonneguête	1 781,00 €	659,00 €	526,00 €	93,00 €	0,00 €	0,00 €	3 059,00 €
Etercy	4 077,00 €	6 907,00 €	1 051,00 €	160,00 €	0,00 €	272,00 €	12 467,00 €
Hauteville-Sur-Fier	10 773,00 €	6 003,00 €	0,00 €	483,00 €	0,00 €	0,00 €	17 259,00 €
Lornay	50 207,00 €	3 778,00 €	0,00 €	57,00 €	0,00 €	38,00 €	54 080,00 €
Marcellaz-Albanais	20 605,00 €	5 378,00 €	8 247,00 €	339,00 €	0,00 €	252,00 €	34 821,00 €
Marigny-Saint-Marcel	155 272,00 €	118 048,00 €	0,00 €	389,00 €	6 384,00 €	391,00 €	280 484,00 €
Massingy	13 662,00 €	7 020,00 €	0,00 €	488,00 €	0,00 €	155,00 €	21 325,00 €
Moye	9 833,00 €	2 323,00 €	0,00 €	77,00 €	0,00 €	18,00 €	12 251,00 €
Rumilly	2 382 903,00 €	1 213 758,00 €	46 447,00 €	5 332,00 €	328 105,00 €	20 225,00 €	3 996 770,00 €
Saint-Eusèbe	5 450,00 €	3 795,00 €	0,00 €	242,00 €	0,00 €	178,00 €	9 665,00 €
Sâles	57 240,00 €	18 720,00 €	101,00 €	1 831,00 €	14 428,00 €	87,00 €	92 407,00 €
Thusy	8 290,00 €	2 394,00 €	0,00 €	209,00 €	0,00 €	69,00 €	10 962,00 €
Val de Fier	130 815,00 €	6 754,00 €	0,00 €	213,00 €	0,00 €	0,00 €	137 782,00 €
Vallières	210 462,00 €	69 162,00 €	0,00 €	997,00 €	0,00 €	1 476,00 €	282 097,00 €
Vaulx	7 592,00 €	3 724,00 €	3 680,00 €	161,00 €	0,00 €	55,00 €	15 212,00 €
Versonnex	3 242,00 €	2 075,00 €	0,00 €	146,00 €	0,00 €	0,00 €	5 463,00 €
Total - Communes (1)	3 086 789,00 €	1 485 830,00 €	60 764,00 €	11 530,00 €	348 917,00 €	23 216,00 €	5 017 046,00 €
Données fiscales 2014 au titre de la fiscalité additionnelle - EPCI (2)	988 510,00 €	377 970,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 366 480,00 €
Total des ressources fiscales de 2014 Communes (1) + EPCI (2)	4 075 299,00 €	1 863 800,00 €	60 764,00 €	11 530,00 €	348 917,00 €	23 216,00 €	6 383 526,00 €
Simulation du panier des ressources fiscales de 2015 nécessitant notamment correction après connaissance de l'état fiscal 1259	4 145 000,00 €	1 863 800,00 €	60 700,00 €	11 500,00 €	348 900,00 €	23 000,00 €	6 452 900,00 €

Auxquels viennent s'ajouter à titre prévisionnel :

- **les compensations de l'Etat pour 348 452.00 €** suite à la suppression de la Taxe Professionnelle
 - au titre du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) 228 372.00 €**
 - au titre de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 120 080.00 €**
- **21 000.00 € d'allocations compensatrices**

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) : 2 606 710.00 €

Depuis l'année 2003, la Communauté de Communes a compétence pour lever la TEOM auprès de ses contribuables. La contribution appelée par le SITOA pour couvrir son besoin de financement prend en compte **la redevance spéciale mise en place depuis 2013 auprès des professionnels et du secteur public.**

Année	Besoin de financement	Taux de la TEOM	Variation
2009	2 008 366.00 €	10,75 %	+ 0,56 %
2010	2 089 896.96 €	10,76 %	+ 0,09 %
2011	2 119 580.00 €	10,36 %	- 0,40 %
2012	2 395 311.53 €	10,93 %	+ 5,50 %
2013	2 474 094.00 €	10,83 %	- 0,10 %
2014	2 528 300.00 €	10,57 %	- 2,40 %
2015	2 606 710.00 €	10,78 %	+ 3,10 %

FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS : 1 002 000.00 €

- Il s'agit des charges de personnel (**879 000.00 €**) et des frais de structure (**123 000.00 €**) supportés par les budgets SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) de la Communauté de Communes.

Prévisionnel des charges de personnel :

- Pôle Eau / Assainissement : **736 000.00 €**
- Pôle Transports / Déplacements : **143 000.00 €**

Prévisionnel des frais des structures :

- Pôle Eau / Assainissement : **80 000.00 €**
- Pôle Transports / Déplacements : **43 000.00 €**

MUTUALISATION DES MOYENS HUMAINS ET DES SERVICES : 108 000.00 €

Notamment avec le Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL), le Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA), le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse, le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bas Chéran (SIABC) et l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS).

PRODUIT DES SERVICES : 219 000.00 €

Concernant les produits à percevoir des usagers qui bénéficient du service intercommunal de **portage de repas à domicile.**

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : 3 442 687.00 €

- la dotation d'intercommunalité : **368 329.00 €**
- le prélèvement opéré au titre du redressement du déficit de l'État : **321 642.00 €**
- la bonification de la DGF suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique : **384 000.00 €**
- la dotation de compensation part salaires qui est amenée à baisser annuellement pour **3 012 000.00 €** alors que **3 094 154.00 €** sont à reverser aux communes dans le cadre des attributions de compensations liées au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

PARTICIPATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) : 75 000.00 €

45 000.00 € au titre du **Contrat Enfance / Jeunesse** et de la prestation de services dans le cadre du Relais itinérant Assistants Maternels et Parents (RAM) ainsi que **30 000.00 €** en tant que prévisionnel portant sur **la halte-garderie itinérante Planet Karapat**.

AUTRES PRODUITS : 37 200.00 €

- **10 000.00 € d'indemnités journalières** (arrêts maladies, congés maternités)
- **19 000.00 €** au titre de **la prise en charge des tickets restaurants** supportés à hauteur de 50 % par les agents
- **7 700.00 €** de loyer appelé auprès de la Maison du Vélo suite aux locaux mis à sa disposition
- **500.00 €** de produits prévisionnels au titre des droits de séjours lors de l'occupation de l'aire de grands passages (tarifs adoptés lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2013 : 14.00 € par semaine et par caravane)

DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT : 1 000.00 €

Suite au transfert des subventions d'investissements à la section fonctionnement.

REFACTURATION : INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS (ADS) : 75 000.00 €

A hauteur du montant de la dépense prévisionnelle inscrite en dépenses de fonctionnement.

REPORT DU RÉSULTAT EXCEDENTAIRE DE CLÔTURE : 3 074 893.69 €

Après avoir affecté à la section d'investissement **1 079 558.25 €** nécessaires au besoin de financement de l'année 2014.

Vers quels types de dépenses les ressources sont-elles mobilisées ?

CONSTRUCTION D'UN GYMNASE LIÉE AU 49^e COLLEGE DU DEPARTEMENT

[Fonctionnement] : 108 000,00 €

Frais de fonctionnement portant pour 2015 sur les frais de communication et de reproduction ainsi que l'assurance **dommage ouvrage** estimée à **84 000,00 €**.

[Investissement] : 5 680 000,00 €

Le département a décidé de la construction d'un 49^e collège de 600 places sur le lieu-dit zone de Madrid à Rumilly. Soutenant cette action, la Communauté de Communes a fait **l'acquisition du foncier nécessaire à la construction de cet équipement** pour un montant de **984 387,00 €** et s'est notamment engagée pour la réalisation des équipements sportifs couverts.

La construction du gymnase qui est portée par la Communauté de Communes est donc **liée à la construction du collège**. À travers cet investissement, il est souhaité développer, outre **le programme d'éducation sportive des collégiens, l'accueil des activités de montagne avec un mur d'escalade** de 13 mètres de haut et accueillir dans un avenir proche **un dojo pour le judo et les arts martiaux**.

Avant le concours de maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel du programme gymnase s'élevait à 3 840 000,00 € TTC avec le mur d'escalade (sans les accastillages). Suite au concours, le prix annoncé par AER Architectes était de 4 164 000 € TTC. En phase Avant-Projet Sommaire (APS), le coût est passé avec l'intégration d'un dojo à 4 758 000,00 € TTC.

En phase Avant-Projet Définitif (APD), le coût s'élève à 4 854 000,00 € TTC.

Voiries (répartition du coût à définir avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie)

Terrassements et parkings: **383 400,00 €**.

Une partie de la voirie d'accès du collège (déduite de l'aménagement de la ZAE et réaffectée à l'opération collège/gymnase) ainsi que la rue des Grives sur Marigny : **735 318,00 € TTC**.

Augmentations du montant de la mission maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est payé en fonction du montant des travaux. Entre le concours et l'APD, le volume des travaux a augmenté de 960 000,00 € TTC, la rémunération sera donc revalorisée : **100 000,00 € TTC**.

Frais de concours répartis avec le CD74 : **90 000,00 € TTC**

Paiement des concessionnaires

Le gymnase devra être raccordé aux différents concessionnaires : **100 000,00 € TTC** (estimation)

Frais divers

Abonnements annuels (France Télécom, chauffage, eau et assainissement), divers frais juridiques et notariaux, taxes et assurance dommage ouvrage (**85 000,00 €**)

Achats d'équipements sportifs

Matériel sportif pour la pratique des collégiens : agrès de sports, sautoirs, ballons, cordes, haies, bancs du gymnase (pour compétition judo) et divers équipements intérieurs et extérieurs : **180 000,00 € TTC** (estimation).

Achat de mobiliers

Bureaux des professeurs, bureaux des associations et banques d'accueil : **120 000,00 € TTC**.

Mur d'escalade

Le mur d'escalade (équipement des voies et accastillages) n'a pas été chiffré par le maître d'œuvre : prévoir un montant de travaux et d'équipement de **240 000,00 € TTC**.

Révisions de prix

Le marché étalé sur 3 ans connaîtra plusieurs révisions de prix qui sont estimées à **170 000,00 € TTC**.

De manière à faire face à l'ensemble de cet équipement et sous réserve du virement prévisionnel à la section d'investissement, **un emprunt de 3 260 000,00 € s'avèrerait nécessaire pour 2015**.

Le financement de cette opération ainsi que l'ensemble des coûts répertoriés restent à l'état du budget principal 2015 strictement estimatif : un certain nombre d'ajustements devront être opérés après avoir eu connaissance notamment des subventions qui seront allouées. **Participation financière attendue du Conseil Départemental de Haute-Savoie à titre estimatif : 300 000,00 €**

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à titre estimatif : 300 000,00 €

Faute d'avoir la garantie d'obtenir l'enveloppe financière nécessaire à la construction de cet ouvrage, le principe de l'autorisation de programme / crédit de paiement n'est pas retenu bien que ce dispositif ait l'avantage de **mobiliser les crédits au rythme de l'état d'avancement des travaux**.

Il est effectivement privilégié la sécurité d'avoir la totalité des fonds nécessaires à la réalisation de cette opération et cela dès la signature de l'engagement juridique.

Cette position demandera néanmoins à être revue selon le type d'emprunt, si possibilité de consolider les fonds au rythme des décaissements à venir.

INFRASTRUCTURES [Investissement] : 50 000,00 €

- Crédits d'études portant sur le projet de création et d'aménagement de la liaison Rumilly / Alby-sur-Chéran : 50 000,00 €

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

[Fonctionnement] : 109 335.00 €

- Partenariat avec le Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement : 100 000.00 €
- Partenariat avec Initiative Grand Annecy depuis 2005 : 8 735.00 €

Plateforme d'initiative locale qui propose un service gratuit à destination de tout porteur de projet de création / reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy

Initié par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et porté par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A), la Communauté de Communes est engagée dans l'élaboration du futur programme et participe aux frais 2015.

[Fonctionnement] : 2 823,00 €

[Investissement] : 3 282,00 €

PRÊT REMBOURSABLE AU BUDGET EAU POTABLE

[Investissement] : 200 000,00 €

- SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) : 600,00 €

[Investissement] : 463 000,00 €

- Zone d'Activités Économiques de Madrid : avance de fonds portant sur le démarrage de la première phase opérationnelle des travaux d'aménagement

FIBRE OPTIQUE

[Investissement] : 87 200,00 €

- Soutien à l'installation du réseau d'initiative publique départemental très haut débit (SYANE)

En partenariat étroit et avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le **Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)** a lancé, fin 2012, les travaux de construction des infrastructures du réseau d'initiative publique départemental très haut débit.

L'objectif étant de **raccorder à la fibre optique**, dans un délai de 5 ans, **90 % des entreprises** de plus de 6 salariés et **près de la moitié des Haut-Savoyards**, puis progressivement **90 % des foyers** d'ici 10-12 ans.

Ce projet est cofinancé par les intercommunalités, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État.

Conformément à la décision du Conseil Communautaire du 7 octobre 2013, la Communauté de Communes apporte **un soutien financier global de 436 000,00 €** dont 261 600 € qui ont été versés sur l'exercice 2014 et 2 fois 87 200 € qui seront répartis entre 2015 et 2016.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

[Fonctionnement] : 121 529,00 €

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : 95 000,00 €**

Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013, le transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal a été approuvé, avec une mise en œuvre opérationnelle et effective au 1^{er} janvier 2015.

A ce titre, **75 000,00 €** sont inscrits aussi bien en dépenses qu'en recettes pour une refacturation du coût auprès des communes membres bénéficiaires du service dans le cadre **d'une convention avec Rumilly qui met à disposition son service d'Autorisation de Droit des Sols.**

De plus, **20 000,00 €** de crédits sont retenus pour faire face notamment aux honoraires des commissaires enquêteurs / contentieux.

- **Gens du voyage (Aire de Grand Passage) : 20 000,00 €**

Créée en 2004, l'Aire de Grand Passage d'une capacité maximale de 70 places est ouverte annuellement du 1^{er} juin au 30 septembre. Ces frais de fonctionnement ont été réservés pour la saison 2015 afin de faire face notamment aux frais prévisionnels de gardiennage et d'entretien.

- **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement : 2 320,00 €**

Frais d'adhésion (cotisation annuelle).

- **Programme Local de l'Habitat : 4 209,00 €**

Frais divers de fonctionnement : observation du marché de l'habitat et suivi des actions du PLH : **1 709,00 €** et communication : **2 500,00 €**

[Investissement] : 447 840,00 €

- **Programme Local de l'Habitat (PLH) : 245 000,00 €**

Financement des actions n°5 « Mutualiser les efforts de production de logements aidés » et n°7 « Aide à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) - Voir Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2).

- **Gens du voyage (Aire de Grand Passage) : 1 500,00 €**

portant sur le remboursement des éventuelles cautions encaissées à restituer (dépense équilibrée par une recette d'investissement).

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : 201 340,00 € de crédit d'études**

Dont **17 340,00 €** portant sur la tranche conditionnelle liée aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Cabinet ASADAC.

Dont **150 000,00 €** d'études préalables à l'élaboration du PLUi et **34 000,00 €** pour faire face aux révisions / modifications du PLU des communes.

TOURISME

[Fonctionnement] : 235 155,00 €

- **Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie : 174 155,00 €**

Soutien financier de la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle.

Sentiers de randonnées : 51 000,00 €

Dont **41 000,00 €** pour l'entretien des sentiers de randonnées existants dans le cadre des **circuits inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)** du Département de la Haute-Savoie (incluant un poste mutualisé de responsable du service sentier avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et mis à disposition à hauteur de 50 % du temps de travail pour chacune des deux communautés de communes)

Dont **10 000,00 €** portant sur la pose de signalétique au titre de **la Grande Traversée des Alpes**.

- **Évènementiel VTT : 10 000,00 €**

Crédits prévisionnels prévus au titre du plan touristique départemental.

CULTURE

[Fonctionnement] : 80 000,00 €

- **Éveil musical dans les écoles 2015/2016 : 70 000,00 €**

Depuis 2010, la Communauté de Communes a pris la compétence « Eveil Musical dans les écoles ». Cette action vise à **développer et à dynamiser la pratique des activités d'éducation musicale dans les écoles et d'ouvrir à la culture tous les élèves du territoire**.

[Investissement] : 522 000,00 €

- **Sentiers de randonnées : 32 000,00 €** de frais de balisage et d'aménagement de parkings
- **Passerelle sur le Chéran : 490 000,00 €**

La base de loisirs de Pérouses de Rumilly est un lieu à forts enjeux pour le tourisme et les loisirs et concentre de nombreuses activités : baignades, pêche, maison du vélo, départ de sentiers VTT (chemin du soleil et label FFC) ainsi que des départs de sentiers de randonnées.

La création d'une passerelle sur le Chéran permettrait de relier et mailler ces sentiers, de créer un lien avec la commune de Boussy (qui réfléchit à un hébergement de plein air dans le cadre du plan tourisme) **et de valoriser le plan d'eau**.

Après avoir lancé une **étude de faisabilité sur l'exercice 2014**, il est budgété à titre prévisionnel la phase opérationnelle mais sous réserve d'obtenir **une subvention du Conseil Départemental de Haute-Savoie** à hauteur de 30 % du coût hors taxe de l'opération : soit pour un montant de **122 000,00 €**.

- **Cinéma de plein air 2015 : 10 000,00 €**

Depuis 2009, la Communauté de Communes propose chaque été **des séances de cinéma en plein air dans les communes du territoire** (depuis 2013, une 4^e séance est programmée sur Rumilly).

L'enveloppe permet de financer les projections réalisées par Cinébus 74 et par le cinéma le Concorde (pour des films plus récents), mais également toute la campagne de communication liée à cet évènementiel estival (presse, affichage, flyers).

SERVICES A LA POPULATION

[Fonctionnement] : 396 000,00 €

- **Portage de repas à domicile : 198 000,00 €**

Le service livre des repas à domicile en liaison froide sur le territoire à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ou présentant un handicap. Ce prévisionnel a été établi pour une base de 33 000 repas (hors frais administratifs et livraison) dont la confection est assurée par le Centre Hospitalier de Rumilly.

- **Partenariat ADCR : 70 000,00 €**

La Communauté de Communes est partenaire financier de l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR) au titre de la convention d'objectifs pluriannuelle, adoptée en Conseil Communautaire le 17 décembre 2012.

Ce prévisionnel porte sur **2 prestations** :

- **le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées domiciliées** sur le territoire plafonné à **70 000,00 €**.

Soit **2,00 €/habitant** (selon les estimations de l'observatoire départemental pour l'année précédente) + **2,00 €/habitant** pour la population de plus de 60 ans (selon les estimations de l'observatoire départemental pour l'année n-2)

NB : l'accompagnement et l'aide à la mobilité sont plafonnés à 10 000,00 € (crédits pris en charge depuis 2014 sur le budget annexe Transports et Déplacements).

Soit **13,00 €** / nombre de personnes transportées sur l'année précédente.

- **Halte-garderie itinérante (Planet Karapat)**

Nouveau mode de garde occasionnel pour des enfants de 4 mois à 4 ans qui se déplace sur le territoire intercommunal en proposant l'accueil de 17 enfants maximum chaque jour. **Démarrée en septembre 2014, l'itinérance sur le territoire s'effectue dans les différents lieux mis à disposition par les communes** (lundi: Marcellaz-Albanais, mardi : Marigny-Saint-Marcel, mercredi : Vallières, jeudi : Rumilly, vendredi : Saint-Eusèbe)..

Participation financière des familles : la halte-garderie est conventionnée par la CAF. La participation est calculée selon le barème défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et selon le quotient familial du ménage.

Soutien financier de la CAF grâce à la **Prestation de Service Unique**.

La Communauté de Communes supportera pour l'année 2015 un **coût d'exploitation de 113 000,00 €**.

- **Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby : 15 000,00 €**

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, la Communauté de Communes soutient financièrement le CLI par la répartition suivante entre le territoire de Rumilly et d'Alby :

- 50 % du déficit couvert au prorata **du nombre de salariés domiciliés sur le canton de Rumilly**

- 50 % du déficit couvert au prorata **du nombre d'heures d'interventions réalisées auprès des communes du canton de Rumilly.**

RELATIONS AVEC LES COMMUNES

[Fonctionnement] : 72 120,00 €

- **Frais de formation auprès des élus : 3 000,00 €**
- **Mutualisation des moyens humains** avec la ville de Rumilly (dont le service informatique) : **63 000,00 €**
- **Schéma d'organisation et de mutualisation de services : 6 120,00 €** portant sur la tranche conditionnelle suite à la mission confiée en 2014 au groupement Landot & associés / Stratorial Finances.

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE

[Fonctionnement] : 194 670,00 €

Subventions d'équilibre de fonctionnement au budget annexe Transports / Déplacements :

- **Transports scolaires : 120 670,00 €**

- **Transports / Déplacements : 74 000,00 €**

Finances

COMMUNICATION

[Fonctionnement] : 24 200,00 €

Frais de conception et d'impression des supports de communication de la Communauté de Communes (magazine d'informations, affiches...), gestion des outils numériques (site web et extranet) et insertion pages jaunes.

CONTRIBUTIONS

[Fonctionnement] : 3 698 348,00 €

En volume 18.18 % du budget de fonctionnement

• SITOA :

La Communauté de Communes qui a la compétence opérationnelle des ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2003, délègue la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)**, qui adhère au SILA pour le traitement des ordures ménagères (incinération).

Le besoin de financement du SITOA de **2 645 138,00 €**, qui est appelé auprès de la Communauté de Communes, est financé par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**.

CHARGES DE PERSONNEL

[Fonctionnement] : 1 819 000,00 €

Frais de personnel pour l'année 2015 à **1 819 000 €**, dont :

- **Pôle eau et assainissement : 736 000,00 €**

- **Pôle transports / déplacements : 143 000,00 €**

Ces charges sont répercutées aux **budgets annexes** concernés.

AUTRES CHARGES

[Fonctionnement] : 333 650,00 €

Frais divers et moyens généraux et techniques de la **Communauté de Communes** : frais d'énergie locaux, maintenance et entretien, assurance, affranchissement, fournitures administratives....

INDEMNITÉS DE FONCTION

[Fonctionnement] : 182 800,00 €

Président et Vice-présidents de la **Communauté de Communes du Canton de Rumilly**

• SDIS : 896 510,00 €

En matière de **sécurité civile et d'Incendie**, la Communauté de Communes finance le **Service Départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie (SDIS 74)** en lieu et place de ses communes membres depuis 2002.

• SIGAL : 156 700,00 €

En matière **d'aménagement du territoire**, la Communauté de Communes finance le **Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat Global et le développement de l'Albanais (SIGAL)** qui a notamment pour vocation de mettre en œuvre les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais.

ÉLABORATION

D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

[Fonctionnement] : 20 000,00 €

Crédits qui permettraient de finaliser l'étude menée par le Cabinet KPMG courant 2012 / 2013.

SUBVENTIONS / SPONSORING

[Fonctionnement] : 22 665,53 €

- **Association Art Com'7 : 3 000,00 €**
- **Comité des œuvres Sociales (COS) des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly : 6 165,53 €**
- **Comité de foires : 7 000,00 €**
- **Etoile sportive de Vallières (Club de foot) : 1 200,00 €**
- **Enveloppe non affectée pour des demandes de subventions exceptionnelles : 5 300,00 €**

Charges financières

[Fonctionnement] : 111 700,00 €

- **En-cours de la dette au 1^{er} janvier 2015 concernant les locaux : 1 836 728,59 €** générant 61 700,00 € d'intérêts.
- **Simulation de 50 000,00 € d'intérêts financiers pour un emprunt de 3 020 000,00 €**, projeté sur 6 mois en 2015 (taux de 3 %)

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

[Fonctionnement] : 226 000,00 €

Mis en place en 2012, le **Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

C'est un mécanisme de **redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.**

Il est à rappeler que la loi de finances prévoit une montée en charge progressive pour atteindre 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 milliard d'euros.

Toutefois, ne disposant d'aucune information sur le montant du FPIC au vote du budget primitif, **226 000,00 €** sont budgétés.

EXONÉRATION DE LA CFE DES AUTO-ENTREPRENEURS

[Fonctionnement] : 10 000,00 €

DÉPENSES IMPREVUES

[Fonctionnement] : 529 357,96 €

RESTE A RÉALISER DE 2014 : 55 189.20 €

FPU / ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

[Fonctionnement] : 8 111 200,00 €

Au regard du principe de neutralité portant sur le transfert des recettes fiscales correspondantes suite au passage à la FPU, prévisionnel de 8 111 200,00 € (**soit 39.87 % du budget de fonctionnement**) inscrits au budget primitif à titre provisoire.

Montant qui ne tient pas compte du **transfert de compétence PLU / POS et cartes communales** qui fera l'objet en fin d'année 2015 d'un correctif après évaluation de la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**.

AUTOFINANCEMENT : 3 880 100,00 €

Affecté au financement de la section d'investissement (Dotations aux amortissements pour **302 100,00 €** et **3 578 000,00 €** au titre du virement).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / COMMUNICATION / DIVERS

[Investissement] : 42 500,00 €

Équipements divers (locaux, informatique...)

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT

[Investissement] : 603 691,33 €

Report du déficit de clôture 2014 de la section d'investissement couvert par l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement.

Remboursement emprunt

[Investissement] : 259 200,00 €

Remboursement du capital relatif à l'emprunt sur les locaux : **158 200,00 €.**

- **1^{er} emprunt de 1 800 000,00 €** au taux de 3.7 % d'une durée de 15 ans / remboursement par annuité constante arrivant à terme le 29 décembre 2024
- **2^e emprunt de 700 000,00 €** au taux de 2.86 % d'une durée de 15 ans / remboursement par amortissement constant arrivant à terme le 15 décembre 2025

Remboursement prévisionnel du capital par amortissement constant projeté à hauteur de **101 000,00 €** la 1^{re} année portant sur l'emprunt à venir pour financer une partie du gymnase.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

[Investissement] : 70 000,00 €

Subventions d'investissement au budget annexe Transports / Déplacements

DÉPENSES IMPRÉVUES

[Investissement] : 59 263,00 €

DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

[Investissement] : 1 000,00 €

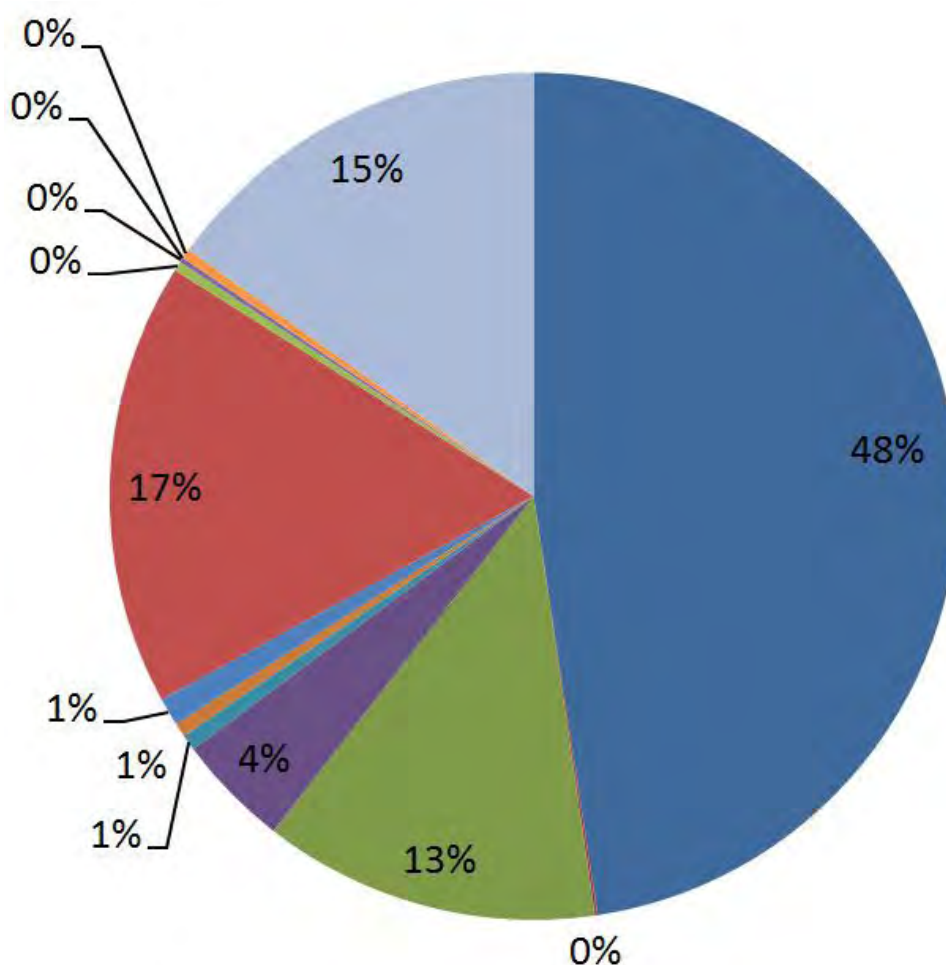
Suite à l'amortissement des subventions d'investissement et à leur transfert à la section de fonctionnement.

RESTES À RÉALISER DE 2014

[Investissement]

- **483 381,92 € EN DEPENSES**
- **7 515,00 € EN RECETTES**

Les recettes de fonctionnement en 2015 : 20 343 842,69 €

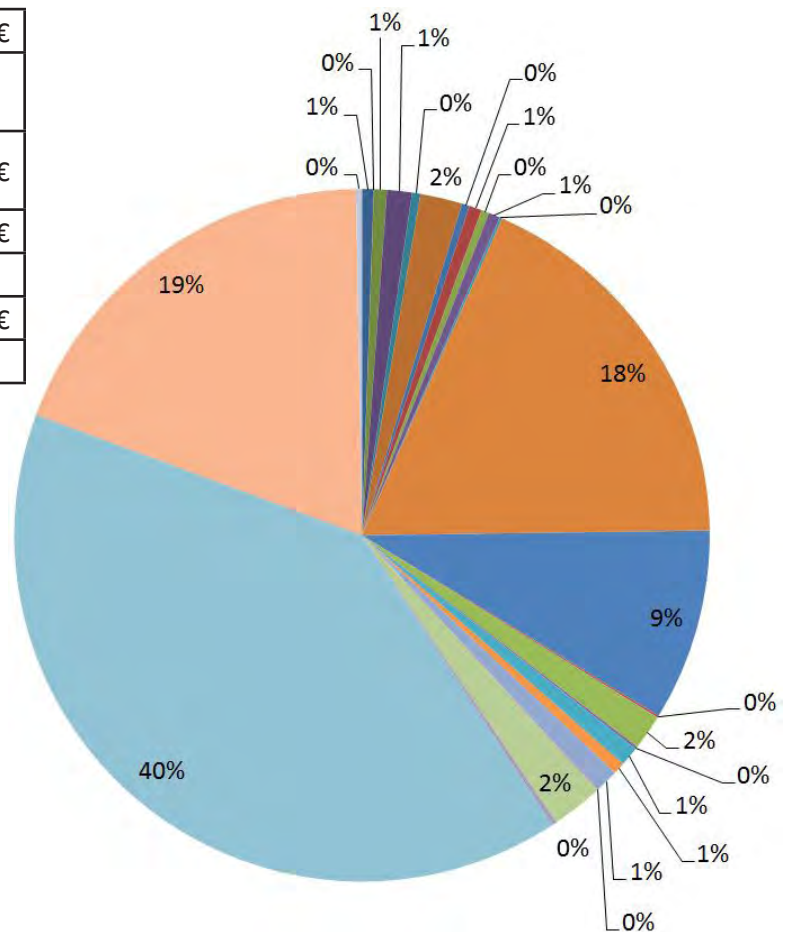


PRODUITS DES TAXES ET COMPENSATIONS	9 681 352,00 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	21 000,00 €
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 606 710,00 €
REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES	879 000,00 €
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STRUCTURE PAR LES BUDGETS ANNEXES	123 000,00 €
MUTUALISATION DES MOYENS HUMAINS ET DE SERVICES	108 000,00 €
TARIFICATION : SERVICE INTERCOMMUNAL PORTAGE REPAS A DOMICILE	219 000,00 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	3 442 687,00 €
PARTICIPATION DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE	75 000,00 €
AUTRES PRODUITS (DONT INDEMNITES JOURNALIERES, TICKETS RESTAURANTS, INDEMNITES GENS DU VOYAGE, LOCATION FERME DU PLAN D'EAU...)	37 200,00 €
DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	1 000,00 €
REFACTURATION : INSTRUCTION DROIT DES SOLS	75 000,00 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE PREVISIONNEL DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 074 893,69 €
TOTAL GENERAL	20 343 842,69 €

Finances

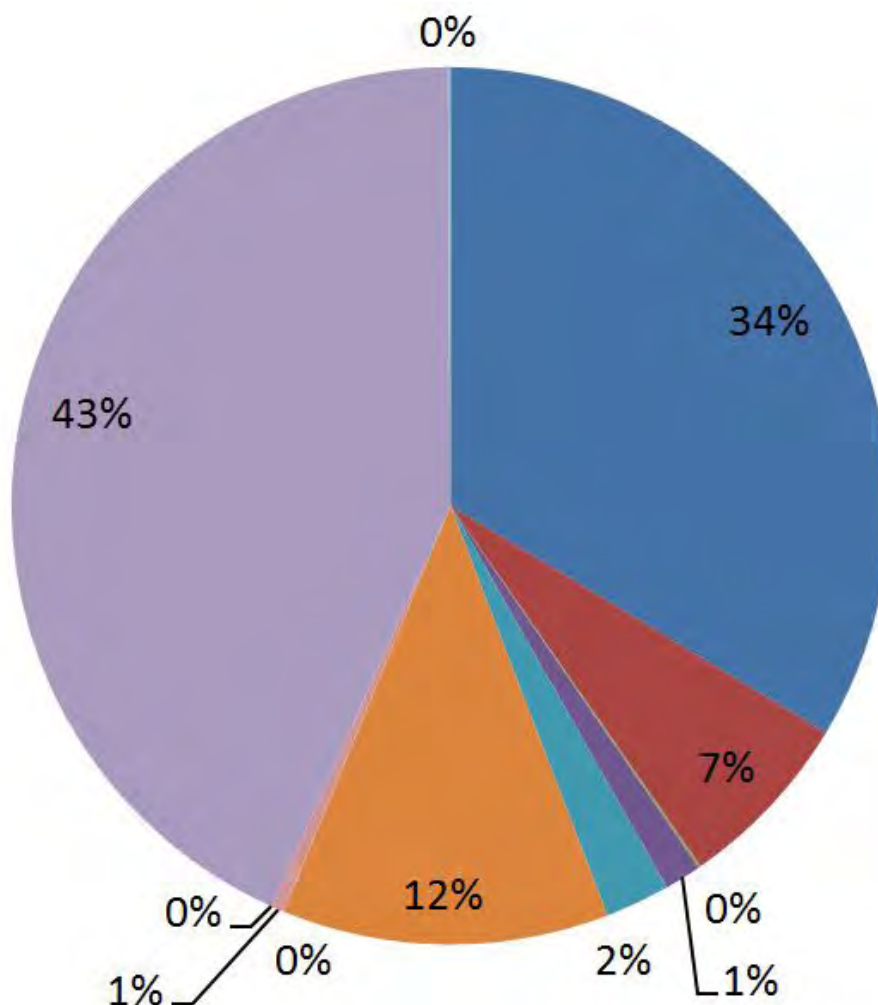
Dépenses de fonctionnement en 2015 : 20 343 842,69 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	109 335,00 €
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	2 823,00 €
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	121 529,00 €
TOURISME	235 155,00 €
POLITIQUE CULTURELLE	80 000,00 €
SERVICES A LA POPULATION	396 000,00 €
RELATIONS AVEC LES COMMUNES	72 120,00 €



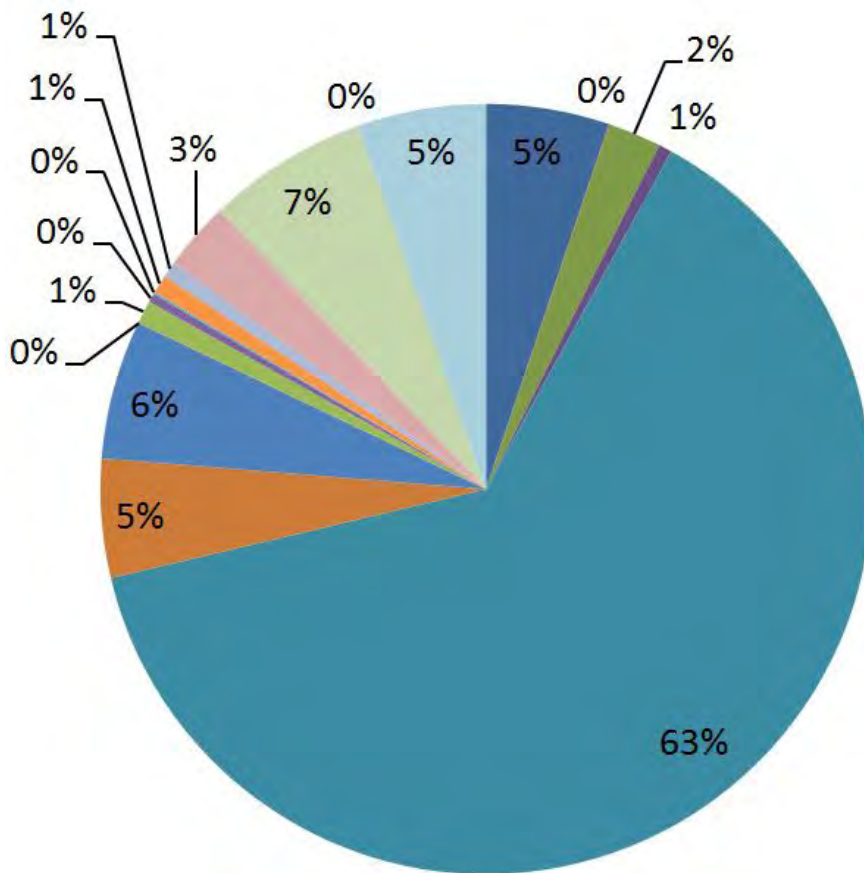
SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES	120 670,00 €
SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS ET DEPLACEMENTS	74 000,00 €
GYMNASE	108 000,00 €
COMMUNICATION	24 200,00 €
CONTRIBUTIONS (SITOA / SDIS / SIGAL)	3 698 348,00 €
CHARGES DE PERSONNEL (DONT BUDGETS EAU / ASSAINISSEMENT / TRANSPORTS)	1 819 000,00 €
PACTE FINANCIER ET FISCAL	20 000,00 €
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	333 650,00 €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	22 665,53 €
INDEMNITE DE FONCTION	182 800,00 €
CHARGES FINANCIERES	111 700,00 €
FPIC	226 000,00 €
EXONERATIONS CFE AUTO-ENTREPRENEURS	10 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES / RESERVES	484 112,96 €
RESERVE DESTINEE AU FINANCEMENT DES DECHETS MENAGERS	45 245,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION : FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	8 111 200,00 €
AUTOFINANCEMENT	3 880 100,00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2014	55 189,20 €
TOTAL GENERAL	20 343 842,69 €

Les recettes d'investissement en 2015 : 8 972 358,25 €



EMPRUNT	3 020 000,00 €
SUBVENTION GYMNASSE	600 000,00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE	7 485,00 €
SUBVENTION PREVISIONNELLE CONSEIL GENERAL PASSERELLE CHERAN	122 000,00 €
FCTVA	214 000,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 079 558,25 €
DIVERS	1 500,00 €
"ACCORD TRANSACTIONNEL : REMBOURSEMENT PRÊT PAR LE BUDGET EAU POTABLE"	40 000,00 €
PRODUITS DE CESSION	200,00 €
AUTOFINANCEMENT	3 880 100,00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2014	7 515,00 €
TOTAL GENERAL	8 972 358,25 €

Dépenses d'investissement en 2015 : 8 972 358,25 €



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	463 000,00 €
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	3 282,00 €
ACCORD TRANSACTIONNEL : PRÊT REMBOURSABLE AU BUDGET EAU POTABLE	200 000,00 €
INFRASTRUCTURES	50 000,00 €
GYMNASE	5 680 000,00 €
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	447 840,00 €
POLITIQUE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET SPORTIVE	522 000,00 €
SERVICES A LA POPULATION (RAM)	2 000,00 €
FIBRE OPTIQUE SYANE	87 200,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	33 000,00 €
COMMUNICATION	7 500,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS ET DEPLACEMENTS	70 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES	59 263,00 €
REMBOURSEMENT EMPRUNT	259 200,00 €
REPORT PREVISIONNEL DU RESULTAT DE CLOTURE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT	603 691,33 €
DIMINUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	1 000,00 €
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2014	483 381,92 €
TOTAL GENERAL	8 972 358,25 €

BUDGET ANNEXE Zone d'Activités de Madrid

463 000,00 € (opérations réelles hors opérations de stock)

- Remboursement sur 10 ans du portage foncier par l'Établissement Public Foncier (EPF):
 - 17 600 m² à 35,00 € le m² en 2014 : annuité de remboursement se chiffrant à **75 100,00 €**
 - 27 532 m² à 35,00 € le m² en 2014 : annuité de remboursement se chiffrant à **119 700,00 €**
- Frais d'aménagements : **204 000,00 €**
- Honoraires : **64 200,00 €**

Soit 463 000 € de fonctionnement financés par une avance de fonds du budget principal

BUDGET ANNEXE Eau potable

[Recettes de fonctionnement] :
2 697 761.63 €

- Vente d'eau aux abonnés, travaux de branchements et location de compteurs : **1 181 630.00 €**
- Redevance pour pollution d'origine domestique : **210 000,00 €**
- Surtaxe Véolia : **520 000,00 €**
- Facturation eau de la Veïse à Véolia : **280 800,00 €**
- Produits exceptionnels : **7 551,00 €**
- Report excédent de fonctionnement : **250 536.63 €**
- Transfert de subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **247 244.00 €**

[Recettes d'investissement] :
2 524 233.47 €

- Nouveaux emprunts : **585 681.37 €**
- Subventions (travaux de renouvellement ou d'amélioration) : **143 019.00 €**
- Remboursement TVA au titre de la DSP : **16 532.00 €**
- Report excédent d'investissement : **181 512.23 €**
- Réserves (résultat affecté) : **689 737.24 €**
- Dotations aux amortissements : **586 585,00 €**
- Virement section de fonctionnement : **315 666.63 €**
- Opérations patrimoniales : **5 500,00 €**

[Dépenses de fonctionnement] :
2 697 761.63 €

- Charges à caractère général (achat eau, appel de fonds Veïse, refacturé à Véolia, redevance versée à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements d'eau, entretien et réparation sur réseaux, contrats de sous-traitance, assistance, analyses d'eau) : **809 510.00 €**
- Charges de personnel : **437 150.00 €**
- Charges de gestion courante : **32 000,00 €**
- Atténuation de produits : reversement à l'Agence de l'Eau : **210 000,00 €**
- Charges financières : intérêts sur dette existante et intérêts sur emprunts nouveaux : **69 850,00 €**
- Charges exceptionnelles : **234 000,00 €**
- Dépenses imprévues : **3 000,00 €**
- Dotations aux amortissements : **586 585,00 €**
- Virement à la section d'investissement : **315 666.63 €**

[Dépenses d'investissement] :
2 524 233.47 €

- Remboursement du capital des emprunts (sur dette existante et emprunts nouveaux) : **261 740.00 €**
- Investissements courants : **115 500.00 €**
- Travaux (protection ressources, réservoir traitement télégestion, renouvellement et sécurité réseaux) : **1 894 249.47 €**
- Opérations patrimoniales : **5 500,00 €**
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **247 244.00 €**

Budget ANNEXE Assainissement Assainissement Non Collectif

[Recettes de fonctionnement] :

482 701.67 €

- Redevance assainissement non collectif : **114 000,00 €**
- Participation des particuliers aux études d'avant projet sur opérations groupées et contrôle diagnostic dans le cadre des ventes : **11 850,00 €**
- Subventions portant sur la phase travaux de réhabilitation : **130 000,00 €**
- Prime Agence de l'Eau : **3 500,00 €**
- Report excédent de fonctionnement : **223 351,67 €**

[Recettes d'investissement] :

16 188.25 €

- Report excédent d'investissement : **13 568.25 €**
- Dotations aux amortissements : **2 620,00 €**

Assainissement Collectif

[Recettes de fonctionnement] :

2 302 700.29 €

- Redevance assainissement collectif : **607 000,00 €**
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : **80 000,00 €**
- Surtaxe Véolia : **564 000,00 €**
- Primes d'épuration : **129 000,00 €**
 - dont STEP de Rumilly : **100 000,00 €**
 - dont STEP du canton : **29 000,00 €**
- PAC / PTB : **350 000,00 €**
- Report excédent de fonctionnement : **183 385,29 €**
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **389 315.00 €**

[Recettes d'investissement] :

3 041 453.07 €

- Nouveaux emprunts : **1 022 738.95 €**
- Subventions (travaux de renouvellement et d'amélioration) : **503 018.00 €**
- Remboursement TVA au titre de la DSP : **84 145.00 €**
- Report excédent d'investissement : **169 737.75 €**
- Réserves (résultat affecté) : **178 568.08 €**
- Dotations aux amortissements : **776 886.00 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **299 859.29 €**
- Opérations patrimoniales : **6 500.00 €**

[Dépenses de fonctionnement] :

482 701.67 €

- Charges à caractère général (dont études d'avant projet sur opérations groupées) : **122 626.00 €**
- Charges de personnel : **70 000,00 €**
- Charges de gestion courante : **2 200,00 €**
- Charges exceptionnelles (dont subventions portant sur la phase travaux de réhabilitation de la filière ANC) : **197 600,00 €**
- Dépenses imprévues : **87 655,67 €**
- Dotations aux amortissements : **2 620,00 €**

[Dépenses d'investissement] :

16 188.25 €

- Investissements : **16 188.25 €**

[Dépenses de fonctionnement] :

2 302 700.29 €

- Charges à caractère général (achat eau, entretien des réseau et STEP, contrats de sous-traitance, honoraires assistance technique, prime d'épuration de Rumilly versée à Véolia, analyses des effluents et prestations diverses) : **496 978.00 €**
- Charges de personnel : **307 550.00 €**
- Charges de gestion courante : **24 200,00 €**
- Atténuation de produits (reversement à l'Agence de l'Eau) : **80 000,00 €**
- Charges financières (intérêt sur dettes existantes et sur emprunts nouveaux) : **296 227.00 €**
- Charges exceptionnelles : **21 000,00 €**
- Dotations aux amortissements : **776 886.00 €**
- Virement à la section d'investissement : **299 859.29 €**

[Dépenses d'investissement] :

3 041 453.07 €

- Remboursement du capital des emprunts (dette existante et emprunts nouveaux) : **546 672.00 €**
- Total investissement (matériels, frais d'insertion, STEP Vallières, achat terrains, travaux de traitement, d'équipement électromécaniques, de réseaux de renouvellement et d'extension) : **2 098 966.07 €**
- Opérations patrimoniales : **6 500,00 €**
- Transfert subvention d'investissement à la section de fonctionnement : **389 315.00 €**

BUDGET ANNEXE Transports Scolaires

[Recettes de fonctionnement] :

1 376 450,00 €

- Subvention du Conseil Départemental Haute-Savoie : 945 000,00 €
- Subvention des communes : 145 000,00 €
- Participation des familles : 156 000,00 €
- Subvention d'équilibre du budget principal : 120 670,00 €
- Subventions d'investissement transférables : 9 780,00 €

[Dépenses de fonctionnement] :

1 376 450,00 €

- Transport des élèves : 1 200 000,00 €
- Charges de personnel et quote-part du temps de travail du personnel administratif : 107 000,00 €
- Fonctionnement général du service : 27 000,00 €
- Assurance ADATEEP : 3 650,00 €
- Indemnités de fonction : 10 000,00 €
- Dotations aux amortissements : 28 800,00 €

[Recettes d'investissement] :

34 300,00 €

- Subvention du Conseil Départemental Haute-Savoie : 5 500,00 €
- Amortissements immobilisations : 28 800,00 €

[Dépenses d'investissement] :

15 280,00 €

- Signalisation transports scolaires : 5 500,00 €
- Subventions d'investissement transférables : 9 780,00 €

BUDGET ANNEXE

Transports Publics de voyageurs et Déplacements

[Recettes de fonctionnement] :

74 000,00 €

- Participation du budget principal : 74 000,00 €

[Dépenses de fonctionnement] :

74 000,00 €

- Semaine Européenne de la mobilité : 10 000,00 €
- Charges de personnel et quote-part du temps de travail du personnel administratif : 36 000,00 €
- Subvention ADCR : aide à la mobilité des personnes âgées : 10 000,00 €
- Fonctionnement général du service : 8 000,00 €
- Indemnités de fonction : 10 000,00 €

[Recettes d'investissement] :

70 000,00 €

- Subvention du budget principal : 70 000,00 €

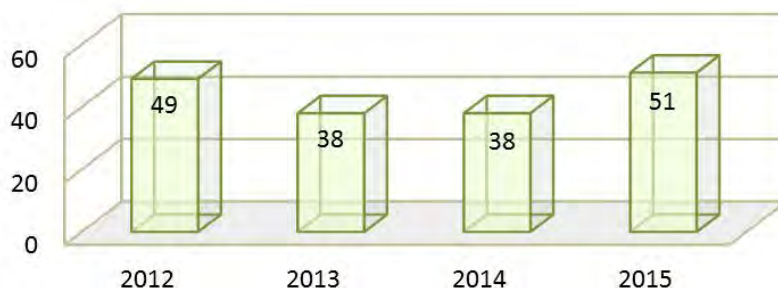
[Dépenses d'investissement] :

70 000,00 €

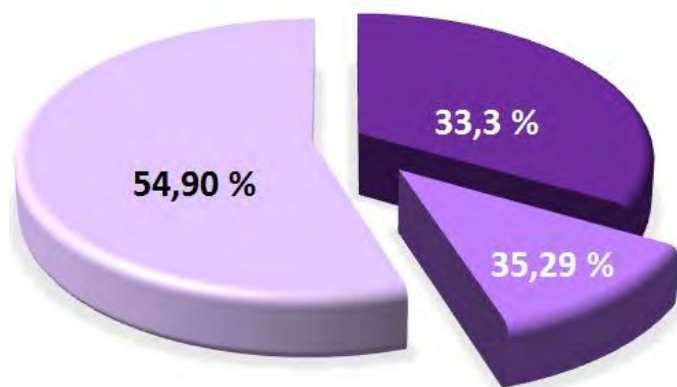
- Parts sociales auprès de la Société Publique Locale SIBRA : 10 000,00 €
- Frais d'études : maillage routier Est-Ouest de Rumilly : 50 000,00 €
- Matériel pour la mise en œuvre du schéma directeur des déplacements : 10 000,00 €

Évolution des marchés publics conclus (2012-2015)

Les chiffres clés

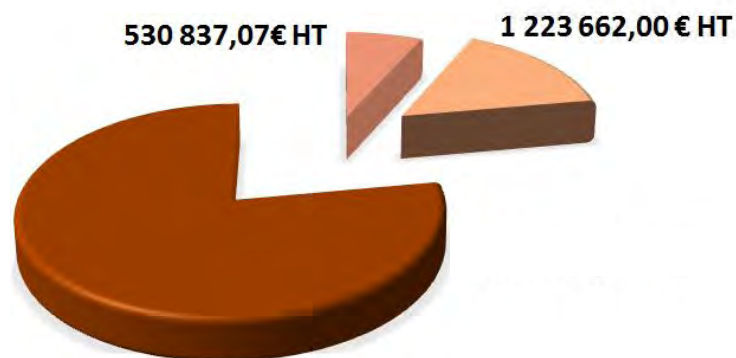


Répartition par types de marchés



- Services
- Fournitures
- Travaux

Répartition des montants en € HT des marchés par catégorie*



*Ne comprend pas les marchés conclus sans montant maximum (gaz, électricité...)

- Marchés de travaux
- Marchés de services
- Marchés de fournitures

Bilan de l'achat public sur l'année 2015

Nombre de marchés publics lancés : 26

- 20 marchés publics lancés par la Communauté de Communes
- 6 marchés publics lancés en groupement de commandes auxquels la Communauté de Communes est adhérente (1 en qualité de coordonnateur)

50 % du prévisionnel de marchés publics recensés en début d'année 2015 ont effectivement été réalisés durant l'année 2015 (en 2014, seul 36% du prévisionnel avait été réalisé)

Nombre de marchés publics conclus : 51

- 11 marchés publics renouvelés
- 40 nouveaux marchés publics

Exécution des marchés publics : assistance régulière et accrue auprès des services opérationnels et fonctionnels notamment pour la rédaction d'avenants, d'ordres de service, les questions de suivi financier...

Quelques chiffres sur la plateforme de dématérialisation

La plateforme de dématérialisation est le site internet sécurisé sur lequel la Communauté de Communes met en ligne ses marchés publics afin de permettre un égal accès des entreprises aux consultations et remises d'offres électroniques horodatées

Les visites sur la plateforme de dématérialisation

4 296 visites d'entreprises sur le site de la plateforme de dématérialisation en 2015 (augmentation de 82,58 % par rapport à 2014).

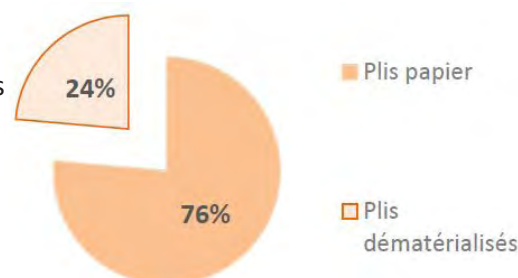
Les retraits de Dossier de Consultations des Entreprises (DCE)

1 116 Dossiers de Consultations des Entreprises retirés par les entreprises (comparé à 522 en 2014).

Les offres des entreprises

182 offres au total remises au sein de la Communauté de Communes pour les consultations lancées en 2015 soit :

- 139 offres en version papier
- 43 offres en version électronique



Fait marquants de l'année 2015

La Commission Achat Public (CAP) / Appel d'Offres (CAO) :

Sa composition :

- 5 membres titulaires + le Président de la Commission
- 5 membres suppléants

Son rôle :

- Avis sur les critères de sélection et les projets d'avenants
- Réunion pour la présentation de l'analyse technique et comparative des offres et avis sur l'attribution des marchés publics supérieurs à 90 000,00 € HT
- Rôle prospectif sur l'achat public responsable



Nombre de réunions : 16

Nombre d'avis rendus par la CAP : 45

Nombre de décisions prises par la CAO : 2

Pour rappel, le seuil en deçà duquel les acheteurs publics peuvent conclure des marchés publics sans formalités est passé au 1^{er} octobre 2015 de 15 000,00 € HT à 25 000,00 € HT

Les nouveautés pour l'année 2016

Nouveaux seuils pour les procédures formalisées (=mise en concurrence au niveau européen) relevés à compter du 1^{er} janvier 2016 :

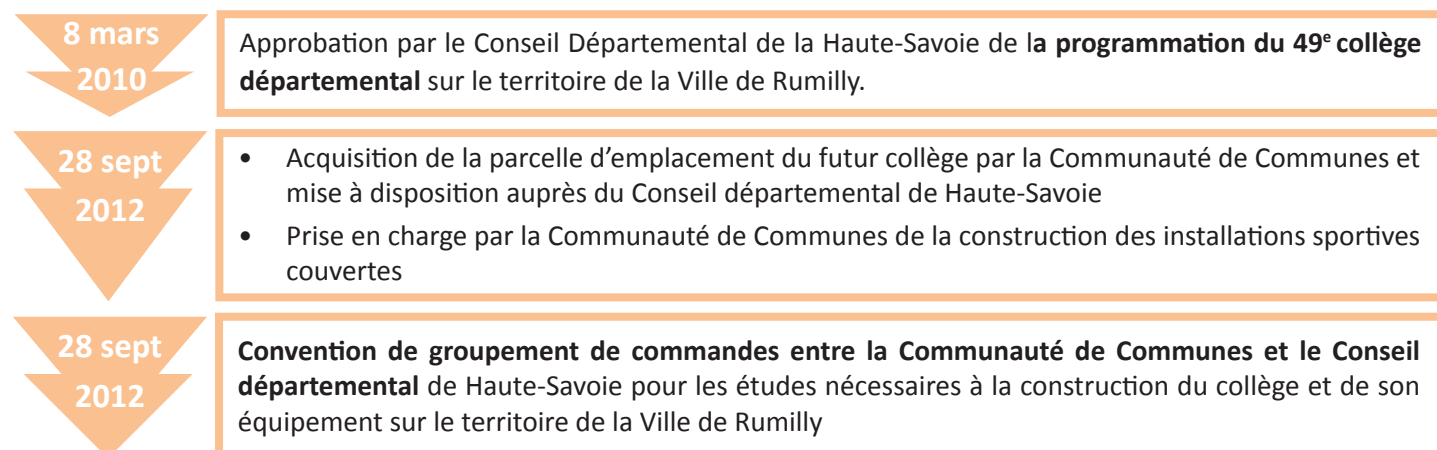
- **Fournitures et services : 209 000,00 € HT**
Spécificité pour les entités adjudicatrices (réseaux d'eau par exemple) : seuil à 418 000,00 € HT
- **Travaux : 5 225 000,00 € HT**

Un nouveau code des marchés publics entrera en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2016

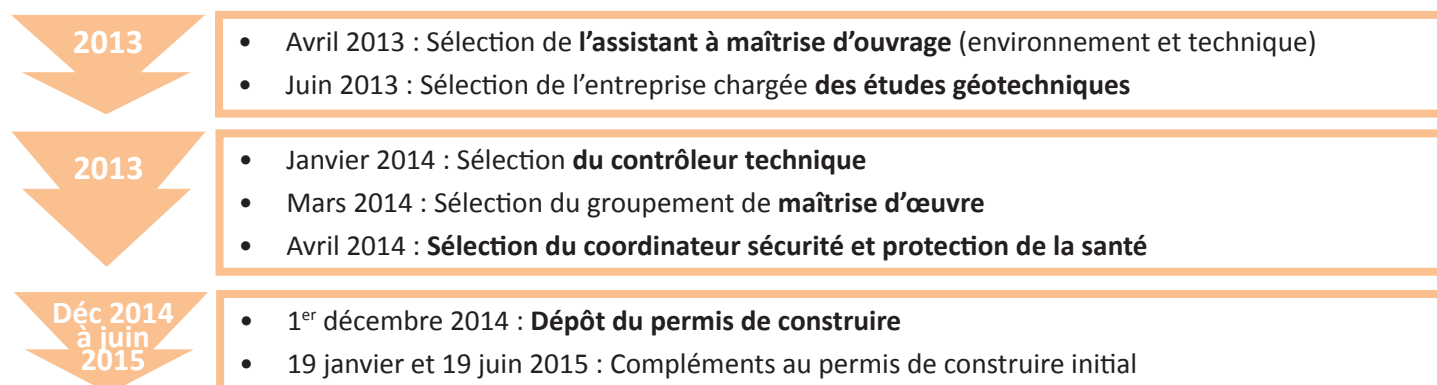
Un nouveau formulaire type, le « document unique de marché européen » (DUME) regroupant l'ensemble des documents nécessaires à la candidature papier et électronique d'une entreprise à un marché public est entré en vigueur au 26 janvier 2016.

Focus sur les étapes de réalisation d'un projet : le gymnase intercommunal

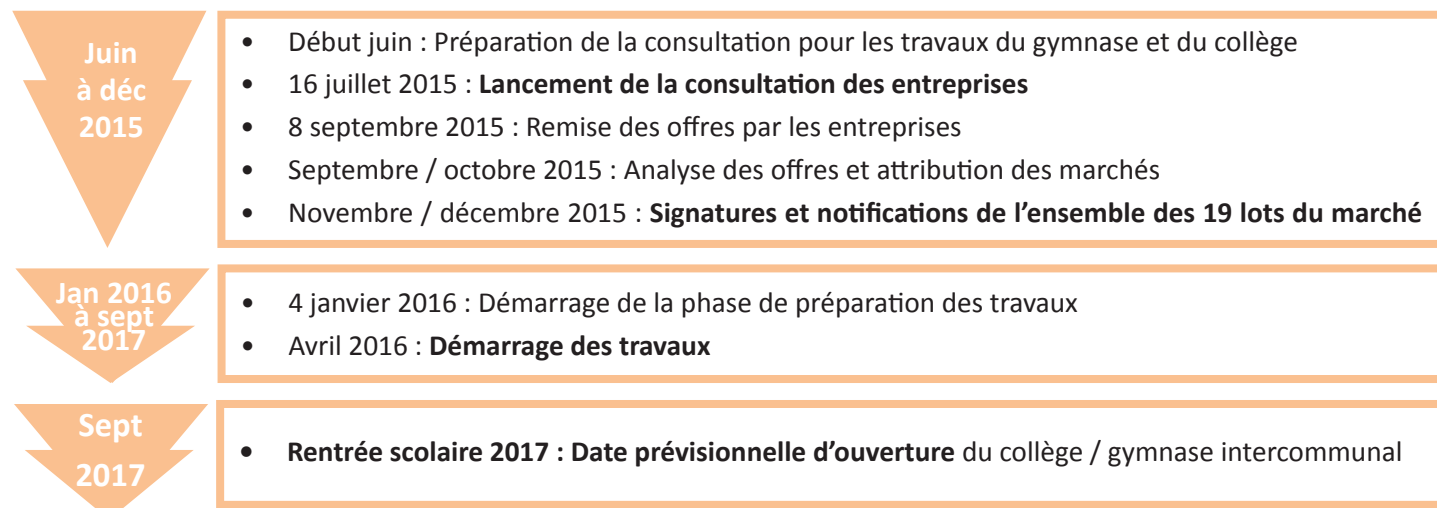
De mars 2010 au 17 décembre 2012 : La naissance d'un projet



D'avril 2013 à juin 2015 : constitution d'une équipe d'ingénierie pour la construction du gymnase intercommunal

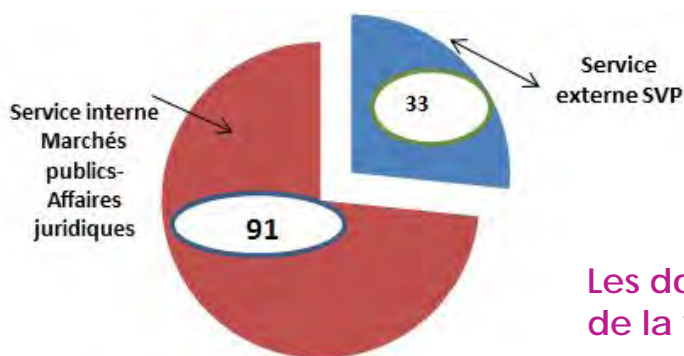


De juin 2015 à septembre 2017 : lancement du marché public de construction des travaux à l'ouverture prévisionnelle du collège



Marché publics / Affaires juridiques

La veille juridique en chiffres



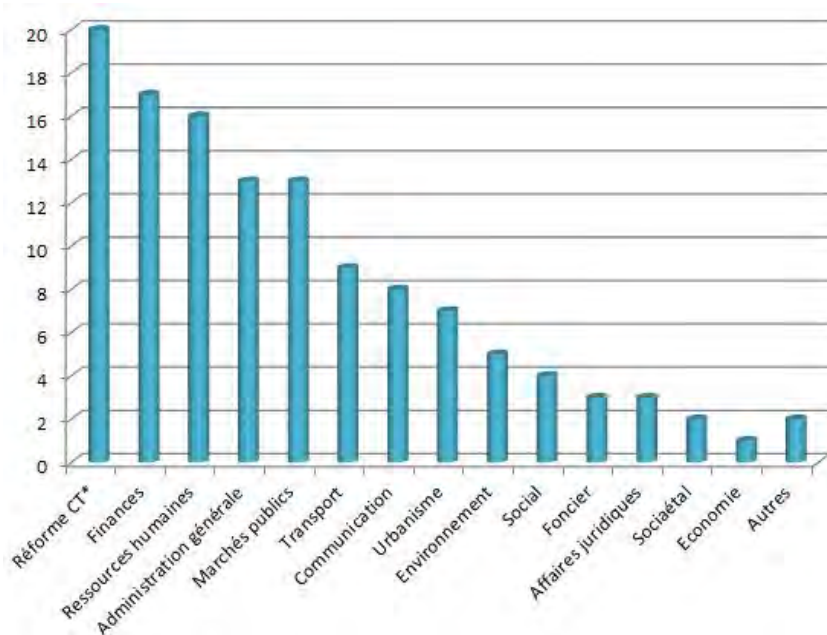
- **91 informations de veille juridique** émanant du service interne Marchés publics-Affaires juridiques
 - **33 informations** émanant du prestataire externe SVP
- Total de 124 conseils juridiques d'ordre général ou spécifique** apportés au sein de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Répartition des structures bénéficiaires de la veille juridique

- 109 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- 13 pour le SIGAL
- 2 pour le SITO A

Les domaines d'interventions de la veille juridique

*CT : Collectivités Territoriales



Assurances

11 sinistres recensés sur l'année 2015 dont 9 déclarés (en 2014 : 12) et 6 dossiers clos.

Détail par type de contrat : 3 déclarations sur la responsabilité civile, 2 déclarations sur la Protection juridique, 3 déclarations sur la flotte automobile, une déclaration sur le bris de glace.

Décisions et informations auprès du Conseil Communautaire

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux assemblées délibérantes de déléguer certains pouvoirs au Président pour une gestion facilitée de l'administration.

En 2015, 24 décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil communautaire (en 2014 : 26 décisions).

19 informations préparées par le service sur les marchés publics conclus en 2015 en vertu d'une délibération spécifique.

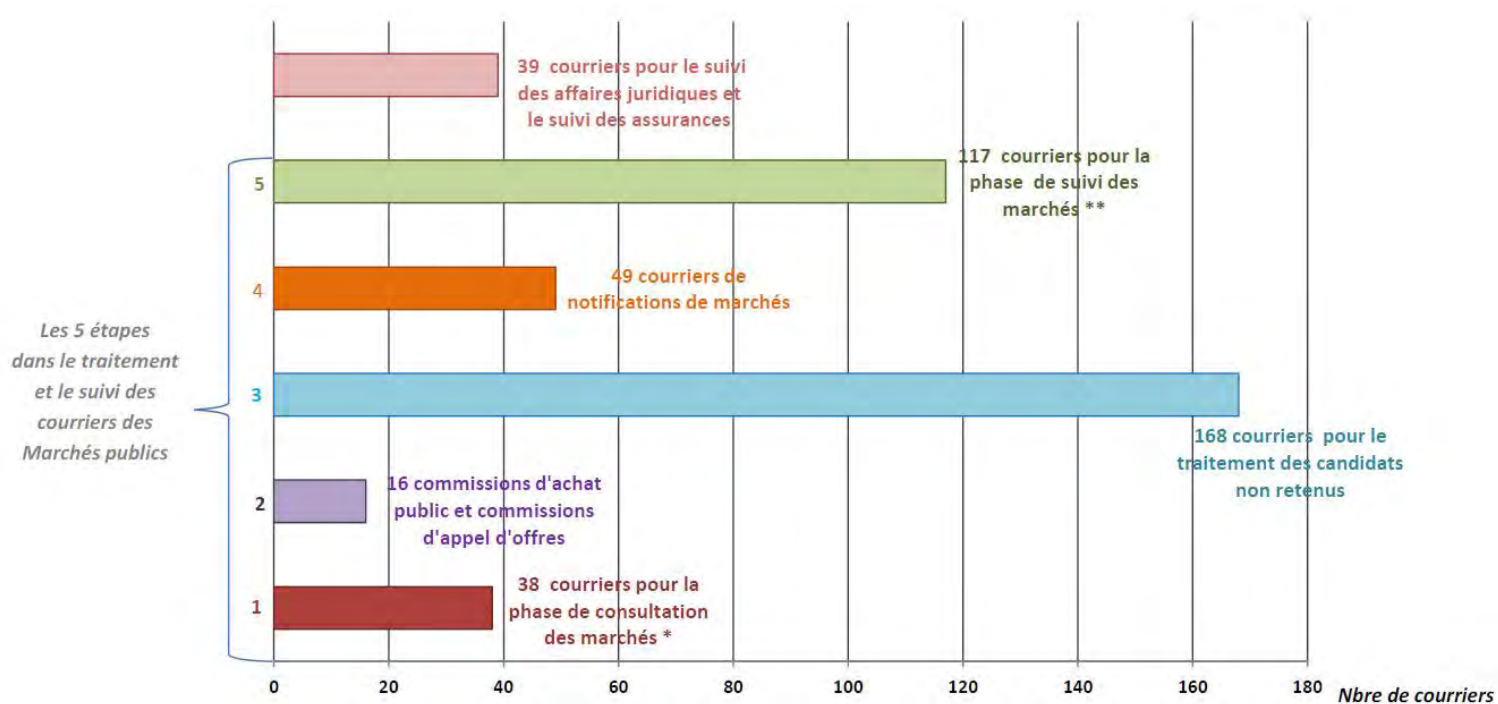
Commission Achat Public

- Rôle accru en matière de prévention des sinistres
- Avis sollicité en amont d'une déclaration de sinistre «responsabilité civile» (RC) ou «protection juridique» (PJ) sur l'opportunité de déclarer le sinistre auprès de l'assureur de la Communauté de Communes ou de s'auto assurer.

Perspectives pour 2016

- Rôle constant de conseil juridique de plusieurs niveaux auprès des élus et des services (délibérations, conventions, actes administratifs, règlements des litiges, contentieux, etc.)
- Objectif : réduction du volume de sinistralité de responsabilité civile
- Focus sur les perspectives d'évolution du territoire

Répartition des courriers du service (Marché Publics / Affaires juridiques)



*Phase de consultations des marchés

Lettres de consultation / Accord-cadre et Marchés subséquents / Réponses à demande complémentaire / Transmissions en Préfecture / Déclaration sans suite

**Phase de suivi des marchés

Photocopies de marchés / Déclarations de sous traitance / Avenants / Reconductions / Non reconductions

Systeme d'Information Géographique

Qu'est-ce qu'un système d'Information Géographique ?

Suite au recrutement d'un agent depuis février 2011, la Communauté de Communes dispose d'un service entièrement dédié à la gestion de son Système d'Information Géographique (SIG).

Un système d'information géographique permet de **créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées**, autrement dit géoréférencées, ainsi que de **produire des plans et des cartes**. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement, de partage et de diffusion de l'information géographique. Cette dernière peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre ou de tout autre corps planétaire solide.

Beaucoup de personnes assimilent un SIG à un logiciel alors que ce n'est que l'une des composantes d'un système incluant en plus le matériel, les bases de données, les acteurs, les outils et les méthodes. La personne responsable d'un SIG, dans une structure (publique comme privée), est appelée « **géomaticien** ».

Une base de données pour la gestion des réseaux humides

La 1^{re} vocation du SIG a été de **mettre en place une base de données géographiques pour la gestion des réseaux humides pour l'eau potable et l'assainissement (collectif et non collectif)**. Cela permet au service d'améliorer la connaissance de ses installations et de faciliter leur consultation tout en offrant un véritable outil d'aide à la décision.

Que ce soit pour les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, le SIG est entré dans une phase d'exhaustivité, après une 1^{re} phase ayant consisté à incorporer en masse **les plans de récolement** (qui décrivent les travaux réellement effectués à la fin d'un chantier, par opposition aux **plans projet** qui

décrivent les travaux prévus) disponibles dans une base vide.

En 2015, le travail a avant tout porté sur la **numérisation de centaines d'anciens plans papier**, ce qui a permis d'améliorer la qualité des données, mais aussi d'ajouter de nombreux détails concernant les branchements des particuliers.

L'acquisition de matériel de lever topographique a également permis d'améliorer grandement la **qualité des données dans des zones peu précises**, voire dans des zones où nous ne disposons d'aucune information.



En 2015, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de **2 tablettes terrain renforcées** ainsi que d'un **GPS permettant de faire des relevés d'une grande précision**.

La première tablette permet aux agents de **consulter le SIG directement sur le terrain, de se localiser sur le plan**, mais aussi de faire remonter d'éventuelles observations en **géolocalisant des événements**, ou bien **des éléments du réseau**.

La deuxième tablette est quant à elle couplée avec un GPS, permettant de faire des relevés compatibles avec la meilleure classe de précision de la réglementation DT-DICT, à savoir la classe A. Le but n'est pas de se substituer aux géomètres en levant l'intégralité d'un nouveau chantier, mais **d'améliorer la précision des données existantes dans les zones où nous ne disposons pas de plans de récolement**. Cet équipement est donc une aide majeure pour **l'amélioration de la connaissance de nos réseaux**.

Outre les levés topographiques des réseaux humides, le matériel a pu également être utilisé ponctuellement lors de **repérages sentiers dans le cadre du schéma directeur de randonnée**.

Le SIG comptabilise fin 2015 **plus de 500 kilomètres de conduites principales d'eau potable** (dont la Communauté de Communes est propriétaire ou gestionnaire) et en tout **plus de 615 kilomètres de réseaux, conduites principales et branchements confondus**. **Les conduites principales d'eaux usées** représentent quant à elles **plus de 197 kilomètres et 224 kilomètres au total**, conduites principales et branchements confondus. **Le linéaire de conduites d'eaux pluviales** s'élève quant à lui à **plus de 100 kilomètres**.

Le rôle du service au sein de la Communauté de Communes

Indispensable à la connaissance des projets et de l'action des élus, le service communication est le **relais principal d'information et de lisibilité de la Communauté de Communes auprès de la population.**

Ses missions principales sont d'informer les citoyens, les médias, les structures publiques et les partenaires associés sur les actions de la collectivité en réalisant l'ensemble des moyens écrits et numériques mis à disposition.

Le service travaille régulièrement sur la mise à jour des supports de communication utilisés en interne afin d'harmoniser les visuels et d'appliquer **la charte graphique** établie.

Tout au long de l'année, le service transmet régulièrement des **communiqués et dossiers de presse** à la presse locale

sur l'actualité des services, et invite les journalistes lors d'évènements ou manifestations particulières afin d'échanger et d'être le relais direct des médias vers la population.

Par ailleurs, un travail d'équipe est constamment mené en interne entre élus et services pour restituer au mieux l'actualité de la collectivité. Des groupes de travail ponctuels avec les élus, agents et partenaires concernés se chargent **de préparer et d'assurer le suivi des grandes actions de communication ainsi que des événementiels** mis en place dans le cadre du budget alloué.

Le service se consacre également au développement de **la communication interne des services**, utile au bon fonctionnement et à la cohésion entre agents et élus.

Publications

Le magazine d'information de la Communauté de Communes

Support généraliste sur l'actualité de la Communauté de Communes, le 23^e numéro est paru cet hiver 2015/2016. La conception graphique est réalisée par l'agence de communication Future Création. Le magazine est distribué à hauteur de **13 500 exemplaires** à destination **des 29 000 habitants du territoire, des institutions (18 mairies du canton) et des partenaires associés à la collectivité.**

La version numérique du magazine est largement diffusée et reste lisible et téléchargeable sur le site web de la Communauté de Communes.

Depuis 2015, le magazine a devu un support annuel d'informations : son contenu deviendra plus riche et traitera de sujets de fond qui ont marqué les actions de la collectivité sur l'année écoulée. Restant un support papier d'information de la vie locale indispensable auprès des habitants du canton, il sera prochainement complété par de l'information multimédia plus proche de l'actualité.

Les rapports d'activités de la Communauté de Communes et du SIGAL

Conformément aux obligations légales, le service réalise en interne le rapport d'activités de la Communauté de Communes ainsi que celui du SIGAL pour chaque année civile afin de présenter les actions récentes des structures communales.

Ils sont adressés par le Président, en début d'année, au maire de chacune des communes membres, accompagnés du compte administratif.

Le guide des transports scolaires et les fiches horaires

Dédié essentiellement aux parents et à leurs enfants, le guide des transports scolaires est réactualisé chaque année à l'occasion **des périodes d'inscription en juin** et offert avec **la carte annuelle des transports scolaires.**

L'information est complétée par **des fiches horaires des autocars scolaires** pour chaque commune du canton.



Communication

Le Trott'infos (Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents)

C'est la lettre d'information du relais. Dédiée aux assistants maternels, aux professionnels de la petite enfance et aux parents, ce support présente l'actualité du service, le calendrier des animations collectives et les activités proposées par l'équipe du relais. Le personnel du relais se charge de la rédaction des contenus, le service communication met en forme. Il y a eu 5 parutions en 2015, sur un total de 44 numéros disponibles sur le site web de la Communauté de Communes.



La Gazette (Portage de repas à domicile)

C'est la lettre d'information des bénéficiaires du service de portage de repas. Ce support prolonge la mission d'accompagnement et de soutien du service pour les personnes en perte d'autonomie. Elle informe sur les missions du service de portage de repas à domicile mais aussi sur les tarifs et les conditions d'inscriptions. Il est reproduit en 200 exemplaires. Tous les numéros sont disponibles sur le site web de la Communauté de Communes.



Le P'tit Barjaqueur (Plateforme des services à domicile du SIGAL)

Réalisé pour le service social du SIGAL, ce journal de 4 pages est conçu en interne et reproduit en 800 exemplaires. 2 numéros ont été publiés en 2015 et distribués aux bénéficiaires de l'ADCR (Association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly) et de l'ADMR (réseau associatif de services à la personne) par le relais de la plateforme des services à domicile du SIGAL.



Interactivité

Le site internet (www.cc-canton-rumilly.fr)

Le site web de la Communauté de Communes a fait l'objet d'une refonte dont la nouvelle version a été mise en ligne en février 2012. Les usagers peuvent désormais naviguer sur une version plus claire et plus complète qui présente de nouvelles fonctionnalités.

Le règlement de la facture d'eau potable et d'assainissement peut se faire désormais directement en ligne, une place plus importante est notamment octroyée aux **actualités** et **événements** de la collectivité en page d'accueil. La création de raccourcis permet aux internautes d'accéder plus facilement aux rubriques.

Les actualités et les informations contenues sur le site sont régulièrement mises à jour par le service tout au long de l'année.

Le réseau extranet (extranet.cc-canton-rumilly.fr)

Les différents modules du réseau Extranet sont opérationnels et gérés par le service et le secrétariat général depuis son installation en 2008.

Ce réseau permet **une véritable plateforme d'échanges et de services** entre les élus et les agents de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de ses communes membres. Un travail collaboratif avec le prestataire permet de corriger et d'optimiser régulièrement l'interface.

Les gestionnaires se rendent disponibles à tout moment afin d'apporter un maximum d'informations sur les fonctionnalités de l'outil et le rendre le plus accessible possible auprès des partenaires institutionnels et professionnels.

Présentation du pôle accueil - secrétariat

Le pôle accueil secrétariat est composé d'un chef de service qui gère et pilote ce pôle en collaboration avec trois agents de la Communauté de Communes, mis à disposition pour une partie de leur temps auprès du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais). Le poste d'accueil général au rez-de-chaussée est également mutualisé avec les autres structures siégeant à la Manufacture (Office de Tourisme, SITOA...).

Missions

- Apporter une aide permanente au Président, à la Direction et aux membres de l'exécutif **en assurant le secrétariat de direction et le secrétariat général**
- **Superviser la diffusion et assurer le traitement de l'ensemble des informations entrantes et sortantes de la collectivité** (courriers, courriels, fax...)
- **Intervenir à toutes les étapes administratives du processus des décisions de la collectivité** : organisations de réunions, comptes rendus, suivi et publication des délibérations, des conventions...
- **Répondre aux besoins en secrétariat des services** : Affaires juridiques / marchés publics, ressources humaines, transports / déplacements, communication, habitat / urbanisme / PLUi, développement économique, environnement, développement social, finances
- **Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les élus, les partenaires**
- **Optimiser la qualité, les coûts et les délais des processus administratifs**
- **Administer les bases de données et les outils de gestion interne de la collectivité** : logiciel de gestion du courrier, extranet, logiciel de gestion des personnalités, base de données des élus et commissions...
- **Mener des projets et suivre des dossiers transversaux de la collectivité** : dématérialisation de la chaîne administrative, suivi de marchés publics (matériel d'impression, ménage des locaux, fournitures de bureau...), gestion de la mise à disposition des salles de réunion auprès des organismes extérieurs, réservation de matériels pour les associations...
- **Structurer le service en interne** : réunions de services, procédures, tableaux de bords et de suivi d'activités, budget et planning du service

Chiffres clés

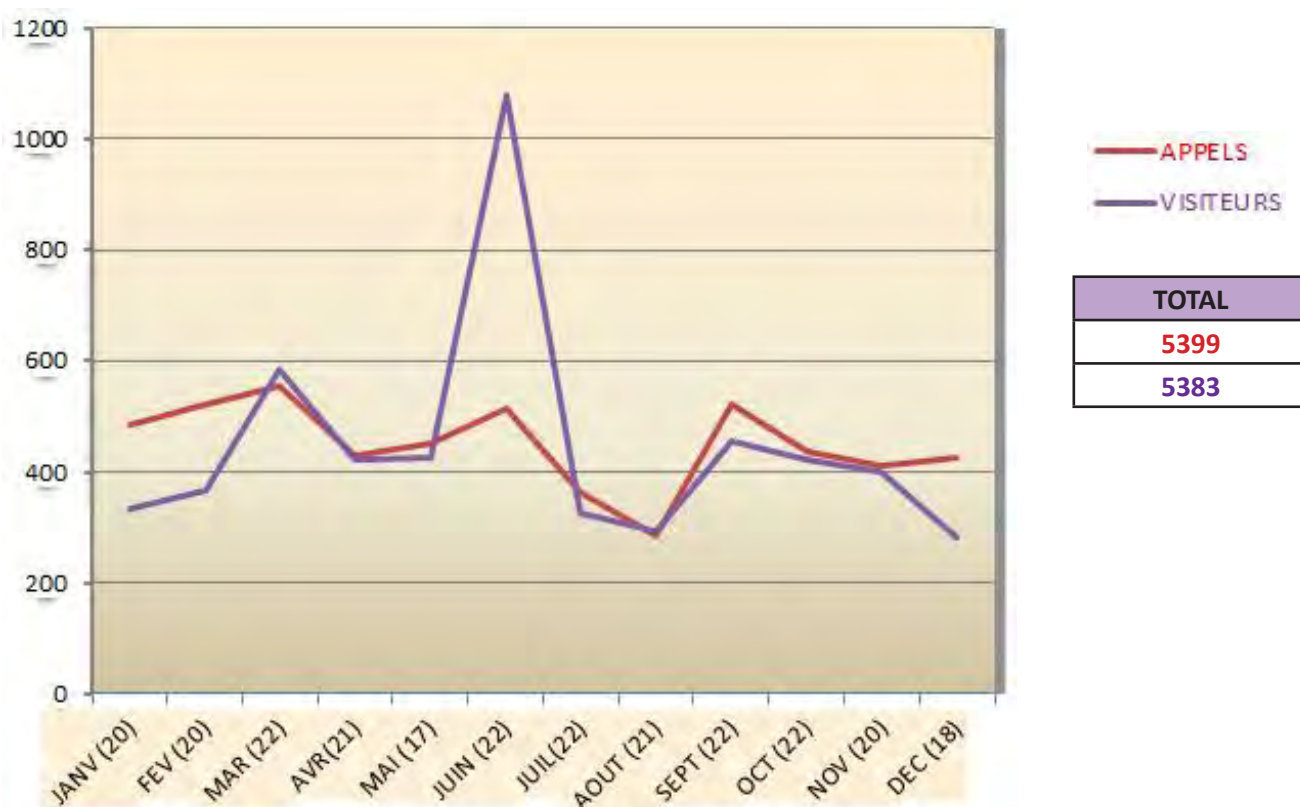
Basés sur le secrétariat mutualisé Communauté de Communes du Canton de Rumilly et SIGAL

- **461 élus répartis sur 29 communes** (soit 288 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et 173 pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby)
- **449 visiteurs orientés et renseignés par mois à l'accueil du RDC** (moyenne 2015)
- **450 appels entrants par mois** (moyenne 2015) ont été traités par l'accueil général (standard du RDC)
- **10 346 courriers** (nombre de courriers entrants enregistrés, scannés, diffusés et traités et courriers sortants du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015) pour la Communauté de Communes et le SIGAL
- **178 délibérations en 2015** (153 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et 25 pour le SIGAL)

Statistiques de l'accueil général

Nombre d'appels et de visites au cours de l'année 2015

Mois	Appels	Visiteurs	Jours ouverts	Remarques
Janvier	484	333	20	
Février	522	365	20	
Mars	554	584	22	
Avril	430	420	21	
Mai	452	425	16	
Juin	514	1079	23	Inscriptions Transports Scolaires
Juillet	364	327	22	Inscription Transports Scolaires
Août	286	291	21	
Septembre	523	454	22	
Octobre	435	421	22	
Novembre	411	401	20	
Décembre	424	283	18	
TOTAL	5399	5383	247	
Moyenne/mois	449,92	448,58	20,58	
Moyenne/jour	21,86	21,79		



Les délibérations

153 délibérations prises sur l'année 2015

Date du Conseil Communautaire	N° de délibération	Casement des actes selon les normes de la Préfecture de Haute-Savoie	Intitulé
9-févr-15	2015_ DEL_001	7.5 Subventions (dota-tions de l'Etat) – Dotations d'équipement des Terri-toires Ruraux (DETR)	Mise en cohérence des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR déposés le 28/11/2014
9-févr-15	2015_ DEL_002	2.1 Urbanisme, Documents d'urbanisme	Urbanisme : Poursuite des procédures d'évolution des PLU engagées préalablement au 1er janvier 2015 par les communes membres
9-févr-15	2015_ DEL_003	2.3 Urbanisme, droit de préemption urbain	Urbanisme : délégation aux communes du Droit de préemption Urbain (DPU)
9-févr-15	2015_ DEL_004	5.7 Intercommunalité	Administration générale : Délégation au Président d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance
9-févr-15	2015_ DEL_005	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2014 du budget principal
9-févr-15	2015_ DEL_006	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2014 du budget annexe eau potable
9-févr-15	2015_ DEL_007	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Affectation anticipée des résultats 2014 du budget annexe assainissement
9-févr-15	2015_ DEL_008	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2015 du budget Principal avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2014
9-févr-15	2015_ DEL_009	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2015 du budget annexe du Service public des transports scolaires
9-févr-15	2015_ DEL_010	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2015 du budget annexe des Transports publics de voyageurs et déplacement
9-févr-15	2015_ DEL_011	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2015 du budget annexe de la Zone d'Activité Economique de Madrid
9-févr-15	2015_ DEL_012	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2015 du budget annexe Eau Potable avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2014
9-févr-15	2015_ DEL_013	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Budget primitif 2015 du budget annexe assainissement avec reprise anticipée des résultats prévisionnels de 2014
9-févr-15	2015_ DEL_014	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget principal : Autorisation de programme n° 2 - Avenant n° 4 concernant le Programme Local de l'Habitat

Secrétariat Général

9-févr-15	2015_ DEL_015	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget assainissement : Révision des crédits de paiements de l'autorisation de programme concernant la station d'épuration de Vallières / Saint-Eusèbe
9-févr-15	2015_ DEL_016	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'exercice 2015 Service public des transports scolaires
9-févr-15	2015_ DEL_017	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'exercice 2015 Service public des Transports publics de voyageurs et déplacements
9-févr-15	2015_ DEL_018	7.2 Finances locales, fiscalité	Finances : Fiscalité : Attributions de Compensations 2015 à titre provisoire
9-févr-15	2015_ DEL_019	7.3 Finances locales, emprunts	Finances : Prêt remboursable du budget principal au budget eau potable à titre gratuit
9-févr-15	2015_ DEL_020	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Demande de subventions au Conseil Général de la Haute-Savoie pour la réalisation d'un gymnase dans le cadre de la construction du 49ème collège du département de haute Savoie
9-févr-15	2015_ DEL_021	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Savoie concernant la construction d'une passerelle à vocation touristique sur la base de loisirs de Rumilly dans le cadre du plan touristique départemental
9-févr-15	2015_ DEL_022	5.7 intercommunalité	Environnement, Eau et assainissement : Délégation au Président de décider et conclure la rétrocession de certains réseaux privatifs deau potable et dassainissement dans l'intérêt général
9-févr-15	2015_ DEL_023	1.2.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux délégations de service public	Délégation de service public – Assainissement collectif à Rumilly – Avenant n°2
9-févr-15	2015_ DEL_024	3.2 Domaine et patrimoine, aliénations	Pôle social et Logement : Relais Assistants Maternels et Parents - Cession de matériel Petite Enfance
9-févr-15	2015_ DEL_025	7.10.2. tarifs des services publics	Transports et déplacements : Fixation des tarifs 2015-2016 du service public de transports scolaires
9-févr-15	2015_ DEL_026	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Culture : Ajustements des financements - Projet Eveil Musical 2014-2015
9-févr-15	2015_ DEL_027	4.1 Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Tableau des effectifs des emplois permanents - Adaptation au titre de 2015
9-févr-15	2015_ DEL_028	7.10.2. Tarifs d'eau et d'assainissement	Environnement, eau et assainissement, tarifs du service : Révision des tarifs de la PAC (Participation Assainissement Collectif) /PTB (Participation Travaux de Branchement)
9-févr-15	2015_ DEL_029	7.10.2. Tarifs d'eau et d'assainissement	Environnement, eau et assainissement, tarifs du service : Tarif du contrôle de branchement à l'assainissement collectif dans le cadre de ventes

Secrétariat Général

9-févr-15	2015_ DEL_030	7.10.2. Tarifs d'eau et d'assainissement	Environnement, eau et assainissement : Tarif des Prestations techniques du service
23-mars-15	2015_ DEL_031	8.7 Transports	Transports et Déplacements : Création d'un périmètre de transports urbains (PTU) sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
23-mars-15	2015_ DEL_032	1.1.1. Commande publique, marchés publics : délibérations décisions et pièces de procédures relatives aux marchés publics et leurs avenants	Marché public de fourniture des repas en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile
23-mars-15	2015_ DEL_033	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Intercommunalité : Convention pour le financement de l'étude sur les 10 EPCI du grand bassin annécien
23-mars-15	2015_ DEL_034	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Convention de groupement de commandes entre la ville de Rumilly, le CCAS de Rumilly, le SITOIA et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour le marché public de fournitures informatiques
23-mars-15	2015_ DEL_035	7.10.2 Tarifs des services publics	Service intercommunal de portage de repas à domicile : Fixation des tarifs 2015-2016
23-mars-15	2015_ DEL_036	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Environnement : Conventions avec la chambre d'agriculture pour les stations d'épurations situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly relatives à la Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages pour la période 2015 - 2018
23-mars-15	2015_ DEL_037	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Personnel : Signature d'une convention cadre de participation financière avec le CNFPT
23-mars-15	2015_ DEL_038	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Environnement : Aménagement de la zone du Crêt à Rumilly : Projet urbain partenarial (PUP) : Convention de groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux avec la ville de Rumilly
23-mars-15	2015_ DEL_039	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Environnement : convention entre la Commune de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly de reversement de la part de Projet Urbain Partenarial (PUP) du 19 décembre 2014 « secteur le Crêt »
23-mars-15	2015_ DEL_040	7.2 Fiscalité	Fiscalité 2015 : Cotisation Foncière des Entreprises (Taux Moyen Pondéré / Durée d'unification des taux communaux de CFE) et Taxes additionnelles
23-mars-15	2015_ DEL_041	7.2 Fiscalité	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
23-mars-15	2015_ DEL_042	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Décision Modificative n° 1 du budget principal : ajustement des produits fiscaux attendus
23-mars-15	2015_ DEL_043	7.3 Finances locales, emprunts	Budget assainissement : Renégociation emprunts contractualisés avec le Crédit-Mutuel
23-mars-15	2015_ DEL_044	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget annexe « Service public des Transports Scolaires » : Modification de la nomenclature comptable

Secrétariat Général

23-mars-15	2015_ DEL_045	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Budget Transports publics de voyageurs et déplacements : création d'un budget annexe à compter de 2015
23-mars-15	2015_ DEL_046	2.1 Urbanisme – documents d'urbanisme	Débat sur la politique locale de l'Urbanisme
23-mars-15	2015_ DEL_047	2.1 Urbanisme – documents d'urbanisme	Prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) : définition des objectifs à poursuivre et modalités de concertation
23-mars-15	2015_ DEL_048	2.1 Urbanisme – documents d'urbanisme	Arrêt des modalités de collaboration entre la Communauté de communes et les communes membres pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat
23-mars-15	2015_ DEL_049	1.1.1 Commande publique, marchés publics	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Lancement de la consultation publique pour l'élaboration du PLUi
27-avr-15	2015_ DEL_050	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Equipements, infrastructures et accessibilité Energie électrique : Convention de groupement de commandes avec la Ville de Rumilly
27-avr-15	2015_ DEL_051	2.1 Documents d'urbanisme	Aménagement du territoire et urbanisme PLU de Veronnex : Approbation de la modification N°2
27-avr-15	2015_ DEL_052	2.1 Documents d'urbanisme	Aménagement du territoire et urbanisme PLU de Vallières : lancement de la modification n°3
27-avr-15	2015_ DEL_053	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Développement social et logement Convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)
27-avr-15	2015_ DEL_054	2.1 Documents d'urbanisme	Habitat : Prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH)
27-avr-15	2015_ DEL_055	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Tourisme, Sentiers de randonnées : Convention de groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour le marché public de commande et d'achat de matériels de signalétique conforme à la charte départementale de balisage
27-avr-15	2015_ DEL_056	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Tourisme, Sentiers de randonnées : Demande de subvention au Conseil départemental 74 pour la réalisation du schéma directeur de sentiers de randonnées
8-juin-15	2015_ DEL_057	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2014 Budget principal
8-juin-15	2015_ DEL_058	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2014 Budget annexe Zone d'Activité Economique de Madrid
8-juin-15	2015_ DEL_059	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2014 Budget annexe Transports et déplacements
8-juin-15	2015_ DEL_060	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2014 Budget annexe Eau Potable
8-juin-15	2015_ DEL_061	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances - Comptes de gestion de l'exercice 2014 Budget annexe Assainissement

Secrétariat Général

8-juin-15	2015_ DEL_062	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Comptes administratifs de l'exercice 2014 Budget principal
8-juin-15	2015_ DEL_063	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Comptes administratifs de l'exercice 2014 Budget annexe Zone d'Activité Economique de Madrid
8-juin-15	2015_ DEL_064	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Comptes administratifs de l'exercice 2014 Budget annexe Transports et Déplacements
8-juin-15	2015_ DEL_065	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Comptes administratifs de l'exercice 2014 Budget annexe Eau potable
8-juin-15	2015_ DEL_066	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Comptes administratifs de l'exercice 2014 Budget annexe assainissement
8-juin-15	2015_ DEL_067	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2014 suite à la reprise anticipée des résul- tats dans le cadre du budget primitif 2015 Budget principal
8-juin-15	2015_ DEL_068	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clô- ture de l'exercice 2014 suite à la reprise anticipée des résultats dans le cadre du budget primitif 2015 Budget annexe eau potable
8-juin-15	2015_ DEL_069	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Affectation définitive des résultats de clô- ture de l'exercice 2014 suite à la reprise anticipée des résultats dans le cadre du budget primitif 2015 Budget annexe assainissement
8-juin-15	2015_ DEL_070	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Report des résultats de clôture de l'exercice 2014 Budget annexe Zone d'Activité de Madrid
8-juin-15	2015_ DEL_071	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Report des résultats de clôture de l'exercice 2014 Budget annexe Transports et Déplacements
8-juin-15	2015_ DEL_072	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Budget principal / Décision Modificative numéro 2 portant sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
8-juin-15	2015_ DEL_073	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Budget eau potable Décision Modificative numéro 1
8-juin-15	2015_ DEL_074	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances – Budget assainissement Décision Modificative numéro 2
8-juin-15	2015_ DEL_075	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : emprunt pour le financement du gymnase
8-juin-15	2015_ DEL_076	5.4 Institutions et vie politique, délégations de fonctions	Finances : Adoption d'un cadre d'intervention pour la renégociation d'emprunts
8-juin-15	2015_ DEL_077	1.1 Commande publique, marchés publics	Marché public pour les travaux de construction du gym- nase : Lancement de la consultation publique et signa- ture du marché

Secrétariat Général

8-juin-15	2015_ DEL_078	1.1 Commande publique, marchés publics	Marché public d'énergie électrique : Désignation d'un membre
8-juin-15	2015_ DEL_079	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Urbanisme - Aménagement de la zone du Crêt à Rumilly : Projet urbain partenarial (PUP) : avenant à la conven- tion avec la commune de Rumilly
8-juin-15	2015_ DEL_080	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Culture : Ajustements des financements - Projet Eveil Musical 2014-2015
8-juin-15	2015_ DEL_081	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Urbanisme : Approbation de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) avec la commune de Rumilly
8-juin-15	2015_ DEL_082	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Urbanisme – Approbation de la convention de gestion du service intercommunal mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes avec ses communes membres (à l'exception de Rumilly)
6-juil-15	2015_ DEL_083	2.1 Documents d'urbanisme	Urbanisme – Modification n°2 du PLU de la commune de VAULX
6-juil-15	2015_ DEL_084	8.8 Environnement	Eau et assainissement : Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2014
6-juil-15	2015_ DEL_085	1.1.1. Commande publique / marchés publics / délibérations, décisions et pièces de procédures relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Révision du Schéma directeur d'Assainissement : lance- ment de la consultation et signature du marché
6-juil-15	2015_ DEL_086	1.1.1. Commande publique / marchés publics / délibérations, décisions et pièces de procédures relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Révision du Schéma directeur d'Eau potable : lancement de la consultation et signature du marché public
6-juil-15	2015_ DEL_087	3.1 Domaine et Patrimoine, acquisitions immobilières à l'amiable	Eau Potable : Acquisition de terrains Source de Gaudon à Saint-Eusèbe
6-juil-15	2015_ DEL_088	3.1 Domaine et Patrimoine, acquisitions immobilières à l'amiable	Assainissement : Régularisation Emprise Terrain Station d'épuration de Vaulx
6-juil-15	2015_ DEL_089	8.7 Transports	Transports et déplacements : Adoption du règlement communautaire des transports scolaires
6-juil-15	2015_ DEL_090	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Transports et déplacements : Convention transitoire de gestion des élèves du périmètre de transport urbain entre le Département et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Secrétariat Général

6-juil-15	2015_ DEL_091	8.7 Transports	Transports et déplacements : Adhésion au Groupement des autorités responsables de transport (GART)
6-juil-15	2015_ DEL_092	1.1.1. Commande publique / marchés publics / délibérations, décisions et pièces de procédures relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Développement économique : Attribution du marché public de travaux d'aménagement de la zone d'activité économique de l'éco parc tertiaire Madrid
6-juil-15	2015_ DEL_093	7.1 finances locales, décisions budgétaires	Administration générale : Prolongation de la convention de maintenance des bâtiments avec la Ville de Rumilly
6-juil-15	2015_ DEL_094	7.1 finances locales, décisions budgétaires	Finances : Décision modificative n°2 du budget « Eau »
6-juil-15	2015_ DEL_095	7.1 finances locales, décisions budgétaires	Finances : Rétrocession de matériel à la commune de Crempigny-Bonneguête
6-juil-15	2015_ DEL_096	7.1 finances locales, décisions budgétaires	Finances : Subvention exceptionnelle au Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC)
6-juil-15	2015_ DEL_097	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, et suppression d'un poste d'agent social principal de 2ème classe
6-juil-15	2015_ DEL_098	4.1 Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la FPT	Personnel : Création d'un poste d'attaché, et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe
28-sept-15	2015_ DEL_099	9.1 Autres domaines de compétences des communes et des EPCI	Administration générale : avant-projet de schéma de mutualisation de services
28-sept-15	2015_ DEL_100	2.1 Documents d'urbanisme	Urbanisme : PLU ETERCY : Arrêt du projet de révision allégée
28-sept-15	2015_ DEL_101	2.1 Documents d'urbanisme	Urbanisme : PLU DE RUMILLY : Approbation de la modification n°2
28-sept-15	2015_ DEL_102	2.1 Documents d'urbanisme	Urbanisme : PLU DE VAL DE FIER : approbation de la modification n°1
28-sept-15	2015_ DEL_103	2.1 Documents d'urbanisme	Urbanisme : Modification n°3 du PLU de VALLIERES
28-sept-15	2015_ DEL_104	7.1 Finances Locales, décisions budgétaires	Développement Economique : Eco parc tertiaire : demande de subvention à la Région Rhône-Alpes (CDDRA)
28-sept-15	2015_ DEL_105	7.2 Finances Locales, fiscalité indirecte	Exonération 2016 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux
28-sept-15	2015_ DEL_106	7.2 Finances Locales, fiscalité directe	COTISATION MINIMUM Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum
28-sept-15	2015_ DEL_107	7.2 Finances Locales, fiscalité directe	COTISATION MINIMUM Intégration fiscale progressive des montants de base minimum

Secrétariat Général

28-sept-15	2015_ DEL_108	7.2 Finances Locales, fiscalité	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : Fixation du coefficient multiplicateur
28-sept-15	2015_ DEL_109	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Décision Modificative N°2 du budget assainissement
28-sept-15	2015_ DEL_110	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Décision Modificative N°3 du budget eau
28-sept-15	2015_ DEL_111	7.10.1 Finances locales, subventions	Attribution d'une subvention exceptionnelle au syndicat des « Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie »
28-sept-15	2015_ DEL_112	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Réalisation d'une passerelle sur le Chéran : Demande de subvention à la région Rhône-Alpes (CDDRA)
28-sept-15	2015_ DEL_113	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Réalisation d'une passerelle sur le Chéran : signature de la convention avec le Conseil Départemental
28-sept-15	2015_ DEL_114	8.7 Transports	Transports et déplacements : Transformation de la SIBRA de Société d'Economie Mixte en Société Publique Locale et augmentation du capital au profit de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
28-sept-15	2015_ DEL_115	1.1.1 Commande publique, marchés publics, délibérations, décisions et pièces de procédures relatives aux marchés publics et leurs avenants	Environnement : Travaux sur réseaux humides et secs en groupement de commandes avec la ville de Rumilly et le SYANE sur le secteur de la rue de Verdun-Tournette à Rumilly
28-sept-15	2015_ DEL_116	8.5 Politique de la Ville, Habitat, Logement	Inscription de la Communauté de Communes au service enregistreur dans le Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande en logement social et engage- ment des démarches d'élaboration d'un Plan Partea- narial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.
28-sept-15	2015_ DEL_117	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Culture : Répartition de l'enveloppe financière par projet et par école du territoire de la Communauté de Com- munes du Canton de Rumilly au titre des projets éveil musical pour l'année scolaire 2015 / 2016
2-nov-15	2015_ DEL_118	5.7 intercommunalité	Avis de la Communauté de Communes du Canton de Ru- milly sur le projet de schéma départemental de coopéra- tion intercommunale pour la Haute-Savoie présenté par le préfet en commission départementale de coopération intercommunale le 02 Octobre 2015
2-nov-15	2015_ DEL_119	1.1.1. Marchés publics : délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants	Adhésion à un groupement de commandes pour la réali- sation des voiries, réseaux et espaces publics du secteur "Sur les Marais" – phase 2 sur la Commune de Vallières

Secrétariat Général

2-nov-15	2015_ DEL_120	1.3 Commande publique, conventions de mandat	Avenant n°4 à la convention de mandat pour l'aménagement des espaces publics du secteur sur les Marais de la Commune de Vallières, signée entre la Commune de Vallières et Teractem, transférant à la Communauté de Communes les dépenses liées à la modification du PLU de Vallières
2-nov-15	2015_ DEL_121	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Mise à jour du plan de financement prévisionnel portant sur la demande de subventions au Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation d'un gymnase dans le cadre de la construction du 49ème collège du Département
14-dec-15	2015_ DEL_122	5.7 Intercommunalité	Désignation d'un représentant du Président à la commission Départementale d'aménagement Commerciale (CDAC) du 18 décembre 2015
14-dec-15	2015_ DEL_123	5.7 Intercommunalité	SYANE : Désignation de deux délégués titulaires à la commission consultative
14-dec-15	2015_ DEL_124	7.2 Finances locales, fiscalité	Rapport de la CLECT portant évaluation des charges transférées liées à la compétence PLU/POS/Cartes communales: Attributions de compensation définitives
14-dec-15	2015_ DEL_125	7.1 Finances locales décisions budgétaires	Budget assainissement : emprunt 2015
14-dec-15	2015_ DEL_126	2.1 Documents d'urbanisme	Approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thusy
14-dec-15	2015_ DEL_127	7.5 Subventions (dotations de l'Etat) – Dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)	Eau et assainissement : Demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
14-dec-15	2015_ DEL_128	1.1 Commande publique, marchés publics	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux nécessitant une coordination entre la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly concernant l'aménagement du secteur du Crêt-Rééquilibrage urbain-Polarité Nord et autorisation du Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à signer le marché de maîtrise d'œuvre
14-dec-15	2015_ DEL_129	1.1.4 Commande publique, marchés publics, actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique	Délégation au Président de signer les protocoles transactionnels de règlements de litiges Eau / assainissement dont le montant ne peut excéder 5000 € TTC
14-dec-15	2015_ DEL_130	2.3 Urbanisme, droit de préemption urbain (et actes d'aménagement)	PLU de Vallières : mise en place d'un périmètre de projet urbain partenarial (P.U.P.) – commune de Vallières secteur « sur les marais » phase 2.
14-dec-15	2015_ DEL_131	2.3 Urbanisme, droit de préemption urbain (et actes d'aménagement)	PLU de Vallières : PLU de Vallières : convention de projet urbain partenarial (P.U.P.) – commune de Vallières secteur « sur les marais » phase 2.

Secrétariat Général

14-dec-15	2015_ DEL_132	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Ajustement de la subvention d'équilibre prévisionnelle adoptée lors du conseil communautaire du 9 février 2015 Budget annexe de service public des transports scolaires
14-dec-15	2015_ DEL_133	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Ajustement de la subvention d'équilibre prévisionnelle adoptée lors du conseil communautaire du 9 février 2015 Budget annexe de service public des transports publics de voyageurs et de déplacements
14-dec-15	2015_ DEL_134	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 avec vue prospective 2017 et 2018 – Budget principal
14-dec-15	2015_ DEL_135	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 avec vue prospective 2017 et 2018 Budget Zone d'activité Economique « Madrid »
14-dec-15	2015_ DEL_136	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 avec vue prospective 2017 et 2018 Budget service public des transports scolaires
14-dec-15	2015_ DEL_137	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 avec vue prospective 2017 et 2018 - Budget service public des transports publics de voyageurs et déplacements
14-dec-15	2015_ DEL_138	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 avec vue prospective 2017 et 2018 - Budget eau potable
14-dec-15	2015_ DEL_139	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2016 avec vue prospective 2017 - Budget assainissement
14-dec-15	2015_ DEL_140	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances : tarifs 2016 budget eau potable
14-dec-15	2015_ DEL_141	7.10.2. Finances locales, Tarifs	Finances : tarifs 2016 budget assainissement
14-dec-15	2015_ DEL_142	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Autorisation de Programme / Crédits de Paiements numéro 3 concernant l'élaboration du PLUi-H
14-dec-15	2015_ DEL_143	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Autorisation d'engagement / Crédits de Paiements numéro 1 concernant l'aménagement de la Zone d'activité Economique de Madrid
14-dec-15	2015_ DEL_144	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Admission en non-valeur créances irrécouvrables Budget eau potable
14-dec-15	2015_ DEL_145	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Admission en non-valeur créances irrécouvrables Budget assainissement
14-dec-15	2015_ DEL_146	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Admission en non-valeur créances irrécouvrables/ Décision Modificative n° 3 Budget principal
14-dec-15	2015_ DEL_147	7.1 Finances locales, déci- sions budgétaires	Finances : Prolongation de la convention avec la Ville de Rumilly pour la mutualisation du service systèmes d'information

Secrétariat Général

14-dec-15	2015_ DEL_148	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Prolongation de la convention avec la Ville de Rumilly pour la mutualisation du service maintenance des bâtiments
14-dec-15	2015_ DEL_149	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Finances : Nouvelle convention de répartition financière des charges liées au soutien humain et logistique apporté au comité des œuvres sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly
14-dec-15	2015_ DEL_150	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Transports scolaires : Convention relative à la desserte des services de transports scolaires organisés par le Conseil départemental de la Savoie dans le périmètre de transports urbains de la Communauté de Communes du canton de Rumilly
14-dec-15	2015_ DEL_151	7.1 Finances locales, décisions budgétaires	Transports scolaires : convention avec le Conseil Départemental de la Savoie relative à l'ouverture des navettes de desserte des établissements scolaires de Rumilly aux élèves hors PTU
14-dec-15	2015_ DEL_152	8.5 Politique de la ville, habitat, logement	Développement Social et Logement : Lancement du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social
14-dec-15	2015_ DEL_153	8.5 Politique de la ville, habitat, logement	Développement Social et Logement : Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs : modalités d'organisation et de partenariat avec la ville de Rumilly

Nombre d'instances en 2015

Exécutif	20
Bureau	11
Conseil communautaire	8
Commission Développement Economique	2
Commission Accessibilité	1
Commission Aménagement du territoire et urbanisme	3
Commission Transport et Déplacements	4
Commission Développement Social et Logement	2
Commission Tourisme Sport Culture	3
Commission Environnement	6
Commission Finances	2
NOMBRE TOTAL DE REUNIONS	62

Coordonnées des services

Communauté de Communes du Canton de Rumilly
3, place de la Manufacture BP 69
74152 RUMILLY

Accueil du public

Permanences :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

info@cc-canton-rumilly.fr

Eau et assainissement

Permanences :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : de 8h30 à 12h

Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) : 06 18 67 57 36

Tél : 04 50 01 87 08

eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

Transports scolaires

Permanences :

Lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 04 50 01 87 03

transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Portage de repas à domicile

Permanences :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 00

portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr

TROTTIN'RAM

40, chemin de la Tonnelle

74150 VALLIERES

Tél : 04 50 66 54 76

ram@cc-canton-rumilly.fr

Relais Assistants Maternels et Parents

Permanences téléphoniques :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 15h

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

CONTACT

**3 place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly**

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

Mail : info@cc-canton-rumilly.fr

Site : www.cc-canton-rumilly.fr

